



Organisation des Nations Unies
pour l'alimentation
et l'agriculture



BUREAU DE L'ÉVALUATION

Serie Évaluation de programme par pays

Évaluation du Programme de la FAO en

Côte d'Ivoire

2012-2016

August 2017

SERIE ÉVALUATION DE PROGRAMME PAR PAYS

Évaluation du Programme de la FAO en Côte d'Ivoire

2012-2016

**ORGANISATION DES NATIONS UNIES
POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE
BUREAU DE L'ÉVALUATION**

August 2017

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
Bureau de l'Evaluation (OED)

Ce rapport est disponible en version numérique sur: <http://www.fao.org/evaluation>

Les appellations employées dans ce produit d'information et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) aucune prise de position quant au statut juridique ou au stade de développement des pays, territoires, villes ou zones ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites. La mention de sociétés déterminées ou de produits de fabricants, qu'ils soient ou non brevetés, n'entraîne, de la part de la FAO, aucune approbation ou recommandation desdits produits de préférence à d'autres de nature analogue qui ne sont pas cités.

Les opinions exprimées dans ce produit d'information sont celles du/des auteur(s) et ne reflètent pas nécessairement les vues ou les politiques de la FAO.

© FAO 2017

La FAO encourage l'utilisation, la reproduction et la diffusion des informations figurant dans ce produit d'information. Sauf indication contraire, le contenu peut être copié, téléchargé et imprimé aux fins d'étude privée, de recherches ou d'enseignement, ainsi que pour utilisation dans des produits ou services non commerciaux, sous réserve que la FAO soit correctement mentionnée comme source et comme titulaire du droit d'auteur et à condition qu'il ne soit sous-entendu en aucune manière que la FAO approuverait les opinions, produits ou services des utilisateurs.

Toute demande relative aux droits de traduction ou d'adaptation, à la revente ou à d'autres droits d'utilisation commerciale doit être présentée au moyen du formulaire en ligne disponible à www.fao.org/contact-us/licence-request ou adressée par courriel à copyright@fao.org

Pour plus ample information sur ce rapport, contacter:
Directeur, OED
Viale delle Terme di Caracalla 1
00153 Rome, Italie
Courriel: evaluation@fao.org

Crédits photos (page de couverture): FAO

Table des matières

<i>Remerciements</i>	<i>iv</i>
<i>Abréviations</i>	<i>v</i>

Résumé 1

1. À propos de cette évaluation	8
1.1 Justification et finalité de l'évaluation	8
1.2 Processus et méthodologie	8
1.3 Limitations	11
1.4 Structure du rapport.....	12
2. Contexte	13
2.1 Des défis à relever	13
2.2 La FAO en Côte d'Ivoire	15
3. Positionnement stratégique de la FAO en Côte d'Ivoire	18
3.1 Alignement sur les politiques nationales et le PNUAD	18
3.2 Positionnement stratégique de la FAO parmi les partenaires et avantages comparatifs	19
3.3 Partenariats	21
3.4 Le Cadre de programmation par pays et la cohérence du programme	22
3.5 La FAO au niveau régional et mondial	23
3.6 Niveau opérationnel	23
4. Contributions aux domaines prioritaires du Cadre de programmation par pays de la FAO en Côte d'Ivoire pour 2012-2016	25
4.1 Domaine prioritaire A : les productions alimentaires et l'accès au marché	25
4.2 Domaine prioritaire B: la gouvernance dans les secteurs de l'agriculture, de l'élevage, de la pêche, des eaux et forêts et de l'environnement	31
4.3 Domaine prioritaire C – La résilience des ménages vulnérables	39
4.4 Thématiques transversales	49
5. Conclusions et Recommandations	57
Appendice 1: Le Cadre de programmation par pays	60
Appendice 2: Liste des projets	62
Appendice 3: Comptes rendus des visites de terrain sur les sites concernés par le projet transfrontalier	66
Appendice 4: Focus sur le foncier en Côte d'Ivoire	68

Remerciements

Le Bureau de l'évaluation (OED) voudrait remercier toutes les personnes qui ont contribué à cette évaluation. L'équipe était composée de deux membres du Bureau de l'évaluation, Genny Bonomi et Tala Talae, et de cinq consultants couvrant les principaux domaines de travail de la FAO en Côte d'Ivoire, notamment: Anne Bailly, Experte genre; Charles Kapié, Expert aide humanitaire et résilience; Mathias Koffi, Expert foncier; Inza Koné Expert ressources naturelles; et Samuel Kouakou, Expert développement rural.

L'évaluation a largement bénéficié de l'avis et conseil d'Amélie Solal Celigny (OED) qui a conduit l'examen par les pairs du rapport. Nous voudrions également remercier Nadine Monnichon (OED) pour le support administratif et l'aide précieuse qu'elle a fournie au cours de l'évaluation. Nous remercions en outre Zabi Roland Thierry, qui a assuré la coordination du programme de l'équipe d'évaluation en Côte d'Ivoire, pour sa disponibilité et son professionnalisme.

Le Bureau de l'évaluation souhaite également remercier Germain Dasyva, Représentant de la FAO en Côte d'Ivoire, Luc Genot, Chargé des opérations, Antoinette Ziehi, Assistante-Représentante, Chargée de programme, et tout le personnel du bureau de pays pour le temps dédié aux échanges avec l'équipe et pour tout le support fourni. Leurs idées, connaissances, avis et observations ont rendu cette évaluation possible.

Nous voudrions également remercier les membres du Groupe consultatif pour les avis et conseils précieux fournis au cours de l'évaluation. Ce groupe, qui a été mis en place spécifiquement pour cet exercice, était composé de représentants de plusieurs institutions nationales partenaires de la FAO, notamment: le Ministère du plan et du développement, le MINADER, le MINEF, le MINEDD, le MIRAH, l'ONDR, l'ANADR et le PNN.

Enfin, l'évaluation a bénéficié des contributions des partenaires de la FAO, en particulier des fonctionnaires et représentants du gouvernement, des bailleurs de fonds, des autres organismes des Nations Unies, des organisations non gouvernementales et des bénéficiaires des projets de la FAO que l'équipe a rencontrés sur les sites de projet visités. Ces contributions ont été fondamentales pour notre travail et sont largement appréciées.

Abréviations

AFD	Agence française de développement
AFOR	Agence foncière rurale
AGR	Activités génératrices de revenus
ANADR	Agence nationale d'appui au développement rural
APRAO	Projet régional pour l'amélioration de la production du riz en Afrique de l'Ouest
BAD	Banque africaine de développement
BM	Banque mondiale
BVP	Bureau de vente des producteurs
CA	Conservation alliance
CEP	Champs-écoles paysans
CH	Cadre harmonisé
CNN	Conseil national pour la nutrition
CNRA	Centre national de recherches agronomiques
CPP	Cadre de programmation par pays
CTP	Coordinateur technique de projet
DFR	Direction du foncier rural
DISSA	Dispositif national de suivi de la sécurité alimentaire
DISSAN	Dispositif national de suivi de la sécurité alimentaire et nutritionnelle
DP	Domaine Prioritaire
DRC	Danish Refugee Council
ECHO	Office d'aide de la Commission européenne
EGFRE	États généraux de la forêt, de la faune et des ressources en eaux
EPP	Evaluation de programme de pays
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FEM	Fonds pour l'environnement mondial
FLEGT	Forest Law Enforcement, Governance and Trade
FTT	Technique FAO-Thiaroye de Transformation
GSSA	Groupe sectoriel sécurité alimentaire
MINADER	Ministère de l'agriculture et du développement rural
MINEDD	Ministère de l'environnement et du développement durable
MINEF	Ministère des eaux et forêts
MIRAH	Ministère des ressources animales et halieutiques
MPFFE	Ministère de la promotion de la femme, de la famille et de l'enfant
NRC	Norwegian Refugee Council
OED	Bureau de l'évaluation de la FAO
OFDA	Bureau d'Assistance en cas de Catastrophe
OIE	Organisation mondiale de la santé animale

ONDR	Office national de développement de la riziculture
ONG	Organisation non gouvernementale
OSC	Organisations de la société civile
PCT	Programme de coopération technique
PIF	Plan d'investissement forestier
PND	Programme national de développement
PNIA	Programme national d'investissement agricole
PNMN	Plan national multisectoriel de nutrition
PNN	Programme national de nutrition
PNUAD	Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement
PPFCI	Programme de partenariat FAO-Côte d'Ivoire
PPR	Peste des petits ruminants
PTF	Partenaires techniques financiers
RAF	Bureau régional pour l'Afrique
REDD+	Réduction des Émissions de gaz à effet de serre issues de la Déforestation et de la Dégradation des forêts
REEA	Recensement des Exploitants et des Exploitations Agricoles
SNU	Système des Nations Unies
SODEFOR	Société de développement des forêts
SUN	Scaling Up Nutrition
UE	Union européenne

Résumé

Cette évaluation fait partie d'une série d'évaluations de programmes de pays (EPP) conduites par le Bureau de l'évaluation de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO). La finalité principale d'une EPP est d'améliorer la pertinence et de renforcer l'impact des efforts déployés par l'Organisation au niveau d'un pays. Les résultats de l'évaluation contribueront à informer le processus de développement du nouveau Cadre de programmation par pays (CPP) de la Côte d'Ivoire.

La phase principale de l'évaluation s'est déroulée entre avril et juin 2016. L'équipe d'évaluation était composée de cinq évaluateurs indépendants et de deux membres du Bureau de l'évaluation. Les profils des membres de l'équipe correspondaient aux domaines clés d'intervention de la FAO, notamment: le développement rural, les ressources naturelles et les forêts, la résilience, le foncier et le genre. Au cours de l'évaluation, l'équipe a rencontré les principaux partenaires de la FAO, au niveau central et décentralisé, notamment des représentants des institutions nationales, des organisations de la société civile, des bailleurs de fonds, des agences du Système des Nations Unies et d'autres agences internationales de développement. En outre, l'équipe d'évaluation a visité des sites de projet, sélectionnés en collaboration avec la Représentation de la FAO, pour rencontrer les bénéficiaires directs des interventions.

La Côte d'Ivoire est un pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure. Le pays a connu une décennie de crise politique et militaire qui a fortement affecté son développement, accentué la pauvreté et exacerbé les conflits inter- et intracommunautaires. L'économie est basée sur l'agriculture. Le secteur est dominé par les cultures de rente, en particulier le cacao, pour lequel la Côte d'Ivoire est le premier producteur au niveau mondial, et le café. Malgré la croissance rapide, avec un taux moyen annuel de 9,3% depuis la sortie de la crise, la pauvreté reste élevée avec des taux de malnutrition préoccupants dans certaines zones.

Ce résumé présente les constatations principales ainsi que les conclusions et recommandations issues de l'évaluation.

Pertinence et positionnement stratégique de la FAO en Côte d'Ivoire

Le programme de la FAO est aligné sur les priorités du Programme national de développement (PND) et du Programme national d'investissement agricole (PNIA). En particulier, le CPP 2013-2017 est axé sur la transformation de l'agriculture et l'amélioration de la gouvernance du secteur qui sont des thèmes centraux du PND. En outre, il est fortement orienté vers les défis liés au renforcement de la résilience des populations vulnérables à la suite de la violente crise post-électorale de 2010-2011. Le programme intègre également des défis majeurs que le pays doit relever, parmi lesquels la sécurisation foncière et la gestion durable des ressources naturelles.

Le CPP et les interventions de la FAO n'ont pas abordé le rôle joué par le secteur privé dans l'agriculture, en particulier la relation entre les cultures de rente – en grande expansion – d'une part, et l'agriculture familiale et la conservation des ressources naturelles d'autre part. Il est fondamental d'aborder cette thématique pour assurer le développement durable et la sécurité alimentaire.

La Côte d'Ivoire fait du renforcement de la coopération régionale et internationale une priorité. Le nouvel accord pour la création d'un Bureau de partenariat et de liaison que la Côte d'Ivoire vient de signer avec la FAO et l'organisation d'événements internationaux comme la Conférence régionale de la FAO et la Conférence mondiale pour l'éradication de la Peste des petits ruminants (PPR) répondent à cette priorité.

La FAO est très visible au niveau national. Sur la période couverte par l'EPP, elle a joué un rôle important en tant que chef de file du groupe thématique sur l'agriculture, le développement rural et l'environnement en facilitant la coordination des Partenaires techniques financiers (PTF), et sa contribution est très appréciée par les partenaires. Elle participe activement au sous-groupe sur les ressources naturelles et elle représente le Système des Nations Unies (SNU) aux travaux du

sous-groupe technique chargé du foncier. L'Organisation a également joué un rôle actif au sein du SNU et, sur la période considérée, elle a participé à différentes initiatives conjointes.

Les institutions nationales ont exprimé leur appréciation pour la collaboration avec la FAO. Cependant, elles voudraient assurer un rôle plus important dans la conception des projets et dans leur mise en œuvre. Le nouvel Accord de partenariat et de liaison offre une occasion de repenser la collaboration.

L'évaluation constate que la Représentation de la FAO est souvent sollicitée dans la mise en œuvre d'activités spécifiques dans le cadre de projets régionaux et mondiaux. Cependant, elle est peu impliquée dans l'élaboration de ces projets, qui reste assurée par le Bureau Régional à Accra et le Siège, et elle n'est pas compensée pour tous les frais encourus lors de la mise en œuvre de ces projets, notamment en termes de ressources humaines et de logistique. On note également une faiblesse dans la communication entre le Bureau régional à Accra et/ou le Siège et le bureau national dans le cadre de ces projets, mais elle tend à s'améliorer.

Contributions aux domaines prioritaires du CPP

Domaine prioritaire A: les productions alimentaires et l'accès au marché

S'agissant de l'appui aux productions alimentaires et à l'accès au marché, plusieurs initiatives ont enregistré des résultats positifs, parmi lesquels: l'introduction des fours améliorés (FAO-Thyaroye) pour le fumage du poisson, qui ont réduit la pénibilité du travail et les problèmes de santé liés à l'utilisation de la technique traditionnelle; la création de la plateforme du riz de Gagnoa, qui a facilité les échanges entre les différents acteurs de la filière et créé des débouchés commerciaux pour les producteurs du riz; ou encore la mise en place d'une plateforme électronique de commercialisation dans le marché de Bouaké qui a contribué à faciliter la contractualisation entre les groupements de producteurs et les commerçants. Aujourd'hui, on note un intérêt de la part de la FAO et des partenaires pour répliquer ces expériences vu les résultats positifs réalisés.

Sur la période, les projets qui ont connu un taux d'abandon élevé ont été l'appui à la production de manioc à Adiaké et l'introduction de la technologie d'hydroponie. La durée limitée des interventions et le manque de suivi après la fin des projets sont les facteurs principaux qui ont réduit le taux d'appropriation des innovations par les bénéficiaires et, par conséquent, la durabilité des interventions. Dans ses projets, la FAO n'a pas toujours prêté une attention suffisante à la commercialisation de la production, élément clé pour la réussite des interventions. En outre, à l'exception de la plateforme du riz, elle n'a pas suffisamment adopté une approche de chaîne de valeur.

Dans le cadre du domaine prioritaire A, la FAO a été capable d'utiliser des montants financiers limités pour introduire, à travers des projets pilotes, de nouvelles approches et technologies. La stratégie du bureau de pays a été pertinente au vu des ressources financières disponibles. Cependant, l'évaluation a constaté que les différentes interventions n'étaient pas complémentaires dans un programme cohérent.

Domaine prioritaire B: la gouvernance dans le secteur de l'agriculture, de l'élevage, de la pêche, des eaux et forêts et de l'environnement

Les interventions de la FAO dans le domaine de la gouvernance des ressources naturelles ont été stratégiques. Le processus FLEGT, le mécanisme REDD+ et les États généraux de la forêt, de la faune et des ressources en eaux (EGFRE) ont contribué à créer une dynamique dont on observe des effets positifs: i) au niveau politique, avec un engagement accru au plus haut niveau dans la lutte contre les changements climatiques; ii) au niveau sectoriel avec la place grandissante de la conservation de la nature dans les programmes sectoriels et la multiplication d'actes concrets réalisés par le secteur privé; et iii) au niveau sociétal, avec une implication de plus en plus remarquée de la société civile (populations rurales, ONG, etc.), des industriels du bois et du monde de la recherche scientifique dans les processus majeurs en relation avec la protection de la nature et le développement durable.

La FAO, en collaboration avec le MINEF, a soutenu le développement d'une zone de conservation transfrontalière connectant des réserves forestières et des aires protégées à la frontière entre le Ghana et la Côte d'Ivoire. Malgré tous les problèmes rencontrés, ce projet a eu le mérite de stimuler la collaboration entre les parties prenantes des deux pays à plusieurs niveaux autour d'une vision commune. Cette initiative constitue également une occasion de tirer des leçons dans la perspective du développement d'autres initiatives de cogestion transfrontalière des forêts dans la sous-région.

En ce qui concerne le Recensement des exploitants et des exploitations agricoles (REEA), la collecte des données sur le terrain a enregistré un important retard dû à une série de difficultés au niveau opérationnel, liées notamment à la lenteur des procédures administratives, et, au niveau de l'État, aux difficultés de mobilisation des fonds et de la disponibilité des personnes clés au niveau du Ministère. En outre, l'échec de la campagne de communication et de sensibilisation a eu comme conséquence une réticence, et parfois même un refus des exploitants à fournir des informations fiables aux enquêteurs, ce qui a retardé l'opération. Bien que la coordination du projet (FAO-MINADER) ait été très tôt informée de ces difficultés, des solutions ont été mises en place tardivement.

Domaine prioritaire C: la résilience des ménages vulnérables

Les partenaires reconnaissent comme valeur ajoutée de la FAO sa capacité d'intervenir à travers des projets de développement, mais également à travers des actions humanitaires en réponse aux crises. En effet, pendant la décennie de crise la FAO a toujours été présente en Côte d'Ivoire, et sur la période considérée par l'évaluation elle a joué un rôle important dans la réponse à la crise postélectorale de 2010-2011.

En particulier, la FAO, en tant que co-facilitateur du cluster, a contribué efficacement à la coordination des acteurs aux niveaux central et décentralisé ainsi qu'à la mise en place d'outils de surveillance. Depuis la désactivation du système des clusters, ces compétences sont dévolues au MINADER, en particulier au Dispositif national de suivi de la sécurité alimentaire (DISSA) qui vient d'être lancé. Tant au niveau central qu'au niveau décentralisé, les partenaires indiquent un manque de forums de coordination et de concertation dans le secteur de la sécurité alimentaire. Les rencontres du Groupe sectoriel sécurité alimentaire (GSSA) ne sont plus régulières. Une analyse du Cadre Harmonisé (CH) est réalisée annuellement, cependant le manque de données pour l'alimenter limite sa portée. En général, l'intégration de la sécurité alimentaire et de la nutrition dans les mécanismes de coordination et de surveillance est faible.

La FAO a également joué un rôle clé en tant que responsable de l'approvisionnement en semences des partenaires intervenant dans la réponse. Les délais assez longs observés dans la mobilisation des financements de la part des bailleurs de fonds, les difficultés rencontrées dans le cadre du dispositif d'achat et la disponibilité limitée en semences au niveau national ont engendré certains retards dans les distributions pour la saison 2012 et par conséquent une réduction de l'impact de l'intervention.

En réponse à la carence de semences qui a fait suite à la crise, la FAO a soutenu des groupements dans la production de semences de qualité et de boutures de manioc. Malgré la pertinence de cette opération, on note un abandon de l'activité à cause des difficultés rencontrées dans l'écoulement de la production. Des actions restent nécessaires en appui à la commercialisation et à l'élaboration, comme solution à moyen terme, d'un système d'amélioration et de reconnaissance de la qualité des semences produites au niveau communautaire par le système informel.

Pendant la phase de transition, la FAO en Côte d'Ivoire, en collaboration avec la FAO au Libéria, a soutenu les communautés des deux côtés de la frontière grâce à un projet transfrontalier. La FAO a établi des partenariats avec le Danish Refugee Council (DRC) et le Norwegian Refugee Council (NRC) qui ont permis de proposer une approche intégrée du fait de leur complémentarité en termes d'expertise. Le projet a permis d'améliorer la sécurité alimentaire des bénéficiaires, mais également de retisser les liens sociaux effrités durant la crise.

Dans la lutte contre la malnutrition, la FAO a largement contribué au niveau institutionnel en supportant l'initiative Scaling Up Nutrition (SUN). Dans ce domaine, on note un manque d'actions sur le terrain principalement à cause du manque de ressources.

Thématiques transversales

La sécurisation foncière

La FAO a été au centre des actions menées par le gouvernement dans le cadre de la sécurisation foncière en milieu rural. Elle a contribué au processus d'élaboration du document de politique foncière, à la relecture de la Loi sur le foncier rural et à la création de l'Agence foncière rurale (AFOR). Bien qu'un certain temps soit nécessaire pour en percevoir les effets, ces outils, s'ils sont appliqués correctement, faciliteront la délivrance de certificats fonciers.

Dans le cadre de ses interventions sur le terrain, la FAO prévoit la signature, par le propriétaire, de courriers portant sur la mise à disposition de terrains aux groupements. Cependant, l'évaluation constate que la prise en compte de la Loi sur le foncier rural dans les projets de la FAO n'est pas toujours satisfaisante en ce qui concerne la sécurisation de certains sites de production, notamment les parcelles communautaires. Cela a pour conséquence une instabilité dans la continuité de certaines activités génératrices de revenus.

Le genre

Les femmes représentent la majorité des acteurs de l'agriculture en Côte d'Ivoire (elles constituent 67% de la main-d'œuvre agricole). Ces agricultrices, en majorité analphabètes, éprouvent des difficultés pour accéder aux crédits, aux innovations et à l'encadrement agricole qui est plutôt orienté vers les cultures pérennes plus rentables et aux mains des hommes. En outre, leur accès à la terre est limité à cause des coutumes. De ce fait, elles sont souvent confinées sur des parcelles moins fertiles, contrairement aux hommes.

Malgré le contexte, la plupart des projets analysés ne comportent pas dans leur formulation une analyse sensible à la dimension de genre. Les interventions se focalisent principalement sur les besoins pratiques des femmes, et seulement dans certains cas sur d'autres dimensions. La FAO veille par exemple à ce que les femmes soient représentées dans les comités de gestion des associations (lorsqu'il s'agit de groupements mixtes), mais pas de façon systématique. L'appui de la FAO au renforcement des capacités des institutions nationales du secteur rural en matière de promotion de l'égalité des sexes et pour l'intégration de cette dimension dans les politiques et programmes concernant le secteur agricole a été limité.

Conclusions et recommandations

Conclusion 1: positionnement stratégique de la FAO

La FAO est très visible dans le domaine du développement rural et elle a joué un rôle central dans la facilitation du dialogue entre les acteurs. L'expertise et la contribution de la FAO dans des secteurs clés comme la gouvernance des ressources naturelles et la sécurisation foncière sont reconnues par les partenaires. La crédibilité dont jouit la FAO au niveau pays pourra lui permettre d'influencer davantage les orientations des institutions nationales et des autres acteurs dans ces secteurs.

Conclusion 2: appui à la production et accès au marché

Le CPP intègre les défis majeurs que le pays doit relever, parmi lesquels la transformation du secteur agricole, thème central dans les plans de développement nationaux. Dans ce domaine, la FAO a mis en place des projets pilotes distincts, mais pas complémentaires, dans le cadre d'un programme. L'adoption d'une approche plus globale et intégrée aurait permis une intervention plus cohérente et un impact majeur.

Conclusion 3: résilience et cohésion sociale

Pendant la crise, la FAO a apporté un soutien important aux communautés vulnérables dans l'ouest du pays. Dans cette phase de transition, une partie importante de la population reste

vulnérable. Par ailleurs, les impacts du changement climatique observés ces dernières années constituent une menace réelle pour la résilience de l'agriculture vivrière familiale au niveau national. Le système de suivi de la sécurité alimentaire est faible et la coordination des acteurs intervenant dans le domaine de la sécurité alimentaire au niveau national et décentralisé est insuffisante. Un renforcement des capacités dans ce domaine est nécessaire pour lancer les alertes au moment opportun et coordonner la réponse dans le cas d'une crise.

Le projet transfrontalier montre comment les interventions en matière de sécurité alimentaire et nutritionnelle peuvent avoir un impact positif sur le renforcement de la cohésion sociale. Aborder explicitement la cohésion sociale dans le programme et dans les projets est nécessaire dans le contexte de la Côte d'Ivoire, qui reste encore fragile en termes de tensions entre différents groupes de population, et où les conflits autour de l'exploitation des ressources foncières et naturelles sont d'actualité.

Conclusion 4: nutrition

Dans le cadre du nouveau Plan national multisectoriel de nutrition récemment adopté, il faut veiller à l'implication de tous les secteurs, y compris celui de l'agriculture, qui a un rôle important à jouer. La FAO est bien positionnée pour sensibiliser ses partenaires traditionnels (MINADER et MIRAH) et les impliquer davantage dans cette stratégie. Le nouveau projet conjoint que la FAO a développé en collaboration avec le PAM et l'UNICEF pourrait offrir des expériences intéressantes pour l'adoption d'approches intégrées.

Conclusion 5: genre

Les interventions de la FAO-CI sont très peu sensibles à l'alphabétisation et à l'amélioration des compétences de la vie courante des femmes. Par ailleurs, les capacités du bureau de pays dans la promotion de l'égalité des sexes sont limitées. Cela empêche la FAO de mieux prendre en compte la dimension de genre dans ses projets au niveau communautaire et d'apporter un appui institutionnel dans ce sens aux ministères techniques avec qui elle collabore.

Conclusion 6: faiblesses dans la mise en œuvre des interventions au niveau communautaire

Des faiblesses dans la mise en œuvre de certains projets au niveau communautaire ont réduit leur impact, notamment: la durée limitée des interventions qui n'a pas toujours permis d'adopter les innovations proposées; le manque de suivi après la fin des projets; la faiblesse des mécanismes de durabilité; et dans certains cas l'attention insuffisante portée à la commercialisation. En outre, les questions foncières n'ont pas été toujours prises en compte de manière systématique. Une attention systématique accordée à ces aspects pourrait permettre à la FAO d'améliorer les effets de ses interventions et de garantir leur durabilité.

Recommandation 1: Cadre de programmation par pays

La FAO devrait associer tous les ministères techniques avec qui elle collabore dans l'élaboration et la mise en œuvre du prochain CPP. Elle devrait également définir des mécanismes pour informer régulièrement les partenaires des activités menées au long de la mise en œuvre du programme.

Le CPP devrait fournir une approche plus programmatique/globale pour le soutien au secteur agricole et privilégier l'adoption d'approches chaînes de valeur. Il devrait inscrire les ressources naturelles et la sécurisation foncière parmi ses priorités et maintenir une attention élevée à l'appui aux communautés vulnérables et à la lutte contre la malnutrition. Il devrait également considérer le rôle que la FAO pourrait jouer pour assurer que le développement du secteur privé soit compatible avec l'agriculture familiale et les ressources naturelles.

Recommandation 2: sécurisation foncière

La FAO devrait consolider son rôle de chef de file dans le domaine de la sécurisation foncière dans le milieu rural en appuyant, comme par le passé, la mise en œuvre de la loi de 1998 et la réforme du cadre légal. Elle devrait prendre une part active dans l'appui au fonctionnement de l'AFOR et lancer des actions en vue de: i) faciliter l'accès des femmes et des jeunes à la terre; et ii) sécuriser l'agriculture familiale et les activités des petits producteurs.

Aujourd'hui, les procédures de délivrance du certificat foncier sont longues et trop onéreuses pour les petits producteurs. Il est nécessaire de réfléchir à des solutions de certification foncière simplifiées et moins coûteuses pour sécuriser l'agriculture familiale et les activités des petits producteurs. La FAO en Côte d'Ivoire dispose des expertises et de la crédibilité nécessaires pour contribuer à ces réflexions.

La FAO devrait poursuivre son intervention selon une approche multisectorielle axée sur le foncier pour concilier les usages variés que les différents acteurs font de la terre – par exemple, en s'appuyant sur la future politique foncière rurale, contribuer à l'élaboration de plans d'aménagements conçus selon une vision globale de développement du territoire.

Enfin, la FAO devrait veiller à la dissémination des Directives volontaires en Côte d'Ivoire, à leur appropriation par les organisations de la société civile (OSC), à leur prise en compte dans les politiques ainsi qu'au suivi de leur mise en œuvre. Cela pourrait se faire par la mise en place de comités de pilotage et de suivi et par une demande d'appui à l'équipe responsable des Directives volontaires au Siège.

Recommandation 3: ressources naturelles

La FAO devrait consolider son positionnement dans le domaine des ressources naturelles et contribuer à renforcer les synergies entre les différents acteurs institutionnels (Ministère de l'environnement et du développement durable [MINEDD], Ministère des eaux et forêts [MINEF], Ministère de l'agriculture et du développement rural [MINADER], Ministère des ressources animales et halieutiques [MIRAH], etc.) pour favoriser le développement d'une agriculture qui se réconcilie avec l'environnement.

Recommandation 4: résilience et cohésion sociale

La FAO devrait continuer à supporter le gouvernement dans la mise en place d'interventions en appui aux communautés vulnérables. Le nouveau CPP et les interventions de sécurité alimentaire de la FAO devront continuer à intégrer explicitement la cohésion sociale parmi leurs objectifs. Cela permettra de consolider les acquis dans les régions à l'ouest du pays et prévenir les fractures sociales dans les autres localités.

Recommandation 5: coordination et surveillance dans le domaine de la sécurité alimentaire

La FAO devrait accompagner l'État dans la coordination des acteurs dans le domaine de la sécurité alimentaire au niveau national et décentralisé, et renforcer le système d'alerte précoce. En outre, elle devrait également favoriser les échanges entre les thématiques de la nutrition et de la sécurité alimentaire dans les dispositifs existants (DISSA, SUN et groupe de PTF).

Recommandation 6: nutrition

La FAO devrait contribuer à impliquer davantage ses partenaires traditionnels (MINADER et MIRAH) dans le Plan national multisectoriel de nutrition 2016-2020 et faciliter la mise en place au niveau du terrain d'interventions multisectorielles de lutte contre la malnutrition.

Recommandation 7: genre

La FAO devrait apporter un appui institutionnel et opérationnel aux institutions nationales (par exemple, MINADER, MIRAH, Ministère de la promotion de la femme, de la famille et de l'enfant (MPFFE), etc.) en matière de promotion des questions de genre et assurer l'intégration de cette dimension dans les politiques et programmes-cadres concernant l'agriculture. La FAO devrait également mieux intégrer les questions de genre dans son programme. Pour ce faire, un renforcement des capacités de l'équipe pays est nécessaire.

Recommandations 8: améliorer l'impact des interventions au niveau communautaire

La FAO devrait impliquer les bénéficiaires et les partenaires locaux dans la définition des interventions et assurer leur appropriation, dès le début, pour en garantir la durabilité. La commercialisation devrait faire partie intégrante des projets. La FAO devrait également veiller à la prise en compte de la Loi sur le foncier rural dans ses interventions.

1. À propos de cette évaluation

1.1 Justification et finalité de l'évaluation

- 1 Cette évaluation fait partie d'une série d'Évaluations des programmes de pays (EPP) conduites par le Bureau de l'évaluation de la FAO. La finalité principale de ces évaluations est de contribuer à mieux orienter le programme de la FAO au niveau d'un pays, afin de le rendre plus pertinent aux besoins de ce dernier et de renforcer l'impact des efforts déployés par l'Organisation en vue de réaliser les objectifs mondiaux visés par les États membres.
- 2 Le programme de la FAO en Côte d'Ivoire a été choisi pour faire l'objet d'une EPP à la suite de la requête de la Représentation qui voudrait utiliser les résultats de cette évaluation pour orienter le processus de développement du nouveau CPP.

1.2 Processus et méthodologie

- 3 L'évaluation s'est concentrée sur les contributions de la FAO dans les différents domaines prioritaires identifiés dans le CPP 2012-2016 qui a constitué le cadre d'analyse principale. Pour ce qui concerne les thématiques transversales du CPP, l'évaluation a analysé la prise en compte des questions liées au genre dans le programme de la FAO et les contributions dans le domaine de l'emploi des jeunes et du foncier. Par contre, le renforcement des capacités, qui a également été une thématique transversale du CPP, a été intégré tout au long du rapport. En outre, l'évaluation a analysé le positionnement stratégique de l'Organisation, en particulier: i) la pertinence globale du programme (c'est-à-dire dans quelle mesure le programme répond aux priorités et aux besoins de la Côte d'Ivoire et s'il s'inscrit dans les priorités du SNU); ii) le rôle joué par la FAO sur la période considérée au regard des partenaires et ses avantages comparatifs; et iii) les partenariats noués avec les autres acteurs.
- 4 L'évaluation a été conduite par une équipe de cinq consultants et deux membres du Bureau de l'évaluation. Dans son ensemble, l'équipe disposait d'expertises dans les domaines principaux du programme de la FAO en Côte d'Ivoire, à savoir: la résilience; le foncier et la cohésion sociale; les ressources naturelles; la nutrition; le genre; et le développement agricole.
- 5 La phase préparatoire de l'évaluation a inclus une mission d'une semaine menée en mars 2016 afin de rencontrer le personnel de la Représentation et les principales institutions nationales partenaires de la FAO. Sur la base des discussions conduites pendant la mission préparatoire, une série de questions clés a été développée pour orienter l'analyse. Ces questions figurent dans l'encadré ci-dessous.

Encadré 1. Questions clés de l'évaluation

A. Positionnement stratégique: dans quelle mesure le programme de la FAO répond-il aux priorités et besoins de la Côte d'Ivoire?

Relevance stratégique:

- Le programme de la FAO est-il aligné sur les stratégies et les politiques nationales? Quel est l'ancrage et quelles sont les synergies avec les politiques agricoles régionales?
- Le programme de la FAO a-t-il intégré les problématiques émergentes (parmi lesquelles le changement climatique, la dégradation des terres, le renforcement des capacités des producteurs dans l'utilisation des nouvelles technologies, la gestion durable des ressources naturelles, etc.)?
- Dans sa réponse à la crise socio-politique qui a touché le pays, la FAO a-t-elle pris en compte les spécificités de la crise?

Avantage comparatif:

- Quel rôle la FAO a-t-elle joué à l'égard d'autres acteurs du développement et a-t-il été issu de son avantage comparatif?

Partenariats:

- Dans quelle mesure les partenariats noués par la FAO (avec le gouvernement, la société civile et les PTF) ont-ils été complémentaires et synergiques?
- Comment la FAO a-t-elle impliqué les partenaires nationaux dans ses interventions pour assurer l'internalisation et appropriation des résultats au niveau national?

B. Contribution du programme: les actions de la FAO ont-elles eu un impact?

Pour chaque domaine prioritaire du CPP: A) Les productions alimentaires et l'accès au marché; B) la gouvernance dans les secteurs de l'agriculture, de l'élevage, de la pêche, des eaux et forêts et de l'environnement; C) la résilience des ménages vulnérables.

- De quelle manière la FAO formule-t-elle ses interventions?
- Dans quelle mesure les activités de la FAO sont-elles appropriées pour obtenir les effets du CPP?
- Quels changements observés sont attribuables aux interventions de la FAO et dans quelle mesure ces changements ont-ils contribué à progresser vers les objectifs du CPP?
- La FAO a-t-elle mis en place dans ses interventions des mécanismes de durabilité et des stratégies de sortie appropriés?
- La FAO a-t-elle adopté des approches intégrées dans ses interventions?
- Les interventions de la FAO en réponse à la crise ont-elles contribué à la consolidation de la cohésion sociale?

Questions transversales:

- Dans quelle mesure le programme de la FAO a-t-il intégré les thématiques transversales du CPP: genre, foncier, emploi de jeunes, renforcement des capacités et financement de l'agriculture?
- Dans quelle mesure la FAO a-t-elle intégré la nutrition dans son programme et quel est le positionnement de la FAO au niveau national dans ce domaine?

- 6 La mission préparatoire a été également l'occasion de solliciter la participation des institutions nationales au processus d'évaluation afin de bénéficier de leur point de vue sur les interventions de la FAO, et d'assurer la qualité du rapport et la diffusion des résultats de l'évaluation. À cette fin, un groupe consultatif a été établi, comprenant des représentants des institutions nationales partenaires de la FAO, en particulier le MINEF, le MINEDD, le MINADER, le MIRAH, l'Office National de Développement de la Riziculture (ONDR), l'Agence nationale d'appui au développement rural (ANADER), le Programme national de nutrition (PNN) (qui n'a pas pu participer aux réunions du groupe) et le Ministère du plan et du développement.

- 7 La phase principale de l'évaluation s'est déroulée entre avril et juin 2016. Pendant cette phase, l'équipe d'évaluation a rencontré les partenaires de la FAO (la liste des personnes rencontrées par l'équipe est disponible en annexe) et a visité des sites de projet sélectionnés en collaboration avec la Représentation (les sites visités pendant les différentes missions de terrain sont indiqués sur la carte ci-dessous).
- 8 **Visites de terrain :** L'équipe a privilégié les projets nationaux par rapport aux projets régionaux et globaux. En particulier, l'équipe a visité au moins un site de tous les projets nationaux du Domaine Prioritaire A (7 sur 7) et un seul Projet régional pour l'amélioration de la production du riz en Afrique de l'Ouest (APRAO). Pour le Domaine Prioritaire B, l'équipe a visité le projet Corridor. Pour le programme d'urgence, Domaine Prioritaire C, l'équipe s'est concentrée sur le projet transfrontalier plus récent. Par contre, pour l'analyse des distributions conduites dans le cadre de la réponse à la crise post-électorale, comme expliqué plus en bas, l'équipe a utilisé des sources secondaires. En tant qu'évaluation de programme de pays, l'équipe a évalué le travail de la FAO sur la période dans son ensemble. Ainsi, les sites de projet visités doivent être considérés comme des expériences à titre d'exemple. Le tableau ci-dessous explique comme le choix des sites pour les différents projets a été fait.

Projets Analysés	Sites visités	Comme le choix des sites a été fait
Réponse à la crise post-électorale, appui à la production de semences, projet transfrontalier	Guiglo, Man, Toulepleu, Zouan-Hounien, Facobly, Daloa	L'équipe a visité l'Ouest du pays où la réponse à la crise humanitaire s'est concentrée. Les sites ont été choisis avec l'appui de la FAO et de l'ANADER localement. Dans le choix des sites l'équipe a assuré une représentation de tous les types d'activités implémentées dans le cadre du projet transfrontalier (3 sites) et par le projet en appui à la production de semences (3 sites).
Projet corridor	Abengourou	L'expert ressources naturelles a visité la zone concernée par les activités de ce projet. Les communautés ont été choisies avec l'appui de la SODEFOR.
Projet San Pedro I et II phases	San Pedro	A San Pedro l'équipe a visité des sites choisis avec l'appui de la FAO et de la coordination du projet.
Projet APRAO	Gagnoa	L'équipe a choisi Gagnoa en tant que site pilote pour la plateforme. L'ANADER a supporté l'équipe dans la sélection des partenaires à rencontrer.
Projet appui à la production et transformation de manioc	Adiaké	L'équipe a choisi Adiaké en tant que zone où la FAO a expérimenté les activités alternatives pour les communautés de pêcheurs de la filière crabe. Les sites ont été choisis avec l'appui de la Direction départementale de la production animale et des ressources halieutiques.
Projet FTT	Grand Lahou, Guessabo, Abidjan	L'équipe a visité tous les sites (4) où les fours ont été installés.
Projet sorti de la crise (BAD)	Bouaké	L'équipe a choisi la région de Bouaké où le projet a concentré ses activités. Dans cette région les sites ont été identifiés avec l'appui de la FAO et du Bureau de vente des produits agricoles (BVP) au niveau local.
Hydroponie	Abidjan	L'équipe a visité quelques sites (02) où les modules d'hydroponie ont été expérimentés. Le choix des sites s'est fait avec l'appui de la FAO.
Projet Sécurité sanitaire aliments vendus dans la rue	Abidjan	Les rencontres avec les formateurs et les bénéficiaires ont été limités à la disponibilité de personnes sur le terrain pour faciliter les rencontres.



Figure 1. Carte des sites visités

- 9 Les informations ont été collectées par l'équipe d'évaluation grâce à des entretiens semi-structurés avec les informateurs clés et sur les sites de projet à travers la conduite de groupes de discussions (*focus group*) avec les communautés bénéficiaires. La collecte des données a également concerné certains partenaires d'exécution des projets soutenus par la FAO, en particulier l'ANADER, et les ONG locales partenaires de la mise en œuvre.
- 10 Outre les sources primaires, des données secondaires ont constitué une importante source d'information. En général, les projets mis en œuvre par la FAO en Côte d'Ivoire ont été bien documentés. Tous les rapports finaux de projet étaient disponibles et les informations communiquées étaient exhaustives et de bonne qualité. De plus, plusieurs études et évaluations ont été conduites sur la période.
- 11 À la fin de la phase d'enquête, les résultats préliminaires de l'évaluation ont été présentés et discutés avec le personnel de la Représentation de la FAO ainsi qu'avec les membres du groupe consultatif.

1.3 Limitations

- 12 Le CPP de la FAO en Côte d'Ivoire 2012-2016 avait été initialement monté autour de deux domaines prioritaires, notamment: A) la productivité, la compétitivité et la diversification de la production; et B) la gouvernance. Cependant, pour faire suite aux observations et commentaires du Siège et compte tenu de la crise post-électorale survenue en 2011, un troisième domaine prioritaire – C) la Résilience – a été ajouté par la suite. Bien que ce domaine prioritaire ait été inscrit dans la matrice des résultats, les changements correspondants n'ont pas été apportés dans la partie narrative du document. Or, la classification de certaines interventions qui, selon le document, rentrent dans le cadre du DPA, font plutôt partie du DPC ou des thématiques transversales, selon la matrice des résultats. Dans son analyse, l'équipe d'évaluation a suivi la structure proposée par la matrice des résultats du CPP et a procédé à la classification des différents projets de la FAO selon les trois domaines prioritaires (voir chapitre 2).
- 13 L'évaluation couvre la période 2012-2016 et prend ainsi en considération la réponse de la FAO à la crise post-électorale. L'analyse des opérations d'urgence et du rôle que la FAO a joué pendant la crise est rendue difficile du fait que l'évaluation ait eu lieu plus de trois ans après la réponse. Une mission d'évaluation a été réalisée en mai 2016 dans l'ouest du

pays, région qui a bénéficié d'une large partie de la réponse d'urgence. On constate que la majorité des acteurs du secteur humanitaire (ONG internationales et agences du SNU) est partie après la fin de la crise. D'ailleurs, le sous-bureau de la FAO dans l'Ouest n'existe plus. Il est également difficile d'évaluer la contribution spécifique de la FAO par rapport aux autres acteurs compte tenu de l'aide humanitaire massive que la région a reçue. En effet, les discussions avec les bénéficiaires, surtout en ce qui concerne les distributions, ne permettent pas de distinguer clairement l'apport d'un acteur par rapport aux autres.

- 14 Ainsi, le travail de l'évaluation s'est basé principalement sur les discussions tenues avec les partenaires nationaux, les représentants des agences du SNU qui ont encore un sous-bureau dans la région (le Fonds des Nations Unies pour l'enfance [UNICEF] et le Programme alimentaire mondial [PAM]) et sur la documentation existante. En particulier, l'évaluation a bénéficié des résultats de «l'étude d'impact des interventions humanitaires visant l'amélioration de la sécurité alimentaire à l'ouest de la Côte d'Ivoire» (février 2013), qui prend en considération les interventions humanitaires des acteurs qui sont intervenus pendant la saison pluvieuse de 2012 dans le cadre d'un financement ECHO-OFDA et de l'évaluation du Projet de soutien aux systèmes communautaires de production de semences vivrières (avril 2014). L'évaluation a également intégré dans l'équipe l'expert agroéconomiste qui a conduit ces deux études.

1.4 Structure du rapport

- 15 Le chapitre 2 présente un aperçu du contexte et du programme de la FAO en Côte d'Ivoire. Le chapitre 3 analyse le positionnement stratégique de la FAO, c'est-à-dire la pertinence globale du programme et le rôle joué par l'Organisation au niveau pays sur la période analysée. Le chapitre 4 évalue les contributions de la FAO dans les domaines prioritaires du CPP et prend également en compte les thématiques transversales. Enfin, les conclusions et recommandations du rapport sont présentées au chapitre 5.

2. Contexte

- 16 La décennie 2000-2010 a été marquée par une série de crises politiques et militaires qui ont fortement affecté le développement du pays avec la destruction des infrastructures et des moyens de production et des déplacements massifs de populations. Depuis la sortie de la crise en 2012, la Côte d'Ivoire connaît une croissance économique forte, avec un taux annuel moyen de 9,3%; cependant, malgré cette croissance, la pauvreté reste élevée. Selon l'Indice de développement humain, le pays est classé parmi les pays à développement humain faible, occupant le 172^e rang sur 188. L'enquête sur le niveau de vie des ménages montre un taux de pauvreté de 46,3% en 2015 avec une forte disparité entre les zones rurales et urbaines, où les taux de pauvreté sont respectivement de 57% et 36%¹.

2.1 Des défis à relever

2.1.1 La transformation du secteur agricole

- 17 Le fondement de l'économie ivoirienne repose sur l'agriculture, qui emploie 66% de la population active, contribue au PIB à hauteur de 25% et apporte environ 40% des recettes d'exportation. Le secteur est dominé par les cultures de rente, en particulier le cacao, pour lequel la Côte d'Ivoire est premier producteur au niveau mondial, et le café.
- 18 Au moment de l'évaluation, le gouvernement venait d'adopter le nouveau Programme national de développement (PND) pour la période 2016-2020. Le PND a pour objectif général de «faire de la Côte d'Ivoire une économie émergente à l'horizon 2020 avec une base industrielle solide». Pour atteindre cet objectif, le programme met l'accent sur la transformation structurelle de l'économie, y compris le secteur agricole, qui est considéré comme étant un des pôles importants de la croissance économique du pays.
- 19 Comme noté dans le PND, en Côte d'Ivoire, l'agriculture est de type extensif, caractérisée par une utilisation insuffisante des intrants modernes tels que les semences améliorées et les engrais, et par un faible niveau d'irrigation et de mécanisation. L'accès limité à la terre, les problèmes de droits fonciers, les difficultés pour les petits exploitants et les petites entreprises d'accéder aux technologies, à l'information, à la formation, au financement et aux marchés sont identifiés comme étant des contraintes principales à l'amélioration de la productivité. En outre, l'insuffisance des infrastructures de collecte, de transformation et de conservations des produits agricoles affecte les coûts et la rentabilité des activités agricoles. Ces contraintes concernent surtout les productions vivrières, maraîchères ou halieutiques dont les filières sont moins développées, notamment en ce qui concerne la micro-transformation, le stockage et la mise en marché.

2.1.2 Le foncier rural et la consolidation de la cohésion sociale

- 20 Les multiples crises socio-politiques que le pays a subies durant une décennie ont engendré des migrations internes et externes, désorganisé le système de production agricole familial, accentué la pauvreté et la précarité, et exacerbé les conflits inter et intracommunautaires liés au foncier rural, notamment à l'ouest du pays. Au sortir de la crise post-électorale survenue en 2012, la sécurisation du domaine foncier rural ivoirien demeure l'un des principaux défis à relever pour développer l'agriculture et assurer la paix et la cohésion sociale.
- 21 Forts de ce constat, le PND 2012-2015 et le PNIA 2010-2015 ont réservé une place importante à l'instauration de la sécurisation foncière et à l'assurance de la cohésion sociale. Le foncier rural reste aussi un thème central dans le PND 2016-2020 du fait que le développement du secteur agricole dépend de la sécurisation foncière.

¹ Enquête sur le niveau de vie des ménages en Côte d'Ivoire (ENV 2015). Selon cette enquête, est pauvre en 2015 celui qui a une dépense de consommation inférieure à 737 francs CFA par jour, soit 269 075 francs CFA par an.

- 22 La Côte d'Ivoire est engagée dans un processus d'élaboration d'une déclaration de politique du foncier rural. Cette déclaration devra prendre en compte aussi bien la sécurisation du développement économique agricole que la sécurisation des droits fonciers locaux, et donc de l'agriculture familiale, tout en favorisant l'accès à la terre des ménages vulnérables, des femmes, des jeunes et des populations sans terres.

2.1.3 La malnutrition

- 23 Malgré la croissance rapide du pays, les taux de malnutrition restent préoccupants. Au niveau national, 30% des enfants de moins de 5 ans souffrent de malnutrition chronique, avec un taux plus élevé dans les zones rurales (35%) que dans les zones urbaines (21%). Au niveau des régions, le taux de malnutrition chronique est particulièrement élevé dans le Nord et le Nord-Est (39 % dans les deux cas), dans l'Ouest (34 %) et dans le Nord-Ouest (32%). Huit pour cent des enfants de moins de 5 ans souffrent d'émaciation ou de malnutrition aiguë et 15% d'insuffisance pondérale².
- 24 Pour relever ce défi, la Côte d'Ivoire a intégré en juin 2013 l'initiative SUN. L'adhésion au mouvement SUN a permis d'accorder une attention plus importante au domaine de la nutrition au niveau national avec un engagement fort de l'État ivoirien. À la suite de cette adhésion, un Comité multisectoriel national de la nutrition, dénommé Conseil national pour la nutrition (CNN), a été créé en juillet 2014 avec pour mission de coordonner l'élaboration et la mise en œuvre des actions en vue de réduire la malnutrition. L'ancrage institutionnel du CNN au niveau de la primature permet de faire avancer cette thématique dans l'agenda politique tout en facilitant la participation de tous les secteurs dans la lutte contre la malnutrition.
- 25 La Côte d'Ivoire s'est également dotée d'un Plan national multisectoriel de nutrition 2016-2020, budgétisé à hauteur de 267 milliards FCFA. Ce plan signe l'adoption d'une approche globale de lutte contre la malnutrition³. De plus, la nutrition occupe une place importante dans le PND où elle figure parmi les effets de l'Axe 2: «l'état nutritionnel de la population en particulier les femmes et les enfants est amélioré», qui reprend les mêmes objectifs du Plan national multisectoriel de nutrition 2016-2020.

2.1.4 La gestion des ressources naturelles

- 26 En Côte d'Ivoire, le rythme de la déforestation est alarmant. De 16 millions d'hectares en 1900, la forêt est passée à 6 millions d'hectares en 2000 (FAO, 2000), et aujourd'hui, bien que la superficie actuelle ne soit pas connue précisément faute d'étude récente à l'échelle nationale, les estimations les plus optimistes font état de 2,5 millions d'hectares de forêt. La diminution des superficies forestières est ainsi estimée à plus de 80% en un peu plus d'un siècle. Cette réduction du couvert forestier s'est faite principalement au profit de l'agriculture, la superficie des terres cultivées passant de 5,5 millions d'hectares en 1969 à plus de 12 millions d'hectares actuellement.
- 27 La Côte d'Ivoire s'est engagée dans le mécanisme international de Réduction des Émissions de gaz à effet de serre issues de la Déforestation et de la Dégradation des forêts (REDD+) en juin 2011: le gouvernement a rapidement affirmé un engagement politique fort en créant par décret la Commission nationale REDD+ (CN-REDD+) en 2012 et en promettant de produire un «cacao zéro déforestation à partir de 2017» lors du Sommet des Nations Unies sur le climat tenu à New York en 2014.
- 28 Dans le nouveau PND, le gouvernement affirme son engagement à la préservation de l'environnement grâce à la gestion durable des ressources naturelles, à des actions et politiques d'atténuation et d'adaptation au changement climatique ainsi qu'à la mise en place progressive de modes de production et de consommation conformes aux principes du développement durable.

2 Enquête Démographique et de Santé 2011-2012.

3 Le plan indique comme secteurs concernés qui devront soutenir la mise en œuvre les responsables des départements en charge de la santé, de l'agriculture, des ressources animales, de l'eau et de l'assainissement, de l'éducation, de la femme, de la recherche, de la protection sociale, de l'industrie et du commerce.

2.2 La FAO en Côte d'Ivoire

2.2.1 La Représentation

- 29 La Côte d'Ivoire est un pays membre de la FAO depuis 1961. Une Représentation de la FAO est présente à Abidjan depuis près de 29 ans, sous la responsabilité générale du Bureau régional pour l'Afrique, basé à Accra⁴. Le Représentant est assisté par une équipe d'une trentaine de personnes dont une partie mise à disposition par le gouvernement.
- 30 En particulier, la capacité technique du bureau de pays est assurée principalement par des experts provenant des principaux ministères partenaires de la FAO couvrant les domaines de la nutrition, de l'environnement, des eaux et forêts, de l'agriculture, des ressources animales et halieutiques. Le personnel mis à disposition permet à la FAO d'avoir en interne une capacité technique dans tous les domaines principaux d'intervention. Les experts sont impliqués dans la mise en place des projets, certains représentent la FAO aux réunions avec les partenaires de développement et facilitent les relations entre la FAO et les ministères techniques. La présence de ces experts constitue clairement un avantage important pour la Représentation.
- 31 La période analysée coïncide également avec une réforme majeure de la FAO qui a consisté en l'intégration, au niveau du pays, de l'Unité des urgences⁵ dans la Représentation. Dans le cas de la Côte d'Ivoire, on constate que cette intégration a amélioré la communication entre les deux volets du programme de la FAO et la cohérence du programme dans son ensemble. Le contexte depuis l'intégration a changé considérablement et le programme d'urgence est aujourd'hui beaucoup plus limité. Le coordinateur de l'Unité des urgences occupe désormais le poste de Chargé des Opérations en donnant un appui au Représentant tout au long du programme, et constitue sûrement une ressource indispensable pour le bureau de pays.

2.2.2 Un nouveau Bureau de partenariat et de liaison de la FAO en Côte d'Ivoire

- 32 Le Gouvernement ivoirien vient de signer un accord qui change le statut de la Représentation, qui devient un Bureau de partenariat et de liaison. Ce type de bureau est un nouveau concept introduit pour répondre à une demande des membres de renforcer la présence de la FAO dans leur pays sur la base du partage des coûts. Plus précisément, il a été spécialement conçu pour les pays qui, en raison de l'amélioration de leurs conditions économiques globales et de leur transition au groupe de pays à revenu intermédiaire ou élevé, sont maintenant en mesure de contribuer financièrement à l'assistance technique dont le pays pourrait avoir besoin dans le cadre de la mise en œuvre du CPP, ou de fournir des ressources pour soutenir d'autres pays à travers des initiatives de coopération Sud-Sud. Ce partenariat permet également un renforcement de capacités, car il peut donner aux jeunes experts nationaux l'occasion de collaborer avec des experts «seniors» internationaux.
- 33 Ce nouveau concept implique en outre le développement d'un programme de partenariat qui prévoit la mise à disposition de ressources du gouvernement (20 millions d'USD sur cinq années dans le cas de la Côte d'Ivoire) pour contribuer à la mise en œuvre du CPP et au financement d'initiatives de coopération avec d'autres pays.
- 34 L'accord du programme de partenariat FAO-Côte d'Ivoire (PPFCI) prévoit la création d'un Comité directeur conjoint gouvernement-FAO chargé de donner les orientations, d'examiner et d'approuver le financement des propositions de projet qui seront formulées par la FAO et la Côte d'Ivoire et d'assurer la supervision et le suivi de l'ensemble de la gestion du PPFCI.

4 Jusqu'en 2013, il existait un Bureau sous-régional pour l'Afrique de l'Ouest basé à Accra chargé de fournir un soutien technique aux bureaux pays dans la sous-région. Bien que le Bureau sous-régional ait fusionné avec le Bureau régional en 2013, il a été décidé de conserver une équipe se consacrant à l'Afrique occidentale au sein du Bureau régional pour l'Afrique (RAF).

5 En 2003, une Unité de coordination des opérations d'urgence et de réhabilitation répondant directement au Siège avait été mise en place pour l'exécution des projets d'urgence. Cette Unité était indépendante de la Représentation.

2.2.3 Aperçu du programme

35 Depuis 2012, la FAO a mis en œuvre 32 projets nationaux en Côte d'Ivoire, dont 12 sont des projets PCT financés à travers le budget régulier de la FAO, et 20 sont des projets financés à travers des ressources extrabudgétaires. Les dépenses totales sur la période couvrant 2012 à juillet 2016 ont été de 16,5 millions d'USD. Les interventions d'urgence, principalement en réponse à la crise post-électorale, représentent environ la moitié de la valeur du programme.

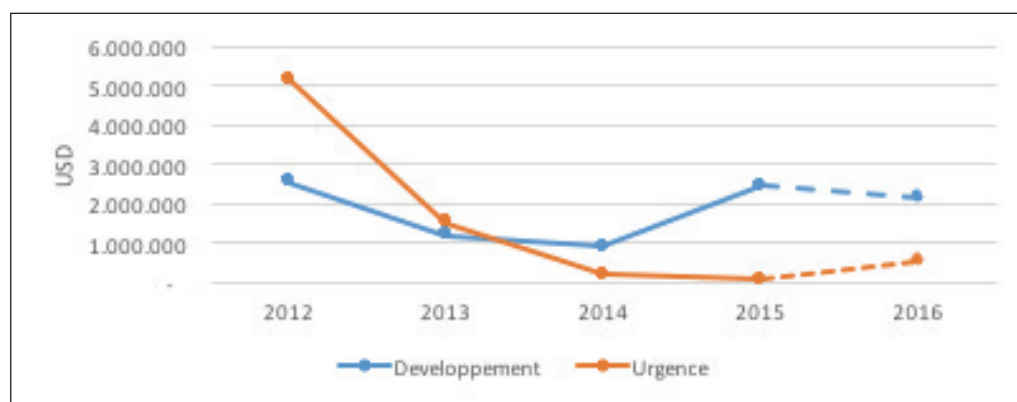


Figure 2. Dépenses par an sur la période 2012-juillet 2016

36 La matrice des résultats du CPP de la FAO identifie trois domaines prioritaires, à savoir: A) les productions alimentaires et l'accès au marché; B) la gouvernance; et C) la résilience. Le foncier, le genre, l'emploi des jeunes, le renforcement de capacités et le financement de l'agriculture sont inclus dans le document comme thématiques transversales.

37 Dans l'optique de l'analyse, les projets de la FAO ont été classifiés par l'équipe d'évaluation comme suit:

Domaine prioritaire A) les interventions pour l'amélioration de la productivité et de la compétitivité, l'introduction de nouvelles technologies et approches, l'amélioration des revenus, la commercialisation des produits, la création d'emplois;

Domaine prioritaire B) les interventions en faveur du renforcement de la gouvernance;

Domaine prioritaire C) les interventions en réponse à la crise post-électorale, l'amélioration de l'état sanitaire des aliments, l'amélioration de l'état nutritionnel et la santé animale (grippe aviaire, PPR, etc.).

38 Le tableau ci-dessous présente les dépenses sur la période 2012-juillet 2016 par domaine prioritaire sur la base de cette classification.

Tableau 1. Dépenses par domaine prioritaire sur la période 2012- juillet 2016

Domaine prioritaires et effets	Dépenses
Les productions alimentaires et l'accès au marché Effet 1: le potentiel de production des agriculteurs, des éleveurs et des populations vulnérables est rétabli. Effet 2: la compétitivité des productions végétales, animales et halieutiques est améliorée.	4 158 582 USD
La gouvernance dans les secteurs de l'agriculture, de l'élevage, de la pêche, des eaux et forêts et de l'environnement Effet 3: la gouvernance dans les secteurs de l'agriculture, de l'élevage, de la pêche, des eaux et forêts et de l'environnement est améliorée.	5 369 101 USD
La résilience des ménages vulnérables Effet 4: l'état sanitaire des aliments et l'état nutritionnel des populations vulnérables sont améliorés. Effet 5: la gestion des crises, des risques de catastrophe et d'adaptation aux changements climatiques est améliorée.	6 937 518 USD

La figure ci-dessous montre les dépenses par domaine prioritaire en pourcentage.

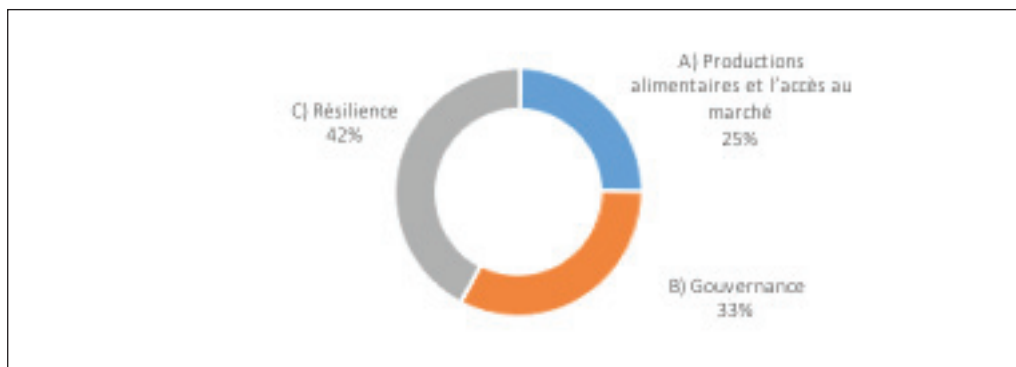


Figure 3. Pourcentage des dépenses par domaine prioritaire

39 Pour les projets nationaux, le principal bailleur de fonds est la Côte d'Ivoire qui a financé des projets de transition pour la sortie de la crise dans le Centre du pays à travers des fonds de la BAD (8 092 480 USD), suivie par l'Union Européenne, dont la contribution principale a été le financement du Recensement agricole (6 916 113 USD), et ECHO, qui a financé une grande partie des interventions en réponse à la crise dans l'Ouest (5 042 678 USD).

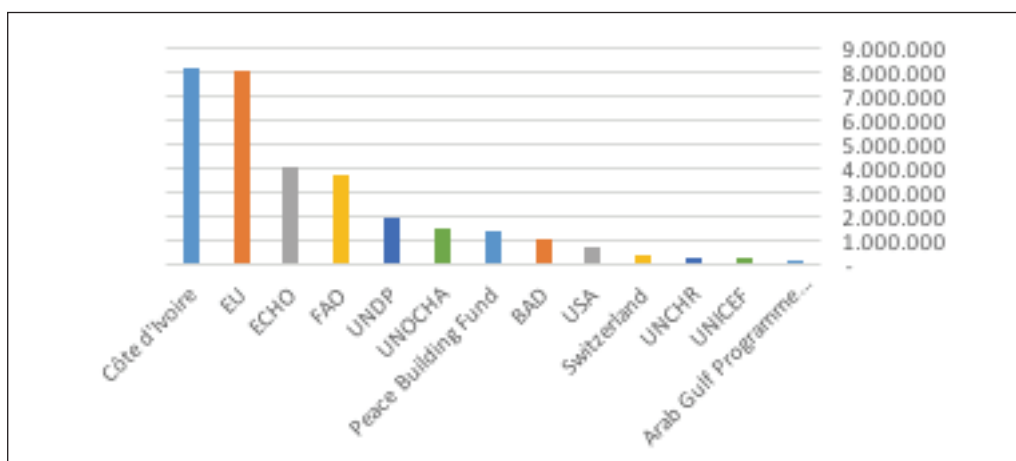


Figure 4. Budget des projets nationaux par bailleur de fonds

40 La Côte d'Ivoire a également bénéficié de projets de portée mondiale et régionale, parmi lesquels 14 sont pris en considération par l'évaluation – car selon la Représentation, leur portefeuille d'activités exécutées au niveau du pays a été substantiel (la liste des projets nationaux, mondiaux et régionaux est présentée en annexe).

3. Positionnement stratégique de la FAO en Côte d'Ivoire

3.1 Alignement sur les politiques nationales et le PNUAD

Constatation principale 1: le Cadre de programmation par pays est aligné sur les priorités identifiées dans le PND 2012-2015 et le PNIA6 et intègre les défis majeurs que le pays doit relever.

- 41 Le CPP est centré sur la transformation de l'agriculture et l'amélioration de la gouvernance du secteur qui sont des thèmes centraux du programme de développement au niveau national. En outre, le document est fortement orienté vers les défis de résilience à la suite de la violente crise post-électorale. Le programme intègre également des défis majeurs que le pays doit relever, parmi lesquels la sécurisation foncière, dont dépend le développement du secteur agricole, et la gestion durable des ressources naturelles.
- 42 La Côte d'Ivoire vient d'adopter un nouveau Programme national de développement 2016-2020. Le programme a été présenté à Paris dans le cadre d'une table ronde des bailleurs de fonds et du secteur privé à laquelle la FAO a participé. Dans le nouveau PND, l'agriculture rentre dans l'axe stratégique 3 – accélération de la transformation structurelle de l'économie par l'industrialisation. L'objectif est d'atteindre une «agriculture ivoirienne compétitive, rémunératrice pour les producteurs et assurant la sécurité alimentaire». Le programme vise une modernisation et une compétitivité de l'agriculture, en veillant dans le même temps à l'accroissement de la production vivrière pour satisfaire les besoins nationaux, et à l'amélioration des conditions de vie des populations vivant en milieu rural⁷. Le PND 2016-2020 constitue le cadre de référence sur lequel le nouveau CPP devra s'aligner. Dans ce nouveau programme, la FAO aura principalement un rôle à jouer dans l'appui au développement des filières vivrières qui bénéficient d'investissements mineurs par rapport aux filières de produits de rente.
- 43 La sécurisation foncière, la gestion durable des ressources naturelles, l'atténuation et l'adaptation au changement climatique, la lutte contre la malnutrition, l'emploi des jeunes et le genre, qui sont des thématiques abordées dans le CPP 2012-15, restent des thèmes centraux dans le nouveau PND.

Constatation principale 2: concernant l'intervention du secteur privé dans l'économie agricole, le CPP ne situe pas clairement le positionnement de la FAO.

- 44 Nul ne doute du rôle incontournable joué par le secteur privé dans la relance de l'économie agricole. Le PND et le PNIA proposent des axes stratégiques sur lesquels les partenaires de développement s'alignent pour appuyer les filières de rente (cacao, café, hévéa, etc.). Pour ce faire, l'État doit disposer d'un cadre amélioré de gouvernance et de sécurisation du partenariat public-privé. La FAO pourrait se positionner: i) dans l'élaboration de mécanismes et procédures de sécurisation des partenariats public-privés de production agricole et ainsi, assurer la survie de l'agriculture familiale en encourageant une agriculture de rente respectueuse de la forêt et de la sécurité alimentaire; et ii) dans l'accompagnement de la mise en œuvre des responsabilités sociétales des entreprises (RSE).

Constatation principale 3: le Cadre de programmation par pays de la FAO est aligné sur les priorités du PNUAD révisé pour 2013-2016.

- 45 En particulier, la FAO a contribué à l'effet 1, «amélioration de la gouvernance»⁸, et à l'effet 2, «amélioration de la sécurité alimentaire et des revenus des populations vulnérables avec une attention aux aspects environnementaux»⁹.

6 Voir tableau en appendice.

7 En particulier, l'atteinte de cet objectif passera par l'amélioration de la gouvernance, l'amélioration de la productivité et de la compétitivité des produits agricoles, et la promotion de la souveraineté alimentaire et de la résilience des populations.

8 Effet 1: d'ici à 2015, les institutions nationales et locales, la société civile, le secteur privé et les communautés exercent une meilleure gouvernance politique, administrative, économique et sécuritaire.

9 Effet 2 : d'ici à 2015, les populations pauvres et les groupes vulnérables, en particulier les femmes, les jeunes, les personnes déplacées, et les ex-combattants ont des revenus et une sécurité alimentaire améliorés, et vivent dans un environnement sain durable.

- 46 En Côte d'Ivoire, le SNU a adopté la réforme "Unis dans l'Action" (*Delivery as One*) afin d'améliorer les synergies, la cohérence et la coordination des interventions des agences. Au moment de l'évaluation, le SNU venait de finaliser le Cadre programmatique unique (CPU) pour la période 2017-2019, qui remplacera le plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD) pour 2013-2016. Trois priorités ont été identifiées dans le CPU, à savoir:
- **La gouvernance:** Le renforcement de la gouvernance et de la cohésion sociale;
 - **Le développement humain:** Le développement du capital humain à travers l'accès équitable aux services sociaux de base et de protection sociale de qualité;
 - **Le développement durable:** Le développement durable à travers la promotion de politiques publiques garantissant des modes de production et de consommation durables et la lutte contre le changement climatique.
- 47 La FAO contribue aux trois priorités. Les priorités du secteur agricole, qui font principalement partie de l'axe 3 du nouveau PND, sont seulement partiellement reprises dans la priorité «développement durable» et le nouveau CPP devra les approfondir.

3.1.1 La Côte d'Ivoire dans la coopération régionale et internationale

Constatation principale 4: la Côte d'Ivoire fait du renforcement de la coopération régionale et internationale une priorité. Le nouvel accord pour un Bureau de Partenariat et de liaison et l'organisation d'événements internationaux tels que la Conférence régionale de la FAO et la Conférence mondiale pour l'éradication de la PPR répondent à cette priorité.

- 48 La coopération régionale et internationale était une priorité dans le précédent PND et reste un des axes principaux du nouveau PND. Cette priorité, qui est également prise en compte par le CPP, correspond à une volonté d'avoir une Côte d'Ivoire dynamique qui joue un rôle accru au niveau régional et international.
- 49 La création du nouveau Bureau de partenariat et de liaison de la FAO est en ligne avec cette volonté car cela permettra à la Côte d'Ivoire de renforcer sa collaboration avec d'autres pays à travers la Coopération Sud-Sud.
- 50 À cette volonté répond également la décision de la Côte d'Ivoire d'accueillir la 29^e session de la Conférence régionale pour l'Afrique de la FAO qui a eu lieu à Abidjan en avril 2016. Cette conférence, qui a vu la participation de 46 ministres, a permis de donner une visibilité au pays qui veut s'imposer comme économie émergente de premier plan dans la région. La Côte d'Ivoire sera porte-parole pour l'Afrique au niveau de la FAO pour les deux prochaines années. L'organisation de la Conférence a été possible grâce aux efforts conjoints du Gouvernement et de la Représentation de la FAO à Abidjan qui lui a consacré une large partie de ses ressources et de son temps.
- 51 La Côte d'Ivoire a été également le pays qui a hébergé en 2015 la Conférence pour le contrôle et l'éradication de la peste des petits ruminants (PPR), organisée par la FAO en collaboration avec l'OIE¹⁰. La PPR avait été identifiée pour la première fois en Côte d'Ivoire en 1942. La conférence, qui a vu la participation de 70 pays, a conduit à l'adoption d'une stratégie mondiale pour le contrôle et l'éradication de cette maladie animale. Cette initiative, qui a été plusieurs fois mentionnée par les institutions nationales, contribue également à renforcer l'image du pays au niveau international.

3.2 Positionnement stratégique de la FAO parmi les partenaires et avantages comparatifs

Constatation principale 5: sur la période analysée, le bilan général du travail de la FAO est positif car la Représentation a été capable de bien se positionner parmi les partenaires sur des thématiques clés, parmi lesquelles le foncier et la conservation des ressources naturelles.

- 52 Sur la période, la FAO, en tant que co-chef de file du groupe thématique sur l'agriculture, le développement rural et l'environnement, a joué un rôle important dans la coordination des PTF. Les PTF membres du groupe sont unanimes dans l'appréciation de sa contribution

10 <http://www.fao.org/ppr/fr/>.

à la facilitation du dialogue, à la diffusion d'informations et aux actions de plaidoyer conduites auprès du gouvernement. Un exemple partagé par les PTF est le rôle joué par la FAO pour attirer l'attention sur la grippe aviaire, le partage d'informations sur ce sujet et la contribution à la mobilisation des ressources pour répondre à la situation d'urgence et renforcer le système de surveillance.

- 53 La FAO participe activement au sous-groupe chargé des ressources naturelles et elle représente le SNU aux travaux du sous-groupe technique chargé du foncier.
- 54 Dans le domaine du foncier, la FAO jouit d'une confiance et d'une reconnaissance de son expertise de la part des autorités nationales ainsi que des bailleurs de fonds et des autres agences. Cette confiance découle de sa connaissance et de sa maîtrise du secteur en Côte d'Ivoire, ainsi que des actions conduites dans l'accompagnement au processus de sécurisation foncière et dans le renforcement des capacités des acteurs.
- 55 Les partenaires reconnaissent également l'expertise de la FAO dans le domaine des ressources naturelles au niveau international. La FAO a été capable d'utiliser au mieux cette expertise au niveau national en jouant un rôle de chef de file dans des initiatives qui sont au cœur des programmes des ministères techniques concernés (MINEF et MINEDD), notamment les programmes REDD+, FLEGT et EGFRE.
- 56 Dans ces domaines, la FAO a été capable d'utiliser des ressources limitées pour mettre en place des actions stratégiques qui lui ont permis de prendre une place importante parmi les partenaires qui disposent souvent de ressources plus importantes. En particulier, le PCT REDD+ a permis de fédérer les différents acteurs autour du processus et de positionner la FAO comme institution pilote dans cette initiative. En outre, la FAO en Côte d'Ivoire a utilisé les fonds mis à disposition par l'Initiative régionale qui, bien que limités, lui ont permis de financer des activités catalytiques dans le domaine du foncier¹¹.
- 57 Le processus de consultation conduit dans le cadre du CPP 2012-2015 avait indiqué comme avantages comparatifs de la FAO l'expertise technique dans la mise en œuvre de projets de développement. Les discussions avec les partenaires dans le cadre de cette évaluation confirment l'appréciation des compétences de la FAO et de sa capacité à fournir un appui technique de qualité grâce à un panel d'experts qu'elle peut mobiliser au niveau international.

Constatation principale 6: les partenaires rencontrés ont souligné l'avantage de la FAO en tant qu'organisme de développement, mais capable d'intervenir en réponse aux crises.

- 58 Le gouvernement souligne que, contrairement aux autres partenaires de développement, la FAO est restée pendant la crise, jouant un rôle actif dans la mobilisation des ressources et dans la mise en place d'actions humanitaires. «C'est dans les difficultés qu'on connaît les amis, la FAO est un vrai ami, le plus proche de nos priorités», ou encore: «Pendant la sécheresse, parmi les PTF, c'est la FAO qui intervient». Cette capacité est un atout reconnu de l'Organisation.
- 59 Plusieurs agences du SNU observent que, malgré les besoins existants, la mobilisation des ressources reste un défi, la Côte d'Ivoire étant un pays émergent à l'horizon 2020. Les appuis budgétaires augmenteront à l'avenir et selon certains interlocuteurs, les agences devront se positionner pour fournir un appui technique au gouvernement dans l'exécution de ses programmes. Le programme de partenariat entre la FAO et le Gouvernement ivoirien, dans le cadre duquel le pays s'engage à mettre à la disposition de l'Organisation 20 millions d'USD sur cinq années, montre l'intérêt du gouvernement s'agissant d'avoir accès aux expertises techniques de la FAO.

11 Dans le cadre de l'Initiative Régionale 2 de la FAORAF un appui a été fait à la Côte d'Ivoire avec pour objectif la révision de textes et procédures de délivrance des certificats fonciers et la formulation d'un programme de sécurisation du domaine du foncier rural (document cadre programmatique). Cette première phase a permis une convergence des partenaires et acteurs du foncier rural et la détermination des priorités à court et moyen terme. La loi d'orientation agricole (LOACI) et la Sécurisation du Foncier rural (la loi de 1998 relative au domaine du foncier rural) ont connu une attention particulière du bureau de la Représentation. Le processus d'adoption pour ce qui concerne la LOA et la finalisation de la stratégie de sécurisation se sont poursuivis au cours de la période.

- 60 Le succès de la FAO en Côte d'Ivoire en termes de visibilité repose en large partie sur les capacités de l'équipe pays et de sa direction.

3.3 Partenariats

Constatation principale 7: les institutions nationales partenaires de la FAO voudraient un rôle accru dans la conception des projets et dans leur mise en œuvre. Le nouvel Accord de partenariat et de liaison que la Côte d'Ivoire vient de signer avec la FAO offre une occasion de repenser la collaboration.

- 61 Au moment de l'évaluation, la Côte d'Ivoire venait de signer le nouvel Accord de partenariat et de liaison, et il était encore trop tôt pour en apprécier les changements dans la nature de la collaboration. Parmi les attentes des interlocuteurs rencontrés, une présence accrue de la FAO en Côte d'Ivoire, mais aussi la possibilité pour les institutions nationales de contribuer davantage à la phase de conception des projets afin de permettre une meilleure prise en compte des spécificités de la Côte d'Ivoire.
- 62 Les partenaires nationaux ont exprimé leur appréciation au sujet de la collaboration avec la FAO, mais ils lui reprochent de ne pas déléguer suffisamment les responsabilités en matière de gestion des ressources financières aux institutions nationales quand les conditions existent. Les partenaires indiquent comme exemple l'initiative REDD+, où le PNUD responsabilise davantage que la FAO la contrepartie nationale à travers les procédures harmonisées pour les remises d'espèces (Harmonized Approach to Cash Transfer (HACT)), type de contractualisation auquel la FAO n'a pas adhéré. Selon les interlocuteurs, une délégation de la responsabilité serait possible en renforçant les mécanismes de contrôle. Les partenaires nationaux indiquent également un besoin d'améliorer la communication pendant la mise en œuvre des projets (par exemple, partager les informations concernant le recrutement des consultants et leurs activités) et d'assurer la formation des coordinateurs nationaux sur les procédures de la FAO.
- 63 La limitation des fonds disponibles à la FAO pour des interventions a également été déplorée, car elle laisse quelques lacunes. La FAO n'accorde que 700 000 dollars de PCT au niveau du pays pour deux ans, ce qui correspond à deux ou trois PCT. Tous les autres fonds dépendent de la capacité de la FAO de mobiliser des ressources.
- 64 De par son positionnement stratégique, le MINADER est le ministère de tutelle de la FAO, avec qui elle a un dialogue privilégié. La FAO travaille avec plusieurs autres ministères techniques, il s'agit notamment des ministères en charge des ressources animales et halieutiques, des eaux et forêts, de l'environnement et du développement durable, ainsi que celui de la santé et de l'hygiène publique (en particulier le PNN). Certaines de ces structures indiquent qu'il faut veiller à ce que les différents secteurs d'intervention de la FAO soient considérés comme une priorité au même titre que l'agriculture.

Constatation principale 8: les agences du SNU rencontrées ont exprimé leur appréciation pour le rôle actif que la FAO joue au sein du SNU.

- 65 La FAO participe à l'Équipe de coordination des Nations Unies (UNCT) et a contribué au processus de détermination des priorités inscrites au nouveau CPU. Sur la période, la FAO a pris part à différentes initiatives conjointes, parmi lesquelles le Programme conjoint de lutte contre la pauvreté dans la région de San Pedro, dont elle a assuré la coordination des actions pendant la première phase. Dans ce programme, la FAO a joué un rôle important en contribuant à la mobilisation des partenaires nationaux, notamment le port autonome de San Pedro et le Fonds d'entretien routier. Elle contribue aussi à la mise en œuvre de la deuxième phase de ce programme grâce au Fonds Espagnol pour le Développement Durable et au Fonds pour les objectifs de développement durable (SDGF). Elle a en outre participé aux première et deuxième phases du projet financé par le Fonds pour la consolidation de la paix (PBF).
- 66 Parmi les agences du SNU, la FAO est particulièrement proche du PAM et de l'UNICEF, avec lesquels elle a développé, comme on le verra, une initiative d'appui à la mise en œuvre de la stratégie nationale multisectorielle de nutrition dans le nord du pays, qui est en attente de financement. Le PAM et l'UNICEF ont signé un accord de collaboration pour consolider leur partenariat et espère que la FAO pourra elle aussi formaliser sa collaboration.

3.4 Le Cadre de programmation par pays et la cohérence du programme

- 67 Le CPP est un instrument relativement nouveau. En effet, le CPP 2012-2015, qui fait l'objet de cette évaluation, représente le deuxième document de programmation par pays de la FAO pour la Côte d'Ivoire¹². L'évaluation a constaté que le CPP est connu par les différents ministères et institutions nationales avec lesquels la FAO collabore et qui ont été associés à l'identification des priorités et à la formulation du document, mais il est moins connu par les bailleurs de fonds ou les autres agences du SNU.
- 68 Selon les interlocuteurs au niveau des institutions nationales, l'introduction du CPP a permis de définir et de faire connaître les orientations du programme de la FAO et d'orienter les financements. Le bureau de pays de la FAO a indiqué que l'introduction du CPP a déterminé un changement de prospective. Si auparavant, la Représentation était dans une logique de réponse aux requêtes du gouvernement, aujourd'hui, tout en restant attentive aux sollicitations de l'État, elle peut se rapprocher du gouvernement pour attirer l'attention sur des aspects spécifiques dans une attitude plus proactive.
- 69 Le CPP présente une bonne analyse des contraintes principales qui affectent le secteur agricole. L'introduction du CPP aurait dû permettre d'avoir un cadre de référence cohérent dans lequel les différentes interventions pouvaient s'inscrire, mais la divergence entre le narratif et la matrice des résultats crée une certaine confusion entre les différents domaines. De plus, on constate que les produits du CPP, surtout en ce qui concerne le DPA, sont nombreux et formulés à un niveau très spécifique. Parfois, un produit peut correspondre à un projet spécifique avec le risque que le document puisse devenir obsolète si la FAO décide de ne pas poursuivre certaines activités. C'est le cas par exemple de l'hydroponie, une technologie que la FAO a décidé d'abandonner, mais qui fait toujours partie des produits du CPP. En tant que cadre programmatique pluriannuel, le CPP devrait donner les grands axes du programme et, si nécessaire, la Représentation pourrait développer des plans de travail annuels.

Constatation principale 9: les institutions nationales ont été associées à la formulation du CPP, mais après son adoption il n'y a pas eu une continuation du dialogue et du partage d'informations sur la mise en œuvre du document et sur le choix des activités.

- 70 Si les institutions nationales reconnaissent avoir été associées à la formulation du CPP et confirment que les priorités définies ensemble ont été retenues dans le document, elles constatent que certaines activités jugées prioritaires par les ministères et inscrites dans le document n'ont pas été réalisées. Elles regrettent de ne pas être toujours tenues au courant de la façon dont la FAO procède dans le choix des activités. En fait, ce choix dépend souvent des fonds que la FAO arrive à mobiliser, vu que contrairement à d'autres agences, la FAO ne dispose pas de ressources propres au niveau pays pour la mise en place de son programme, à l'exception des PCT dont le montant total est limité (environ 700 000 USD sur deux ans). Après la formulation du document, il faudrait continuer à partager avec les partenaires les informations concernant les progrès accomplis en matière de mobilisation des ressources et le choix des activités pendant la mise en œuvre du programme. L'impression est que le document n'a pas été vraiment utilisé depuis son adoption pour mener les discussions avec les partenaires ou pour planifier les actions de la Représentation.
- 71 Le budget provisionnel estimé pour financer le CPP sur la période 2012-2015 était de 13 millions d'USD, dont 8 millions d'USD déjà acquis au moment de l'adoption du document et 5 millions d'USD restant à mobiliser. Sur la même période, les dépenses ont été de 14 millions d'USD, soit un million de plus par rapport à ce qui était prévu. Comme déjà mentionné, le CPP est un document de mobilisation de ressources qui donne les axes du programme de la FAO et sur la base duquel une estimation du budget est faite. Pour le nouveau CPP, la FAO a déjà à disposition 20 millions d'USD dans le cadre du programme de partenariat avec la Côte d'Ivoire. Ainsi, la formulation du nouveau CPP pourra compter sur une certaine certitude en termes de ressources. Le retour de la Banque africaine de développement (BAD) à son siège statutaire d'Abidjan constitue un élément qui facilite la mobilisation des ressources. En effet, la présence de la BAD est un avantage qui s'est traduit récemment par le financement d'un nouveau projet et de deux projets en négociations avancées pour un montant total de 3,4 millions d'USD.

12 Le premier document de programmation était le Cadre national sur les priorités à moyen terme (CNPMT).

3.5 La FAO au niveau régional et mondial

- 72 La Côte d'Ivoire est un pays cible concerné par trois des cinq objectifs du Cadre stratégique révisé de la FAO (2013), à savoir:
- OS1 «Contribuer à éliminer la faim, l'insécurité alimentaire et la malnutrition»;
 - OS2 «Rendre l'agriculture, la foresterie et la pêche plus durables»; et
 - OS5 «Améliorer la résilience des moyens d'existence face aux catastrophes».
- 73 Le pays a également bénéficié de l'initiative régionale IR2 «Gestion intégrée des paysages agricoles en Afrique», qui rentre dans le cadre de l'OS2. Le CPP a été développé juste avant l'adoption du Cadre stratégique révisé de la FAO et par conséquent n'intègre pas dans son texte de référence aux Objectifs stratégiques, sinon dans son annexe.
- 74 En général, le bureau de pays est satisfait du support administratif et technique qu'il reçoit du Siège et du Bureau régional d'Accra, malgré quelques retards dans l'approbation qui ont parfois, comme on le verra, des effets sur les délais de mise en œuvre des activités.
- 75 Dans le cadre des projets régionaux et mondiaux, la Représentation est souvent sollicitée pour la mise en œuvre d'activités spécifiques. En général, l'équipe de pays reproche une faible implication dans l'élaboration de ces projets. De plus, elle n'est pas toujours remboursée pour tous les frais encourus dans le cadre de la mise en œuvre, notamment en termes de ressources humaines et de logistique. On note également une faiblesse dans la communication entre Accra et/ou le Siège et le bureau national dans le cadre de ces projets, mais celle-ci tend à s'améliorer. Ainsi, la Représentation rencontre des difficultés à fournir des informations demandées par le gouvernement et à indiquer le montant du budget alloué à la Côte d'Ivoire.
- 76 Cette analyse est différente en ce qui concerne les initiatives régionales, où les ressources sont mises à disposition de la Représentation pour des initiatives proposées au niveau pays. Bien que les montants soient limités, cet instrument s'est révélé très pertinent car, comme déjà mentionné, ces ressources ont été utilisées pour des actions catalytiques qui ont permis de repositionner la FAO dans le domaine du foncier.

3.6 Niveau opérationnel

Constatation principale 10: si les interlocuteurs sont d'accord en affirmant que la FAO a des compétences techniques incontestables, au niveau opérationnel, dans la mise en œuvre des activités, la performance de la FAO semble enregistrer les critiques majeures, ce qui affecte l'image de l'Organisation dans ses collaborations avec les partenaires.

- 77 Les parties prenantes ont déploré les retards dans la mise à disposition des fonds par la FAO dans certains cas. Cela engendre des retards dans l'exécution des activités et finit par mettre les acteurs sous pression. C'est le cas du projet REDD+ où les fonds n'ont pas été virés à temps pour permettre au centre de recherche sélectionné de conduire l'étude sur la cartographie des facteurs de déforestation avant le lancement du processus d'élaboration du Plan d'investissement forestier (PIF) financé par la Banque mondiale et la BAD. Ainsi, le processus d'élaboration du PIF a dû commencer sans les résultats de l'étude parce qu'il fallait respecter les dates limites du Fonds d'investissement pour le climat. Une des raisons de ce retard est que le coût de l'étude était supérieur à 100 000 USD et le bureau de pays n'avait pas la délégation de pouvoir nécessaire pour approuver le protocole d'accord.
- 78 Un autre exemple est la deuxième phase du projet conjoint de San Pedro financé par l'Espagne. Les fonds, qui ont transité par Rome, ont été mis à la disposition de la Représentation avec un délai d'un an, ce qui a causé un retard dans le démarrage des activités de la FAO. Cet épisode a été mentionné par plusieurs partenaires, ce qui indique un impact négatif fort sur l'image de la FAO. Le démarrage à temps des activités par une agence est important, surtout dans les projets conjoints, car cela peut être une condition nécessaire pour la mise en place des activités menées par d'autres partenaires et pour une véritable mise en œuvre conjointe.

- 79 Plusieurs projets ont enregistré des retards significatifs dans les recrutements des Coordonnateurs techniques principaux (CTP) par la FAO. Cela a été le cas du REEA où le CTP a été recruté avec six mois de retard, et du REDD+ avec un retard d'un an. Ces projets sont très visibles et voient l'implication de plusieurs intervenants. Les retards ont eu un impact négatif sur le déroulement des activités assurées par les différents partenaires, ainsi que sur l'image de l'Organisation. Tout recrutement au niveau international doit obligatoirement passer par le siège ou le Bureau régional pour l'Afrique (RAF). Les délais dépendent parfois de la disponibilité du Fonctionnaire technique au Siège ou du Bureau technique chef de file. Les formalités administratives de recrutement dépendent du Département des Ressources humaines à Budapest et peuvent durer entre trois et six mois.
- 80 On constate que, bien que le Représentant ait l'autorité de souscrire au PNUAD et de s'engager au niveau du SNU avec les autres agences pour la mise en œuvre du programme conjoint, il n'est pas autorisé à signer les documents de projets rentrant dans ce programme. La signature au niveau du Siège dans le cas du projet PBF a par exemple entraîné des retards significatifs dans son démarrage.
- 81 Enfin, le bureau de la FAO a des capacités en termes de ressources humaines plus limitées que celles des autres agences. La Chargée du programme, personne centrale au niveau du bureau de pays, était en phase de départ à la retraite au moment de l'évaluation. La FAO devrait prendre les dispositions nécessaires pour recruter une nouvelle personne dans un délai convenable. Les experts mis à disposition par le gouvernement reçoivent 400 USD comme supplément à leur salaire mensuel. L'équipe pays note que cette rémunération n'est pas suffisamment compétitive dans le contexte de la Côte d'Ivoire.

4. Contributions aux domaines prioritaires du Cadre de programmation par pays de la FAO en Côte d'Ivoire pour 2012-2016

4.1 Domaine prioritaire A : les productions alimentaires et l'accès au marché

82 L'objectif du Domaine prioritaire A était la transformation de l'agriculture en une agriculture moderne, compétitive, diversifiée et capable d'accroître significativement et durablement les revenus des petits producteurs et de garantir la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations. Dans le CPP, cette transformation passe à travers:

- le rétablissement du potentiel de production;
- l'amélioration des performances des producteurs;
- l'amélioration de la conservation, transformation et commercialisation des productions vivrières.

i) Aperçu des interventions

83 L'équipe d'évaluation a pu visiter tous les projets nationaux rentrant dans le DPA (voir annexe 1 pour la liste de projets), en particulier:

- L'équipe d'évaluation a prêté une attention particulière au projet FTT visant l'introduction de fours améliorés pour le fumage du poisson¹³. Cette technologie, qui a été développée au Sénégal, montre les capacités de la FAO, en tant qu'organisation internationale, de disséminer des expériences développées dans d'autres pays – une valeur ajoutée qui a été souvent mentionnée par les acteurs rencontrés au cours de l'évaluation. L'équipe a visité la totalité des sites qui ont bénéficié des activités du projet (soit quatre). Les résultats de l'étude sont reportés dans l'encadré à la fin de la section.
- Le projet d'hydroponie, qui a introduit une technologie consistant à produire des légumes hors-sol¹⁴, est un autre projet qui illustre la capacité innovante de la FAO. Le projet avait été lancé sur la base d'une expérience testée par la FAO dans la mairie de Treichville en 2008 et qui avait montré des résultats encourageants. Le projet, qui s'est concentré dans le district d'Abidjan, répond à un besoin d'améliorer la disponibilité de légumes au niveau des ménages dans une ville qui présente des taux de malnutrition très élevés et un manque de disponibilité en matière de grands espaces de production. Le projet a bénéficié à 33 groupements et 120 ménages¹⁵. L'analyse a pu bénéficier d'une étude commanditée par la Représentation conduite à la fin du projet: «Document de capitalisation: projet de renforcement des capacités et d'appui à l'installation de modules d'hydroponie dans le district d'Abidjan».
- L'évaluation a pris en compte le PCT d'intensification durable des productions dans les bas-fonds et la deuxième phase du Projet de lutte contre la pauvreté dans la région de San Pedro. Ces projets utiliseront l'approche proposée dans les lignes directrices figurant dans les «Directives pour l'utilisation durable des zones humides continentales en Afrique» et l'approche «Produire plus avec moins» en combinant plusieurs activités de production agricole sur un bas-fond (riziculture associée à la pisciculture et au maraîchage), afin d'en optimiser l'exploitation et l'utilisation durable des ressources

13 Le projet TCP/IVC/3501 a permis de mettre en place des fours FTT sur quatre sites, à savoir: Abobo Doumé, Marcory- Anoumabo, Grand-Lahou et Guessabo.

14 Cette technique utilise un substrat neutre et inerte régulièrement irrigué d'un courant de solution apportant les nutriments essentiels à la plante.

15 Le projet a installé 33 modules de 36 m² au bénéfice des groupements de jeunes, de femmes et des écoles, et 120 modules de 5 m² au bénéfice des ménages individuels.

(sols, eau, intrants, etc.)¹⁶. Au total cette approche sera testée sur cinq bas-fonds¹⁷. Le Ministère de l'agriculture a montré un fort intérêt à tirer des leçons de cette expérience et, si elle est concluante, de l'étendre à d'autres sites. Les projets sont encore à leur phase initiale et des résultats sur le terrain n'ont pas pu être observés.

- L'évaluation a conduit une mission à Bouaké pour visiter un projet de transition en appui au secteur du développement rural dans un contexte de sortie de crise. L'intervention avait deux composantes principales: l'appui aux organisations de base et l'appui institutionnel (le volet institutionnel sera discuté dans le Domaine prioritaire C). Le projet a mis en place 88 groupements, dont seulement 50 sont aujourd'hui encore fonctionnels. La FAO a soutenu ces groupements à travers l'appui à trois types d'activités: l'élevage de moutons, l'élevage de poulets traditionnels améliorés et la culture de tomates¹⁸. Le projet a construit des centres de collecte de produits et a appuyé le Bureau de vente au sein du marché de gros de Bouaké à travers la mise en place d'une plateforme électronique de commercialisation.
- Le projet visité à Adiaké portait sur la chaîne de valeur du crabe. L'intervention avait pour objectif d'améliorer les capacités des acteurs impliqués dans cette filière au niveau de la lagune d'Aby en mobilisant en particulier les femmes et les jeunes. À cet effet, le projet a conduit différentes études sur la filière crabe et a également organisé des ateliers impliquant tous les acteurs de la chaîne. Ensuite, étant donné que la pêche aux crabes présentait des signes de récession du fait de la surexploitation des zones de capture, le projet s'est concentré sur la création d'activités génératrices de revenus (AGR) alternatives, notamment la production et la transformation du manioc. L'appui à la production de manioc a concerné trois villages¹⁹ avec environ 30 bénéficiaires directs par village. Pour la transformation du manioc, le projet a doté chaque village d'une broyeuse multifonction.
- L'équipe a également rencontré les bénéficiaires du projet régional APRAO qui a réuni au sein d'une plateforme tous les acteurs de la filière du riz de Gagnoa (producteurs, semenciers, transformateurs, distributeurs de produits phytosanitaires, radio locale, commerçants, transporteurs et banques). Comme indiqué par la contrepartie nationale et mentionné dans l'évaluation du Projet APRAO, ce projet régional montre la capacité de la FAO à adopter une approche flexible pour répondre aux besoins particuliers du pays²⁰.

Constatation principale 11: une approche pragmatique d'appui «à la production et à l'accès au marché», DPA du CPP, manque dans l'intervention de la FAO.

- 84 L'analyse montre que les interventions de la FAO dans le cadre du DPA sont des projets distincts de portée limitée. Cela dépend en partie des ressources que la FAO est parvenue à mobiliser. Plusieurs de ces projets ont un point commun qui consiste en l'utilisation de petits montants pour introduire des nouvelles technologies ou approches. La stratégie du bureau de pays est pertinente eu égard aux montants alloués et certains de ces projets ont eu un rôle catalytique. Cependant, des efforts auraient pu être faits pour développer des projets plus complémentaires dans le cadre d'un programme et rester plus fidèles aux objectifs du CPP.

ii) Les résultats des interventions: les facteurs de succès et les difficultés rencontrées

- 85 Dans le cadre du Domaine prioritaire A, plusieurs initiatives ont enregistré des résultats positifs, parmi lesquels l'introduction des fours améliorés pour le fumage du poisson, l'expérience de la plateforme du riz de Gagnoa ou encore la création d'une plateforme électronique de commercialisation à Bouaké. Sur la période, les projets qui ont vu les taux d'abandon les plus élevés ont été l'appui à la production de manioc à Adiaké et l'introduction de la technologie d'hydroponie (dont le taux d'abandon a été de 70%).

16 La Côte d'Ivoire et le Rwanda font partie des pays pilotes pour cette approche.

17 La deuxième phase du projet San Pedro concernera deux bas-fonds déjà réhabilités sur trois, dont un par la FAO avec des fonds de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire, et l'autre par l'Agence allemande de coopération internationale (GIZ) et le PCT.

18 Les critères pour le choix des bénéficiaires étaient la vulnérabilité (plus précisément, le projet visait à créer les conditions pour l'insertion des ex-combattants dans le tissu social) et le respect des questions d'égalité des sexes (associer davantage les femmes aux activités pour favoriser leur autonomisation).

19 M'Braty, Eleman et Assomlan.

20 Rentrent dans le DPA cinq autres projets régionaux, qui n'ont pas été visités. Comme déjà indiqué dans la méthodologie, les projets visités doivent être considérés à titre d'exemple.

- 86 La comparaison des différentes expériences a permis à l'équipe d'identifier les facteurs qui ont favorisé ou empêché la réussite des interventions. La présentation des résultats des différentes interventions ainsi que des difficultés rencontrées est organisée autour de ces facteurs.

Constatation principale 12: la FAO n'a pas systématiquement impliqué les bénéficiaires dans le développement de ses initiatives, ce qui est nécessaire pour une véritable appropriation.

- 87 Pour ce qui concerne les FTT, les fours ont été conçus au Sénégal. Les avis des utilisatrices ont permis d'adapter le modèle initial aux besoins et préférences des bénéficiaires. De ce fait, des fours FTT améliorés corrigés ont été produits par un établissement technique local afin de mieux servir les intérêts des bénéficiaires. Il convient également de souligner que la production des fours améliorés²¹ s'est appuyée sur des jeunes qui pourront au besoin être sollicités pour en assurer l'entretien et la maintenance.
- 88 Par contre, dans le projet d'Adiaké, l'équipe a constaté que la technologie des broyeuses offertes ne correspond pas aux besoins des bénéficiaires. En effet, les femmes bénéficiaires estiment que la pâte de manioc issue des broyeuses n'a pas une texture (grainage) qui convient au mieux à leurs activités. De plus, l'emplacement des broyeuses est excentré par rapport aux domiciles des femmes, alors qu'il existe en parallèle des broyeurs ambulants de manioc qui sillonnent les domiciles et transforment la production sur place. Les femmes trouvent cela plus avantageux pour elles, ce qui réduit leur propension à se rendre sur le site des broyeuses modernes implantées par le projet.

Constatation principale 13: sur la période considérée, la FAO a introduit plusieurs approches et technologies innovantes. La durée limitée des interventions a parfois pénalisé l'appropriation par les bénéficiaires.

- 89 L'étude conduite par la FAO en Côte d'Ivoire visant à évaluer les résultats du projet hydrophone indique que, 19 mois après la fin du projet, le taux d'abandon était de 70%. Les visites de l'équipe d'évaluation sur quelques sites appuyés par la FAO (à savoir deux) montrent que les délais étaient trop courts pour permettre aux bénéficiaires d'intégrer la nouvelle technologie²². Ainsi, les matériaux distribués dans les sites visités sont restés inutilisés. L'équipe a également constaté une absence de maîtrise de la technologie par la grande majorité des bénéficiaires.
- 90 Le même constat peut être fait pour le projet d'Adiaké, où la durée du projet a été jugée trop courte par les bénéficiaires et les partenaires d'exécution eu égard au fait que ce sont des nouvelles techniques qui sont introduites en milieu communautaire. Dans le cas du projet en appui aux groupements à Bouaké, des cas d'échec ont été relevés dans tous les villages ayant reçu les kits pour l'élevage de poulets traditionnels améliorés. Parmi les raisons, on note l'insuffisance des mesures d'accompagnement (aliments, produits vétérinaires) et le temps d'exécution jugé court étant donné que la plupart des bénéficiaires de l'élevage des poulets étaient des femmes qui n'avaient pas l'expérience de l'activité.

Constatation principale 14: des solutions pour assurer le suivi des bénéficiaires après la fin des projets ont rarement été mises en place, ce qui a nui à la durabilité des interventions.

- 91 La FAO a mis en œuvre ses interventions principalement en partenariat avec l'ANADER. Cette modalité, qui devrait constituer un gage de durabilité étant donné que l'ANADER est l'agence en charge de l'encadrement des producteurs, n'est pas toujours efficace, car à la fin des projets, l'ANADER n'a souvent pas les ressources pour assurer le suivi des activités. Pour le projet d'appui à la production de manioc ou encore pour le projet sur l'hydroponie, on note un manque de suivi qui a considérablement réduit l'appropriation des innovations.

21 Le Centre de perfectionnement aux techniques industrielles.

22 Parmi les raisons liées à la disponibilité en temps limitée pour les activités du projet, l'étude sur le projet d'hydroponie indique les retards dans la négociation des protocoles d'accords. L'installation des modules a eu lieu avec huit ou dix mois de retard pour certains groupes.

- 92 Des partenariats stratégiques avec des institutions présentes au niveau local pourraient permettre d'améliorer la durabilité des résultats. Le FONDEV, qui avait été mis en place par la FAO dans le cadre de projets précédents et qui est toujours fonctionnel, est un exemple positif. C'est grâce au partenariat avec l'INADES, un institut de formation qui a inclut le suivi de ce projet dans ses activités, que le FONDEV a pu continuer à fonctionner. Le fonds a été utilisé par une communauté qui a bénéficié de l'appui du projet relatif au manioc pour réparer la broyeuse fournie par la FAO.

Constatation principale 15: la FAO n'a pas toujours prêté une attention suffisante à la commercialisation de la production, un élément clé pour la réussite des interventions.

- 93 Par exemple, à Adiaké aucune des parcelles communautaires n'existe véritablement et la plupart des bénéficiaires ont abandonné l'activité faute de débouché pour la commercialisation de tout le manioc produit. Pour l'hydroponie, la commercialisation est identifiée par l'étude comme le point critique pour la réussite de l'initiative. L'étude note le manque d'actions dans ce domaine (par exemple dans les formations qui n'ont pas développé ce volet) et indique un besoin de renforcement des circuits de commercialisation et de promotion des produits issus de l'hydroponie. Il faudrait toujours analyser les débouchés commerciaux possibles dans la phase de conception des projets. Pour les fours FTT une étude sur la commercialisation a été conduite et des actions pour l'écoulement des produits ont été initiées, mais nécessitent d'être consolidées²³.
- 94 En revanche, une attention au marché a été portée par l'initiative d'appui aux organisations de base pour la sortie de la crise. Cette initiative mise en place par la FAO a permis de consolider les activités du Bureau de vente des producteurs (BVP) en créant des connexions avec les groupements bénéficiaires du projet, la construction de centres de groupage et la création d'une plateforme électronique de commercialisation. Ce système fonctionne à partir d'un logiciel informatique installé au niveau du BVP qui permet de traiter les informations, de les compiler et de les classer en termes de disponibilité et de prix des différents produits.
- 95 Dans la pratique, les groupements réunissent les productions de leurs membres et communiquent par texto leurs stocks de produits. La plateforme leur communique les meilleurs prix du jour par texto. Les clients ont la possibilité de vérifier les quantités disponibles sur l'interface de la plateforme et d'appeler ou de se rendre au BVP pour procéder à la transaction. Le BVP affrète un camion de collecte pour la récupération des produits auprès des groupements. Pour les producteurs, le bénéfice est double: le système leur permet de vendre à des prix suffisamment rémunérateurs à partir des ventes groupées sur le portail du BVP. Ensuite, la capitalisation des expériences au fil des années permet de mieux planifier les cycles de production.
- 96 Cette initiative, qui facilite la contractualisation entre les groupements de producteurs affiliés et les commerçants, est indiquée comme un succès qui pourrait être répliqué dans d'autres régions. Néanmoins, il faut noter que le bureau de vente signale le manque de lien institutionnel/juridique entre les groupements et lui comme un point faible. En effet, la mise en relation entre le BVP et les groupements bénéficiaires dans le cadre des interventions de la FAO n'a pas été formalisée au moment de l'exécution du projet. Aujourd'hui, le BVP ne peut pas faire de prélèvements de façon valable pour son fonctionnement. De plus, les magasins qui sont actuellement exploités dans le cadre du groupage des productions n'appartiennent pas au BVP, mais aux groupements qui ont été les bénéficiaires directs du projet. Cela pourrait mettre à mal la pérennité des activités du BVP le jour où la communauté décide d'utiliser les magasins à d'autres fins.

Constatation principale 16: une véritable approche de chaîne de valeur a été adoptée dans le cas du projet APRAO

- 97 La plateforme du riz à Gagnoa constitue aujourd'hui un cadre d'échange, qui permet

23 Dans le cadre du projet, une étude sur la commercialisation a été conduite et il y a des perspectives de financement d'activités concernant la commercialisation à travers le projet FMM/GLO/103/MUL. En particulier, le projet prévoit des études pour la création d'étals boutiques à Guessabo et à Grand-Lahou et la mise en place d'activités génératrices de revenus sur l'ensemble des plateformes (à savoir quatre). Le projet mettra également en place des fonds de roulement.

de résoudre des problématiques et de rechercher des débouchés pour les producteurs. Son fonctionnement tourne autour des transformateurs qui mettent à la disposition des producteurs les intrants nécessaires. Ces producteurs sont ensuite tenus de livrer leur production à ces transformateurs. Après avoir retiré le coût des différents intrants livrés, ces derniers remettent aux producteurs leurs bénéfices. L'existence de ce cadre de concertation permet un accès régulier des producteurs aux semences et aux produits phytosanitaires, la définition des quantités à produire sur la base des besoins et une commercialisation améliorée et continue. Grâce à la plateforme, les acteurs ont fixé le prix du riz à un montant rémunérateur pour les producteurs.

- 98 L'analyse montre que pour certaines activités, la mise en place de fonds de roulement aurait pu améliorer la durabilité. Ainsi, en ce qui concerne la plateforme du riz, il convient de noter une difficulté dans la mobilisation des ressources par les transformateurs pour payer assez rapidement les producteurs lors de l'achat du paddy, ce qui nuit à la durabilité de l'intervention. En effet, les transformateurs ne disposent des ressources pour payer les producteurs qu'après la commercialisation du riz. Le projet avait initialement mis en place un fonds de roulement, mais seule une partie des transformateurs y ont eu accès. Dans le cas de l'hydroponie par exemple, les bénéficiaires ciblés étaient en grande partie des ménages vulnérables qui ne disposaient pas des moyens pour surmonter les difficultés causées notamment par la nécessité de réhabiliter les modules due à la mauvaise qualité des matériaux utilisés²⁴. L'existence d'un fonds de roulement aurait permis aux bénéficiaires de surmonter les difficultés initiales.

Constatation principale 17: L'implication des collectivités locales (mairies ou conseils régionaux) est un facteur pouvant contribuer à la réussite des interventions.

- 99 Dans le cas de l'hydroponie, l'étude de capitalisation observe un faible engagement des municipalités à cause d'un déficit d'information sur le projet. Selon l'étude, l'implication des autorités locales aurait permis de régler certains problèmes comme la mise à disposition d'espaces pour les producteurs. En outre, l'étude observe que certains bénéficiaires ont rencontré des problèmes fonciers, mais qu'ils n'ont pas reçu d'appui pour les résoudre, ce qui a engendré un abandon des activités.
- 100 À l'inverse, les membres de la plateforme du riz ont par exemple indiqué que la participation de la chefferie dans la plateforme a permis de régler rapidement les problématiques foncières. Dans le cas des FTT, le fait que les collectivités locales soient disposées à accompagner l'initiative est un facteur qui peut être capitalisé pour étendre le projet à d'autres zones.

Constatation principale 18: L'introduction des fours FTT, la mise en place de la plateforme électronique au sein du marché de Bouaké et la création de la plateforme du riz à Gagnoa sont des expériences réussies, et il y a un intérêt à les répliquer.

- 101 Enfin, on peut uniquement parler de réussite d'une intervention pilote lorsque la diffusion de l'innovation ou de la nouvelle approche introduite se poursuit sans l'appui de la FAO. Cela a été le cas lors de la création de la plateforme du riz. Cette expérience a été reproduite dans d'autres régions et dans des projets financés par d'autres bailleurs (parmi lesquels la Banque mondiale). Aujourd'hui, un expert de l'ONDR collabore avec le Bureau régional d'Accra pour supporter l'utilisation de cette approche dans d'autres pays. Des résultats positifs ont également été atteints à Bouaké, où le BVP continue à fonctionner. Dans le cas des FTT, l'initiative a été catalytique et a permis d'engager les discussions pour mobiliser 1,4 million d'USD au niveau de la BAD en faveur d'un nouveau projet portant sur la mise en place d'autres fours et sur l'appui aux femmes dans d'autres filières de production. Le projet a permis également la prise en compte des questions liées aux pertes post-capture dans la loi sur la pêche et dans le plan stratégique de développement de l'élevage, de la pêche et de l'aquaculture (PSDEPA, 2014-2020). Aussi, les collectivités locales, notamment les mairies et les Conseils régionaux, ont compris les bénéfices de cette intervention pour leurs populations et collaborent à la mise en œuvre de l'initiative.

²⁴ L'étude montre comment les recettes initiales générées par cette activité ne permettaient pas d'entreprendre les travaux de réhabilitation nécessaires ou d'acheter les intrants. En outre, étant donné la nouveauté de cette activité – qui était alors en phase d'introduction –, les institutions de microcrédit n'ont pas montré d'intérêt à financer des activités.

- 102 Aujourd'hui **la FAO en Côte d'Ivoire a abandonné la technologie d'hydroponie** à cause de sa faible rentabilité constatée à la fin du projet pilote. Cependant, l'étude sur l'hydroponie relève plusieurs difficultés relatives à la mise en place du projet. Parmi ces difficultés, l'étude signale: la mauvaise qualité des matériaux utilisés (qui a généré un besoin constant de réhabilitation et qui n'a pas permis de réaliser le nombre de cycles de production prévus); le mauvais fonctionnement du système d'irrigation; la difficulté à s'approvisionner en fibres de coco à proximité (les fibres étaient vendues à 80 km d'Abidjan); un appui et des avis insuffisants des animateurs face aux problèmes techniques et la dimension limitée de la superficie des modules par rapport au nombre de membres des groupements. Toutes ces faiblesses relatives à la qualité de la mise en œuvre de cette intervention ne permettent pas de conclure, sur la base de cette expérience, que la technologie n'est pas rémunératrice. En effet, l'étude avait recommandé la mise en œuvre d'une deuxième phase. La technique intéresse plusieurs opérateurs économiques. En outre, la promotion et la campagne pour la consommation des légumes est de plus en plus d'actualité dans le pays. Les capacités des experts nationaux²⁵ et des producteurs à utiliser la technologie de l'hydroponie créées par le projet constituent un acquis important sur lequel les futures actions pourront s'appuyer. On constate qu'il existe à Abidjan et dans les villes environnantes plusieurs initiatives privées réussies en matière d'hydroponie.
- 103 Le tableau ci-dessous résume, pour chaque projet, l'appréciation de l'équipe par rapport aux différents facteurs analysés qui ont favorisé ou empêché la réussite des projets.

Tableau 2. Facteurs qui ont favorisé ou empêché la réussite des interventions

	FTT	Appui production manioc	Hydroponie	Renforcement capacités BVP	Plateforme du riz
Implication des bénéficiaires dans le développement des activités pour une meilleure appropriation	+	-			
Durée suffisante des interventions pour l'adoption de nouvelles technologies et approches introduites		-	-	-	
Suivi des interventions après la fin du projet comme élément de durabilité		-	-		
Attention portée à la commercialisation pour assurer l'écoulement des produits	-/+	-	-	+	+
Adoption d'une approche de chaîne de valeur	-/+	-	-	-	+
Création d'un fonds de roulement comme mécanisme de durabilité			-		-/+
Implication des collectivités locales	+		-		+
Poursuite de la diffusion de la nouvelle approche ou innovation après la fin du projet	+	-	-	+	+

25 Le projet a formé des ingénieurs agronomes et techniciens provenant de structures étatiques (ANADER, Centre National de Recherche Agronomique [CNRA], et mairie de Treichville) et d'ONG.

Étude de cas – FTT

L'équipe d'évaluation a visité tous les quatre sites concernés par la mise en place des fours FTT (Abobo Doumé, Marcory-Anoumabo, Guessabo et Grand-Lahou) et a discuté avec les groupements de femmes bénéficiaires. L'introduction des FTT a montré des résultats très positifs. Sur la base des informations données par les bénéficiaires (les femmes fumeuses) lors des groupes de discussion et des rapports mis à disposition par la Direction nationale du Projet du Ministère des ressources halieutiques et par la FAO en Côte d'Ivoire, les résultats signalent notamment:

- une réduction du temps de cuisson d'environ 2 heures par rapport à la technologie traditionnelle. Cela favorise donc un accroissement des fournées et du tonnage de produits fumés;
- une réduction de la pénibilité dans le travail des transformatrices qui ne sont plus confrontées à l'inhalation de fumée de cuisson et par conséquent une réduction des problèmes sanitaires (à savoir troubles cutanés, oculaires, pulmonaires voire cardiaques);
- des effets bénéfiques pour l'environnement, dont une réduction du rejet de polluants dans l'air, l'utilisation de moins de combustibles à base de bois et l'alternative de la cuisson au gaz qui favorise des économies substantielles en intrants (une bouteille de gaz de 15 kg à 5 500 FCFA réalise cinq rotations de fumage de 100 kg, soit 500 kg de poisson, alors que la technologie traditionnelle utilise 3 500 FCFA d'intrants pour 100 kg de poisson);
- une augmentation des revenus qui découle de la réduction du coût de production et de l'augmentation du tonnage produit;
- une amélioration de la qualité sanitaire du poisson cuit permettant d'éviter des maladies cancérogènes induites par le fumage traditionnel;
- une amélioration des qualités gustatives des poissons fumés;
- les activités menées par les femmes d'Abobo Doumé leur ont permis de construire deux autres fours FTT.

Les utilisatrices des fours sont bien appropriées les savoirs dispensés sur les normes et la réglementation, la chaîne de valeur et la sécurité sanitaire. On peut signaler comme exemple le fait que les premières bénéficiaires des FTT, celles d'Abobo Doumé, sont aujourd'hui sollicitées pour former les nouvelles bénéficiaires.

Le projet a aussi contribué à la professionnalisation des acteurs en favorisant une meilleure structuration de certains groupements à travers le renforcement des capacités de gestion organisationnelle, administrative et comptable.

Au moment où commence la clôture administrative du projet, aucun cas d'abandon de fours FTT ou de retour à l'ancienne technologie n'a été enregistré pour l'instant. Seulement, il faut noter que le nombre important d'acteurs sur certains sites ne permet pas l'utilisation de la technologie par toutes les transformatrices, ce qui soulève l'impérieuse nécessité d'accroître les investissements à cet égard pour satisfaire le plus grand nombre.

Il convient aussi de souligner que le faible niveau d'alphabétisation est de nature à freiner la réalisation de certains effets. Les objectifs de professionnalisation des groupements nécessiteraient que ceux-ci puissent contracter des financements pour faire face aux besoins éventuels d'extension ou de modernisation de leurs activités. Le faible niveau d'alphabétisation constitue donc un défi majeur à relever pour permettre aux femmes de réaliser pleinement leur autonomisation.

4.2 Domaine prioritaire B: la gouvernance dans les secteurs de l'agriculture, de l'élevage, de la pêche, des eaux et forêts et de l'environnement

104 Pour le DPB, la matrice des résultats inclut un effet avec trois produits:

- les cadres institutionnels et juridiques des secteurs des ressources animales et halieutiques, de l'agriculture, et des eaux et forêts (y compris de la préservation des écosystèmes et de la gestion durable des ressources naturelles) sont renforcés;
- les systèmes d'information sur la sécurité alimentaire et de production de statistiques dans les secteurs de l'agriculture, des forêts, de l'élevage et de la pêche sont renforcés;
- la coopération sous-régionale, régionale et internationale est renforcée.

105 Cette section analyse les contributions de la FAO à l'amélioration de la gouvernance dans le domaine des ressources naturelles (environnement et eaux et forêts) et l'appui à la production de statistiques relatives à l'agriculture à travers le REEA. La coopération sous-régionale, régionale et internationale a été déjà discutée dans le chapitre précédent et la gouvernance dans le domaine du foncier fera l'objet de discussions à titre de thématique transversale. Ce choix a été fait pour ne pas séparer les différents aspects liés au foncier.

4.2.1 Contribution de la FAO dans le domaine des ressources naturelles

i) Description pertinence des interventions de la FAO

106 Dans ce domaine, les principaux interlocuteurs de la FAO au niveau institutionnel ont été le MINEDD et le MINEF, que la FAO a soutenus par le biais d'une multitude d'activités.

107 Au niveau du **MINEF**, la FAO a apporté son appui technique et financier dans la mise en œuvre de plusieurs projets et activités de renforcement de capacités. Nous pouvons citer entre autres:

- l'appui technique et financier de la FAO au MINEF pour l'organisation des États Généraux de la forêt, de la faune et des ressources en eaux (EGFRE), qui a également inclus l'évaluation du Plan directeur forestier (PDF) pour 1988-2015, appuyé par la FAO grâce à un consultant international et un consultant national et au soutien au comité scientifique pour l'organisation des ateliers préparatoires du forum;
- le Projet de développement d'une zone de conservation transfrontalière connectant des réserves forestières et des aires protégées au Ghana et en Côte d'Ivoire (Projet corridor), financé par le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) et mis en œuvre par la FAO/la Société de développement des forêts (SODEFOR); et
- le soutien de la FAO à la Côte d'Ivoire dans le cadre du processus d'application des réglementations forestières, gouvernance et échanges commerciaux (FLEGT)²⁶.

108 Au niveau du **MINEDD**, la FAO a aussi apporté plusieurs appuis techniques et financiers, en l'occurrence:

- l'appui aux réflexions en vue de l'élaboration d'une note d'orientation stratégique de développement de la bioénergie durable;
- l'appui aux réflexions en vue de l'élaboration du plan d'action national de lutte contre la désertification;
- l'appui au processus REDD+, au titre duquel la FAO a soutenu la Côte d'Ivoire dans le cadre du lancement du processus en 2012 et qui continue à fournir son appui technique et financier²⁷.

26 L'appui au processus FLEGT a inclus: le projet ACP-FLEGT FAO PR 45483 "État des lieux participatif sur la légalité du bois et sa vérification", d'un coût de 65 596 000 Francs CFA dont 36 561 000 Francs CFA pour la FAO, et qui a été exécuté en 2013, et la mise en place d'une stratégie d'actions pour susciter l'implication effective et efficace de toutes les parties prenantes engagées dans la gestion des ressources forestières, gage de réussite dudit projet; le projet UE FAO FLEGT PO 310 992 "Renforcement de capacités du Comité Technique de Négociation pour une meilleure prise en compte du marché national (local ou domestique) dans l'APV et vérification de l'applicabilité de la grille de légalité", qui vise à contribuer à l'avancement du processus de négociation de l'APV concernant les questions liées au marché domestique et à la définition de la légalité du bois (ce projet a un coût total de 105 370 dollars dont 71 860 dollars pour l'UE, la FAO et le processus FLEGT, et 33 510 dollars financés par l'État ivoirien); le projet UE FAO FLEGT PO 320 664 "Appui à la rédaction des textes d'application du code forestier nécessaires à la mise en œuvre des processus FLEGT et REDD+ et renforcement des capacités des deux coordinations en matière de contrôle de la chaîne d'approvisionnement", qui vise à permettre l'application du nouveau code forestier (ce projet a un coût total de 50 000 USD financé par le programme UE FAO FLEGT); le financement d'ONG pour la conduite d'activités de soutien au processus FLEGT, notamment l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan de communication sur le processus, la conception et la mise en œuvre d'une Observation Indépendante mandatée de l'exploitation forestière dans la forêt classée du Cavally (sud-ouest de la Côte d'Ivoire) et la mise en place et l'organisation d'une plateforme de la société civile qui par la suite est devenue plateforme FLEGT-REDD+.

27 L'appui de la FAO au processus REDD+ a inclus: le soutien au lancement du processus REDD+ avec la participation d'experts techniques mis à disposition par la FAO; le financement de la participation de représentants de la CN-REDD+ à des rencontres internationales sur le mécanisme REDD+, y compris les négociations pour la mobilisation de fonds; et le financement de plusieurs études, notamment l'étude sur la cartographie des causes de la déforestation en vue de l'élaboration de la stratégie nationale REDD+.

109 En outre, la FAO a appuyé la contribution à la rédaction de textes d'application du code forestier liés aux processus FLEGT (MINEF) et REDD+ (MINEDD).

Constatation principale 19: les interventions de la FAO dans le domaine des ressources naturelles ont été pertinentes et stratégiques.

110 L'organisation des EGFRE et l'évaluation du PDF pour 1988-2015, et la conduite du processus FLEGT et du processus REDD+ sont des initiatives phares au niveau national pour lesquelles l'appui de la FAO est particulièrement apprécié. Le projet de conservation transfrontalière est aussi une initiative importante, car il aborde la question de la gestion intégrée des ressources naturelles sous un angle novateur et d'actualité en Côte d'Ivoire et dans la sous-région. Enfin, l'initiative Bioénergie est également pertinente au regard de l'actualité en Côte d'Ivoire, marquée notamment par une volonté affichée de transition vers l'économie verte.

ii) Les effets des interventions

111 Le mécanisme REDD+ est aujourd'hui considéré comme étant l'une des initiatives à succès qui fédère de plus en plus les acteurs de différents secteurs (agriculture, eaux et forêts, secteur privé, recherche, etc.) autour de la question de la conservation des ressources forestières comme solution pour la lutte contre les effets pervers du changement climatique. L'adhésion des parties prenantes à ce processus résulte sans doute en grande partie du rôle de catalyseur joué par la FAO, qui a notamment soutenu financièrement le lancement du processus en Côte d'Ivoire à travers un PCT en 2012 et qui a permis de mobiliser des experts nationaux et internationaux ainsi que des praticiens pour partager informations, connaissances et expériences. En tant qu'organisme chef de file du programme ONUREDD (FAO/PNUD/PNUE), la FAO a aussi soutenu le renforcement des capacités individuelles et institutionnelles qui ont permis au MINEDD d'être bien outillé pour franchir les différentes étapes requises pour développer un mécanisme REDD+ en Côte d'Ivoire.

Constatation principale 20: le processus FLEGT, le processus REDD+ et les EGFRE ont contribué à créer une dynamique dont on peut noter les effets à plusieurs niveaux.

112 En particulier:

- **au niveau politique** avec l'engagement de plus en plus affirmé de la Côte d'Ivoire au plus haut niveau (Président de la République, Président de l'Assemblée nationale, Premier ministre, Ministres, etc.) dans la lutte contre le changement climatique avec la protection et la restauration des forêts comme pierres angulaires de la stratégie du pays, notamment à travers des contributions prévues déterminées au niveau national (INDC). Le pays a présenté son nouveau plan d'action pour le climat à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC);
- **au niveau sectoriel** avec la place grandissante de la conservation de la nature dans les programmes sectoriels (mines, énergie, agriculture, etc.), la multiplication des actes concrets posés par le secteur privé dans la droite ligne de la Responsabilité sociale et environnementale (RSE); et
- **au niveau sociétal** avec une implication de plus en plus remarquée de la société civile (populations rurales, ONG, etc.), des industries du bois et du monde de la recherche scientifique dans les processus majeurs en relation avec la protection de la nature et le développement durable (création d'une plateforme de la société civile, même si celle-ci a du mal à fonctionner, etc.).

Constatation principale 21: le projet corridor, malgré toutes les difficultés rencontrées, a permis de stimuler la collaboration entre les deux pays. Il constitue également une expérience intéressante qui pourrait être reproduite dans la sous-région.

113 Même s'il apparaît dans l'analyse que le projet corridor est loin d'atteindre ses objectifs initiaux, il aura eu le mérite de stimuler la collaboration entre les parties prenantes de la Côte d'Ivoire et du Ghana à plusieurs niveaux (décideurs politiques, gestionnaires de forêts, populations, etc.) autour d'une vision commune et de planter les jalons pour une plus grande prise en compte des questions environnementales dans les pratiques

paysannes dans la région. Cette expérience offre également l'occasion de tirer des leçons dans la perspective du développement d'autres initiatives de cogestion transfrontalière des forêts dans la sous-région. En effet, la pertinence des initiatives de conservation transfrontalière est avérée. Comme l'UE s'intéresse au développement de telles initiatives entre la Côte d'Ivoire et des pays voisins, cela constitue sans doute une occasion pour la FAO de faire prévaloir son avantage comparatif pour se positionner en tant que partenaire de l'UE, notamment en s'appuyant sur les leçons tirées d'un projet corridor actuellement mis en œuvre entre la Côte d'Ivoire et le Ghana.

- 114 Les effets de l'initiative relative à la bioénergie ne sont pas encore perceptibles sur le terrain, mais l'appui de la FAO a permis au MINEDD de disposer d'une note d'orientation stratégique et d'un plan d'action. En outre, l'initiative a permis à des centres de recherche de s'approprier davantage le concept (c'est le cas du CNRA et du CSRS). Un Groupe de travail sur la bioénergie a été mis en place. On note cependant que des mesures d'incitation auraient dû être prises pour assurer un bon fonctionnement du Groupe de travail sur la bioénergie en vue de maintenir la dynamique de réflexion et d'action. Au moment de l'évaluation, la FAO s'apprêtait à offrir son appui pour mobiliser des ressources auprès de bailleurs de fonds pour financer le plan d'action. La mise à disposition de ressources par la FAO à travers un PCT pourrait permettre le démarrage d'initiatives pilotes pour commencer la mise en œuvre du plan d'action.
- 115 La FAO a encouragé la création d'une plateforme en vue d'impliquer la société civile dans le processus FLEGT. Cette plateforme est ensuite devenue une plateforme dédiée aux processus FLEGT et REDD+. Bien que l'ensemble des acteurs souhaitent voir la société civile jouer un rôle majeur dans les réflexions et les actions visant la conservation des ressources forestières, la société civile reste insuffisamment structurée et outillée. La plateforme de la société civile censée accompagner les processus REDD+ et FLEGT a du mal à jouer son rôle parce qu'elle est confrontée à des conflits de leadership, des conflits de génération, des problèmes de communication interne et externe, etc. Il existe donc un grand besoin de repenser cette plateforme et de la dynamiser. L'initiative viendra sans doute de la société civile même et de ses partenaires. La FAO pourrait y apporter un appui, comme le souhaitent plusieurs acteurs (MINEDD, MINEF, ONG de conservation).

iii) Des opportunités

Constatation principale 22: on note au niveau national une insuffisance de synergies et de communication entre les ministères techniques impliqués dans le domaine des ressources naturelles (MINEF, MINEDD, MINADER, etc.) et à l'intérieur de chaque ministère. Le renforcement de ces synergies est pourtant vivement souhaité par l'ensemble des acteurs.

- 116 Les interlocuteurs indiquent que la FAO a un rôle à jouer pour catalyser le processus de renforcement des synergies entre les ministères techniques concernés et pour favoriser le développement d'une agriculture qui se réconcilie avec l'environnement au niveau des politiques (par exemple avec une meilleure prise en compte des questions environnementales dans le nouveau PNIA) et au niveau opérationnel. Récemment, les membres du Groupe chargé des ressources naturelles ont proposé de créer une plateforme avec la participation des ministères techniques concernés pour une meilleure appropriation des réunions et pour améliorer les synergies. En effet, il n'existe pas aujourd'hui de groupe de concertation impliquant le gouvernement et les PTF sur les questions liées à l'environnement et aux ressources naturelles. La création de cette plateforme est considérée comme étant très pertinente.
- 117 Dans le cadre du processus REDD+, la Côte d'Ivoire vient de se doter d'un Plan d'investissement forestier (PIF) qui a été financé par la Banque mondiale et la BAD et validé par le Fonds d'investissement pour le climat. Certains acteurs interrogés ont estimé que la FAO aurait dû être plus proactive et prendre la direction du processus d'élaboration du PIF, vu son avantage comparatif dans ce domaine, en lieu et place de la Banque mondiale et de la BAD qui ont moins d'expertise en la matière. Dans le cadre du PIF, le pays bénéficiera ainsi d'une importante dotation financière pour lancer des actions visant la protection ou la restauration des forêts et la promotion de l'agriculture durable dans deux zones pilotes (le sud-ouest et le centre de la Côte d'Ivoire) en complément

des actions déjà en cours. Cependant, les fonds promis ne suffiront pas à mettre en œuvre toutes les activités prévues par le PIF. La FAO pourrait ainsi se montrer proactive et user de son avantage comparatif pour s'impliquer dans la mise en œuvre du PIF et éventuellement dans sa mise à l'échelle.

- 118 Vu son expertise avérée en la matière, l'appui de la FAO est souhaité pour mobiliser des ressources financières et humaines en vue de la réalisation d'un inventaire forestier national jugé nécessaire et urgent par l'ensemble des acteurs. Il en va de même pour la mise en œuvre de la stratégie nationale REDD+, dont la finalisation est attendue dans les prochains mois.
- 119 Les recommandations élaborées par les EGFRE serviront de base à l'élaboration du Plan stratégique de développement forestier pour 2015-2045. La FAO ayant apporté un appui pour la phase préparatoire et l'organisation des EGFRE, elle devrait continuer à accompagner le processus, comme souhaité par le MINEF.

iv) Des difficultés rencontrées

- 120 Concernant le projet corridor, plusieurs problèmes ont été relevés et expliquent la non réalisation des objectifs initiaux, notamment le fait que *le document de projet qui date de 1999 n'a pas été révisé au moment du lancement du projet*, plus de 10 ans plus tard, et ne correspond plus à la réalité sur le terrain, tant au niveau de l'état des ressources naturelles que de la pertinence et du coût des interventions. En outre, le projet a été écrit sans une participation importante de la SODEFOR qui a été ensuite chargée de la mise en œuvre, en collaboration avec Conservation alliance (CA), une ONG ghanéenne représentée en Côte d'Ivoire par une seule personne qui n'a pas pu consacrer suffisamment de temps au projet.
- 121 La contractualisation avec CA a créé des difficultés. Par exemple, c'est la SODEFOR qui coordonne les activités du Projet corridor entre le Ghana et la Côte d'Ivoire, mais c'est CA qui reçoit les fonds et signe les contrats avec les différents partenaires, y compris la SODEFOR, à qui les autres partenaires ne rendent donc pas compte. Des problèmes de traduction de contrats et de rapports de l'anglais vers le français (et vice-versa), des problèmes de trésorerie et le manque de réactivité de certains consultants ont parfois causé des retards dans l'exécution de certaines activités du projet. Enfin, les interlocuteurs indiquent que les organes de gouvernance du projet ont peu fonctionné. En effet, les partenaires institutionnels censés les animer n'ont pas pris de disposition pour financer la participation de leurs représentants aux différentes réunions du fait d'une mauvaise compréhension des implications de la contrepartie financière indiquée dans le document de projet.
- 122 Pour ce qui concerne les projets FLEGT, la FAO a choisi directement une ONG pour assurer la communication sur le processus, sans que la partie nationale soit associée au choix de ce prestataire. Ainsi, les partenaires reprochent à l'ONG d'avoir pris des initiatives sans les consulter quand l'ONG déplore le refus de collaborer de la part de ces partenaires.

4.2.2 Systèmes d'information sur la sécurité alimentaire et la production de statistiques agricoles

- 123 Sur la période à l'évaluation, la FAO a accompagné le gouvernement dans la réalisation du troisième recensement national de l'agriculture. Ce recensement, qui arrive 15 ans après le dernier en date (2001), a une importance stratégique car il fournira des informations sur l'état du secteur après une longue période de crise – informations nécessaires pour la définition de politiques dans le secteur agricole et pour la prise de décisions.
- 124 L'évaluation a accordé une attention particulière à cette initiative, qui constitue le plus vaste projet de la FAO sur la période à l'évaluation. La FAO a offert un appui technique

à travers un PCT (TCP/IVC/3403) pour la phase préparatoire²⁸. Le financement de la phase principale du REEA s'élève à environ 11 millions d'EUR (dont 5 millions d'EUR mis à disposition par l'UE pour exécution par la FAO et 6 millions d'EUR mis à disposition par le gouvernement).

- 125 Le REEA utilise l'approche du Programme mondial du recensement de l'agriculture de 2010 caractérisée par une démarche modulaire avec un module de base réalisé par un dénombrement exhaustif pour fournir des données structurelles clés et plusieurs modules complémentaires/thématiques effectués par sondage²⁹. En effet, le but du projet n'est pas simplement le recensement, mais aussi le renforcement du système de collecte de statistiques agricoles au niveau national par le biais d'enquêtes qui devraient être conduites de façon régulière dans les années à suivre.

i) Des difficultés au niveau opérationnel

Constatation principale 23: la collecte des données sur le terrain a enregistré un important retard à cause d'une série de difficultés au niveau opérationnel, de la lenteur des procédures administratives et des contraintes financières liées à la mobilisation des fonds au niveau de l'État.

- 126 Bien qu'il y ait eu une phase pilote au préalable, le projet REEA a rencontré plusieurs difficultés sur le terrain dues à un ensemble de facteurs³⁰:
- Les opérations ont commencé avec un retard considérable en partie à cause de la mise à disposition tardive des ressources financières de la part du gouvernement et du recrutement tout aussi tardif du CTP de la part de la FAO³¹. Des retards ont également été enregistrés concernant l'acquisition du matériel et son déploiement sur le terrain.
 - Au niveau de la coordination et de la supervision du REEA, un Comité technique a été mis en place, mais selon les interlocuteurs rencontrés, les problèmes soulevés n'ont pas été suffisamment pris en compte et des solutions de réajustement ou de changement de procédures n'ont pas été toujours apportées. En outre, les différentes institutions impliquées reprochent un partage insuffisant d'informations au sein du Comité technique. Des Comités régionaux avaient également été mis en place pour contribuer au suivi des activités, à la communication et à la mobilisation des acteurs, mais ces comités n'ont jamais été fonctionnels. Enfin, plusieurs interlocuteurs ont confirmé le temps insuffisant consacré par le coordinateur national à cette opération.
 - En ce qui concerne les agents recenseurs (au nombre de 3000), la sélection finale des dossiers a été faite à Abidjan, parfois sans tenir compte des dossiers présélectionnés au niveau local avec l'appui des Directions régionales du MINADER. Cela a: i) occasionné une affectation d'agents recenseurs ne parlant pas la langue locale dans certaines localités; ii) créé des problèmes d'hébergement et d'insertion des agents dans les milieux d'intervention; et iii) impacté de façon négative la performance des équipes.
 - La compagnie téléphonique Orange Côte d'Ivoire a été choisie comme opérateur pour effectuer les paiements des salaires des agents. Les retards dans ces paiements, allant de un à deux mois, ont constitué une autre difficulté majeure qui a influencé le déroulement du REEA. Parmi les causes du retard, il a été souligné la nécessité de vérifier et de mettre à jour chaque mois les listes des agents, à cause d'abandons de plusieurs enquêteurs au cours du recensement, et de la transmission tardive des listes des agents mises à jour par les coordinations régionales.

28 La phase préparatoire a inclus le développement de la méthodologie, des documents techniques, des programmes de traitement informatique, la réalisation et l'évaluation des résultats du REEA pilote, et la finalisation du projet principal du REEA.

29 Un atelier producteurs/utilisateurs a été organisé afin d'identifier les thématiques pour les modules complémentaires.

30 Le document de projet prévoyait: i) une première phase (qui devait commencer début 2014) consistant en la mise en œuvre du module de base, du module communautaire, des modules d'exploitation moderne et des organisations professionnelles agricoles et faitières; et ii) une deuxième phase, avec la réalisation des modules complémentaires/thématiques (qui devait débiter au deuxième semestre de l'année 2014). Au moment de l'évaluation, en juin 2016, la première phase n'avait pas encore été complétée.

31 Des dispositions ont été prises pour que le Chargé des opérations puisse lancer et suivre les opérations de démarrage.

- Le REEA a introduit l'utilisation de tablettes qui ont comme avantage la réduction du temps (saisie directe) et la réduction des erreurs de collecte (le logiciel permet un contrôle de cohérence interne). Les 550 panneaux solaires acquis en vue de remédier au problème d'accès à l'électricité dans certaines zones rurales se sont révélés inefficaces pour recharger les tablettes. Aujourd'hui, il est difficile d'estimer combien de questionnaires ont été remplis sur support papier.
- Les délais considérables i) entre les formations des formateurs et les formations des agents et ii) entre les formations des agents et le début des opérations de collecte des données sur le terrain ont engendré une perte de connaissance de la part des participants.
- Au moment de l'évaluation, la base de données du REEA n'était pas mise à jour en raison des nombreuses défaillances constatées au niveau du système de remontée des données. Premièrement, il y a l'absence de couverture internet dans les zones rurales reculées qui a naturellement freiné la remontée des données de certaines équipes. Deuxièmement, le circuit de remontée alternatif dit «manuel» et impliquant l'agent recenseur, le contrôleur et le superviseur départemental n'a pas fonctionné. En effet les superviseurs, qui sont des agents de l'administration, n'ont pas régulièrement reçu les primes prévues, et les difficultés dans la mise à disposition du carburant ont limité leur déplacement vers les contrôleurs pour la récupération des données à transmettre³².

127 Enfin, il faut souligner que le recensement est une opération sur une large échelle impliquant environ 1,9 million de ménages ruraux à enquêter. La phase préparatoire avait estimé une période de six mois pour la collecte d'informations afin d'alimenter le module de base, mais certains interlocuteurs rencontrés considèrent que cette estimation n'a pas tenu compte de la réalité du terrain.

ii) Des insuffisances au niveau de la campagne de sensibilisation

Constatation principale 24: L'échec de la campagne de communication et de sensibilisation a eu comme conséquence une réticence et parfois même un refus de la part des exploitants à fournir des informations fiables aux enquêteurs³³, ce qui a ultérieurement retardé l'opération. Bien que la coordination du projet ait été très tôt informée de cette difficulté, les solutions ont tardé à se mettre en place.

128 Le manque de communication et de sensibilisation sur le REEA a été identifié par les interlocuteurs rencontrés comme étant le principal obstacle à la réussite de l'opération³⁴. Une des difficultés a été l'utilisation de deux budgets différents (gouvernement et FAO) pour le même objectif de communication. Si le budget de la FAO pour la communication était connu, celui du gouvernement n'était pas défini.

129 Une stratégie de communication avait été développée dans le cadre du projet d'assistance préparatoire (TCP/IVC/3403) grâce à une approche d'évaluation participative, et elle avait permis d'identifier les problèmes potentiels à la base de l'acceptation du recensement par les exploitants et les éventuelles solutions³⁵. Le document présente une stratégie très structurée avec plusieurs activités de communication prévues.

32 La compagnie choisie pour fournir le carburant n'était pas présente dans toutes les régions concernées par le REEA et en juin le montant alloué pour le carburant par le projet était déjà dépensé.

33 Le manque de sensibilisation affecte également la sécurité des enquêteurs, surtout dans les zones caractérisées par des tensions politiques ou foncières. En outre, dans les villages éloignés une meilleure communication aurait facilité la prise en charge (nourriture et logement) des enquêteurs par les communautés.

34 Dans le document de projet déjà, l'absence de mise en œuvre de la stratégie de sensibilisation et de communication avait été identifiée parmi les risques.

35 Des données ont été collectées sur le terrain à travers des méthodes d'évaluation participative pour identifier les problèmes prioritaires à la base de l'acceptation du recensement. Parmi les problèmes identifiés se trouvent les litiges fonciers, l'inégalité dans l'accès à la terre pour les femmes, le déplacement des populations lié à la crise sociopolitique, l'occupation illégale des forêts classées, l'acceptabilité du recensement en général, la mauvaise compréhension et appréciation du recensement agricole par les populations.

Activités prévues dans la stratégie de communication pour le REEA

Au niveau national: (communication de masse)

- le lancement de la campagne de sensibilisation au niveau national (par le MINADER, en collaboration avec les autres ministères), régional (par les comités de pilotage régionaux) et départemental (par les comités de pilotage départementaux); et
- la diffusion d'annonces au niveau national à la télé, à la radio et dans la presse.

Au niveau local: (combinaison de communication de masse et de proximité):

- la diffusion d'annonces radiophoniques en langue locale par les radios de proximité;
- Les rencontres communautaires avec les dirigeants et les membres influents formels et informels (y compris les jeunes, les femmes, etc.);
- la mise en place de groupes noyaux au niveau communautaire;
- l'organisation de réunions, causeries et animations; et
- des visites sur les sites.

- 130 Selon le constat de l'équipe d'évaluation, le déroulement de la stratégie de communication du REEA s'est limité à deux activités: 1) le lancement de l'opération au niveau national et régional; et 2) la réalisation par la FAO d'annonces à la télé et à la radio et d'une annonce pour la presse. Les annonces ont été ensuite diffusées à travers le centre d'information et de communication gouvernemental, un centre public rattaché à la primature (CICG)³⁶. Les spots, d'une durée de 30 secondes, nécessitaient une connaissance et une compréhension préalables du REEA³⁷. En effet, leur contenu et leur durée étaient très limités pour que les populations concernées puissent comprendre les objectifs et les bénéfices³⁸.
- 131 L'implication des autorités territoriales, notamment les préfets et sous-préfets qui sont à la base de la communication de proximité continue, s'est limitée à une participation aux ateliers de lancement dans certains cas. Ils ont été informés un ou deux jours seulement avant le déploiement des enquêteurs dans leurs localités. Le manque de temps et de moyens (carburant, transport, etc.) mis à la disposition des autorités territoriales et locales n'a pas permis un relais, une divulgation et une explication de l'opération REEA, nécessaires pour assurer sa réussite. Cependant, il faut noter qu'un montant important destiné aux primes de ces fonctionnaires, afin d'assurer cette communication et ce suivi, était prévu dans le budget de l'État.
- 132 En général, tant dans la communication de masse que dans celle de proximité, les résultats de l'évaluation participative ne semblent pas avoir été valorisés. Si le manque de communication avait déjà été identifié comme un problème majeur au cours du premier déploiement des agents en novembre 2015, des solutions ont tardé à être mises en place. Il a fallu une révision budgétaire, qui a pris quatre mois, pour permettre l'adoption d'une solution. Une certaine flexibilité dans le budget aurait pu permettre de répondre plus rapidement aux problématiques émergentes.
- 133 En juin 2016, à deux mois de la fin de la collecte, une ONG spécialisée dans la communication a été contactée pour mettre en place une stratégie de communication intégrant la

36 Les informations sur la diffusion fournies par le CICG sont les suivantes: on compte au total 24 diffusions sur RTI1 pour les annonces télé; 10 diffusions sur Radio Côte d'Ivoire et 10 sur Fréquence 2 pour les annonces radio; 44 diffusions sur 40 radios de proximités pour les annonces en langue locale; et 4 insertions sur la presse (Fraternité matin). Le Centre indique n'avoir pas participé au développement de la stratégie de communication ou à la préparation des annonces, mais seulement à leur diffusion. Sa capacité d'influencer la stratégie a été limitée et leurs propositions n'ont pas été retenues.

37 Les annonces télévisées déclarent "*Faisons nous recenser au REEA*", mais ne donnent aucune signification de l'acronyme REEA qui apparaît seulement à la fin dans le logo. En outre, l'annonce télé n'explique pas en quoi consiste un recensement de l'agriculture.

38 Plusieurs interlocuteurs ont indiqué comme instrument de communication possible, qui n'était pas prévu dans la stratégie de communication, l'utilisation d'une personnalité publique de haut niveau comme porte-parole du message.

communication de masse (essentiellement radio) avec la communication de proximité dans les zones plus réticentes au recensement. L'ONG a produit des annonces en français et en langues locales ainsi que des capsules, extraits de messages de sensibilisation donnés par les dirigeants des communautés, qui ont été diffusés par son réseau de radios au niveau local et national. En outre, elle a organisé une tournée de sensibilisation pendant laquelle elle a enregistré des émissions publiques de 20 mn impliquant les autorités territoriales (préfets et sous-préfètes) et les dirigeants communautaires (chefs de villages, présidents de jeunes et présidentes de coopératives de femmes) dans sept localités. Les émissions ont ensuite été relayées et diffusées par les radios locales. L'évaluation qui se déroulait au moment de cette campagne de sensibilisation n'a pas pu vérifier son effet sur le terrain; cependant, cette stratégie qui combine communication de masse et de proximité semblerait plus efficace.

- 134 La plateforme CountryStat, créée par la FAO au niveau international pour la mise en ligne de statistiques nationales sur l'agriculture, sera utilisée pour la diffusion des données du REEA. La Côte d'Ivoire a reçu un appui à travers des projets régionaux pour la mise en ligne sur la plateforme des statistiques nationales provenant des différentes structures impliquées dans la production et la collecte des données agricoles et alimentaires. Grâce à cet appui, des statistiques sont aujourd'hui disponibles en ligne pour la période 1990-2013³⁹. Le financement du projet CountryStat est aujourd'hui terminé et la direction des statistiques du MINADER, qui a coordonné cette initiative, peine à trouver les ressources pour financer les ateliers annuels nécessaires pour réunir les différentes structures et valider les données avant leur mise en ligne⁴⁰. Le site web n'est pas très actif, ce qui indique une faible durabilité du projet après la fin du financement.

4.3 Domaine prioritaire C – La résilience des ménages vulnérables

- 135 Le domaine prioritaire C a été ajouté après la formulation du CPP pour faire suite à des commentaires reçus de la part du Siège. Ce domaine inclut deux effets, qui sont:
- l'amélioration de l'état sanitaire des aliments et de l'état nutritionnel des populations vulnérables; et
 - l'amélioration de la gestion des crises, des risques de catastrophe et d'adaptation aux changements climatiques.

4.3.1 Amélioration de l'état nutritionnel des populations vulnérables

Constatation principale 25: au niveau institutionnel, la FAO a été très présente sur la période. Elle a été capable d'assurer une participation active dans la plateforme SUN et dans le groupe PTF, ce qui démontre l'importance donnée à cette initiative par la FAO en Côte d'Ivoire.

- 136 Le Plan national multisectoriel de nutrition 2016-2020 signe l'adoption d'une approche globale de lutte contre la malnutrition sous la responsabilité de la primature qui inclut des actions spécifiques de nutrition ainsi que toutes les actions sensibles à la nutrition⁴¹ pour lesquelles les contributions de plusieurs secteurs sont sollicitées^{42,43}. Ainsi, le plan souligne la nature multisectorielle de la malnutrition et l'importance de veiller à une collaboration

39 <http://countrystat.org/home.aspx?c=CIV>

40 En 2015, l'atelier n'a pas eu lieu. Pour 2016, le coût de l'atelier a déjà été inscrit dans le budget de la direction, mais au moment de l'évaluation son organisation était encore incertaine.

41 Le plan fait une distinction entre les actions spécifiques de nutrition, qui ciblent les causes immédiates et peuvent rapidement améliorer l'état nutritionnel des groupes vulnérables; et les actions sensibles à la nutrition, qui ciblent les causes sous-jacentes de la malnutrition et sont mises en œuvre dans des secteurs autre que la santé, comme l'agriculture, les ressources animales, l'éducation et la protection sociale.

42 Le plan indique comme secteurs concernés pour soutenir la mise en œuvre, les responsables des départements en charge de la santé, de l'agriculture, des ressources animales, de l'eau et de l'assainissement, de l'éducation, de la femme, de la recherche, de la protection sociale, de l'industrie et du commerce.

43 Les objectifs du Plan national multisectoriel de nutrition 2016-2020 sont: i) la promotion des bonnes pratiques nutritionnelles et les mesures préventives; ii) le renforcement de la prise en charge de la malnutrition; iii) l'amélioration durable de la disponibilité et de l'accès à des aliments nutritifs et diversifiés pour la consommation; iv) le renforcement de la sécurité sanitaire des aliments; v) le renforcement de la résilience des ménages face aux crises alimentaires et nutritionnelles; vi) l'amélioration de l'hygiène et l'accès à l'eau potable et aux systèmes d'assainissement; et vii) la création d'un environnement favorable à la nutrition et le renforcement de la gouvernance.

de tous les acteurs pour une mise en œuvre efficace. En particulier, le secteur agricole joue un rôle clé pour assurer l'amélioration de la disponibilité et de l'accès à des aliments nutritifs et diversifiés pour la consommation ainsi que pour renforcer la résilience des ménages face aux crises alimentaires et nutritionnelles. Selon les partenaires, la FAO a un rôle à jouer dans la sensibilisation des acteurs du secteur rural sur les thématiques liées à la nutrition, en particulier le MINADER et le MIRAH, partenaires traditionnels de la FAO, et dans leur implication dans la stratégie multisectorielle.

- 137 La contribution de la FAO à la mobilisation de ressources, à travers un Fonds PCT, pour l'appui à l'organisation d'une table ronde pour le lancement du Plan est très appréciée par la contrepartie nationale. La table ronde vise à faciliter la mobilisation de ressources pour la mise en œuvre du plan et l'implication des différentes parties prenantes concernées⁴⁴. La date prévue pour la fin du projet était décembre 2015, mais au moment de l'évaluation, la table ronde n'avait pas encore été organisée pour des raisons internes au gouvernement. La FAO restait néanmoins disponible pour apporter son appui à la suite d'une révision budgétaire comprenant une extension de la durée du projet.

Constatation principale 26: au niveau opérationnel, des interventions en faveur de la nutrition, mises en place avant 2012, restent dans la mémoire des partenaires qui soulignent leur pertinence et la valeur ajoutée de la FAO dans ce domaine. Plus récemment, on note un manque d'initiatives sur le terrain dû aux difficultés dans la mobilisation des ressources.

- 138 Plus précisément, de 2006 à 2012, la FAO a développé, à travers des financements d'urgence, un programme intégré d'éducation nutritionnelle. Le programme, qui a souvent été mentionné par les interlocuteurs rencontrés – signe de sa bonne visibilité –, avait comme point d'entrée les centres de santé nutritionnelle, et il s'adressait en particulier aux mères fréquentant ces centres. Il consistait en l'organisation de séances de sensibilisation sur la nutrition en utilisant des boîtes à image qui ont eu une bonne diffusion, des démonstrations sur les techniques culinaires avec des recettes employant les produits locaux et la distribution de kits maraîchers aux femmes conditionnées à leur participation dans le cadre des formations.
- 139 Le projet "Apprendre le long des frontières pour vivre au-delà des frontières: appui à l'approvisionnement des cantines scolaires" est une autre initiative mentionnée par les partenaires, en particulier par l'UNICEF qui en avait assuré le financement. Les activités du projet se sont déroulées entre 2010 et 2012. Dans le cadre de cette initiative, la FAO avait supporté des groupements dans cinq localités de l'ouest du pays (environ 500 bénéficiaires) à travers la conduite d'actions de sensibilisation sur la production et la consommation d'aliments à haute valeur nutritive et le soutien à la production vivrière, maraîchère et animale pour alimenter les cantines scolaires.
- 140 Plus récemment, la FAO a développé, en collaboration avec l'UNICEF et le PAM, un projet conjoint de lutte contre la malnutrition ciblant le Nord (Bouna), où les taux de malnutrition sont parmi les plus élevés du pays. Le projet est une initiative pilote pour tester au niveau opérationnel l'adoption d'une approche multisectorielle. Deux principes sont à la base de l'initiative: i) la convergence: le projet s'inspire de l'initiative commune de convergence implémentée par le SNU au Niger et vise à faire converger vers un objectif commun les actions des différents partenaires au niveau de la même commune; ii) la décentralisation: le projet responsabilisera les collectivités locales à travers leur implication dans la planification et dans les actions menées afin de favoriser l'appropriation. Il faut préciser que ce projet pilote n'a pas encore vu le jour à cause de la difficulté à mobiliser les ressources financières.
- 141 Le PNN, la structure traditionnellement en charge de la nutrition au niveau du Ministère de la Santé, apprécie la collaboration avec la FAO. Le bureau de pays de la FAO bénéficie de la présence dans son équipe d'un expert nutrition qui a été mis à disposition par cette structure. Ce partage de personnel selon le PNN assure un lien entre la structure nationale et la FAO et permet de mieux capitaliser les acquis des projets mis en œuvre

⁴⁴ Cet appui se concrétise par la mise à disposition d'un consultant international (pour la préparation de l'évènement et pour le renforcement des capacités du CNN sur son rôle de coordinateur) et d'un consultant national en communication.

conjointement. Le PNN apprécie d'avoir été impliqué dans plusieurs projets de la FAO dans le domaine de l'éducation nutritionnelle⁴⁵.

4.3.2 Amélioration de l'état sanitaire des aliments

142 Un des produits du DPC était l'amélioration des capacités nationales en matière de contrôle de la qualité des aliments et des denrées alimentaires d'origine animale (DAOA). L'indicateur choisi était le nombre de personnes formées. Dans ce domaine, l'appui de la FAO s'est concrétisé principalement à travers un projet régional (TCP/RAF/3406) qui concernait la sécurité sanitaire des aliments vendus dans la rue (voir la présentation dans l'encadré ci-dessous).

Constatation principale 27: les partenaires ont exprimé leur satisfaction concernant les résultats positifs du projet, mais un manque de ressources financières a limité le suivi des activités ainsi que la diffusion des acquis.

143 Ce projet est pertinent par rapport aux priorités du PNMN 2016-2020, en rentrant dans les extrants du résultat stratégique 4, à savoir: «la sécurité sanitaire des aliments est renforcée». Au-delà de cette initiative spécifique, la FAO n'a pas fourni d'autre appui dans ce domaine. Sur la période, la participation du pays dans le CODEX a été peu active.

144 L'encadré est basé sur les entretiens que l'équipe d'évaluation a menés avec le coordonnateur national du projet, le Programme National Nutrition (PNN), trois formateurs et trois bénéficiaires. Les consultations avec les formateurs et les entretiens semi-structurés avec les bénéficiaires ont été limités à la disponibilité de personnes sur le terrain pour faciliter les rencontres.

Sécurité sanitaire des aliments de rue à Abidjan

A l'image de la plupart des pays de l'Afrique de l'Ouest, la Côte d'Ivoire est confrontée à la problématique de la sécurité des aliments et en particulier ceux vendus dans la rue. Cette alimentation de rue trouve ses origines dans l'urbanisation galopante du pays (49,7% de taux d'urbanisation selon le Recensement général de la population et de l'habitat [RGPH] 2014) et le niveau encore élevé du taux de pauvreté (46,3% selon l'Enquête sur le niveau de vie des ménages [ENV] de 2015) au sein des populations, en dépit des efforts réalisés par le pays.

La Côte d'Ivoire a bénéficié d'un projet régional de la FAO intitulé "Assurer un approvisionnement en aliments vendus sur la voie publique, sûrs et de bonne qualité, pour une meilleure santé publique". Ce projet est issu des études menées i) en 2009 par le Ministère de la santé et de la lutte contre le Sida (MSLS) sur l'évaluation des systèmes nationaux de sécurité sanitaire des aliments; et ii) en 2012 par la FAO sur la restauration de rue à Abidjan. Ces études ont montré un besoin urgent d'investir dans ce secteur.

Le projet avait pour objectif l'amélioration de la qualité sanitaire des aliments vendus sur la voie publique à travers: i) l'amélioration des dispositions et procédures institutionnelles pour faire appliquer les règles et réglementations de la restauration de rue; ii) le renforcement des capacités des agents d'organismes techniques et de collectivités locales; iii) la mise en œuvre de formations pilotes visant les restaurateurs de rue; et iv) l'élaboration d'une stratégie régionale et d'un plan d'action national pour l'expansion du projet pilote et l'institutionnalisation.

En s'appuyant sur l'approche de formation en cascades, le projet a enseigné à une trentaine d'agents techniques des aspects spécifiques de la restauration de rue en matière de nutrition, de sécurité sanitaire des aliments et de petite comptabilité. Les formateurs comprenaient des agents au niveau des mairies et du district d'Abidjan et des ministères impliqués⁴⁶.

45 Plus précisément, le PNN a participé dans le cadre du programme intégré d'éducation nutritionnelle au développement du curriculum des formations ainsi qu'à la préparation des outils (modules de formation des formateurs et boîtes à images pour la formation des bénéficiaires). Il a également été impliqué dans le projet d'hydroponie pour concevoir et produire les boîtes à images, mais cette initiative a été de plus courte durée.

46 À savoir le Ministère de la santé et de la lutte contre le Sida (MSLS), le Ministère de la communication (MICOM), le Ministère de l'intérieur et de la sécurité (MEMIS), et le Ministère de l'éducation nationale et de l'enseignement technique (MENET).

Ensuite, les formateurs ont mené des formations pour une vingtaine de personnes dans chacune des dix communes d'Abidjan. Au total, environ 207 restaurateurs de rue ont bénéficié des formations. Les interlocuteurs rencontrés ont exprimé un bon taux de satisfaction s'agissant des acquis du projet par rapport à ses objectifs de sensibilisation. En particulier, l'implication des partenaires nationaux à travers l'intégration des mairies dans les formations et dans la sélection des bénéficiaires a été saluée par tous les interlocuteurs.

En effet, le ciblage a été effectué avec l'appui des agents des mairies qui connaissent mieux les communes et savent retrouver les transformateurs et transformatrices. En ce qui concerne le ciblage, un formateur a noté un déficit de participation par rapport aux vendeurs de garba, majoritairement des hommes et d'origine Nigérienne. Le formateur a noté que le faible taux de participation de ces derniers est dû à un manque de succès des mesures de sensibilisation de ce groupe, malgré la quantité relativement importante de garba vendu et un besoin marqué d'améliorer les mesures en matière de sécurité sanitaire.

Au niveau du terrain, trois bénéficiaires interrogés ont reporté une augmentation notable du revenu à la suite des activités du projet. La raison la plus citée a été l'amélioration de leur réputation avec comme résultat une augmentation de la clientèle.

En termes d'effets sur la nutrition, des mesures d'hygiène de base, y compris le lavage des mains et la séparation des aliments crus et cuits, ont été retenues par les bénéficiaires interrogés. Les formateurs ont aussi témoigné qu'ils continuent à employer au quotidien les bonnes pratiques apprises. En général, les bénéficiaires et les formateurs du projet rencontrés affirment que les formations ont facilité la prise de conscience des enjeux de sécurité sanitaire des aliments et sensibilisés sur le rôle que chaque acteur doit jouer.

En définitive, le projet a été bien ancré dans les institutions et les partenariats nationaux. Un manque de ressources financières n'a pas permis de continuer le suivi pour vérifier la durabilité du projet et la diffusion des acquis dans d'autres localités.

4.3.3 Coordination des acteurs dans le domaine de la sécurité alimentaire et nutritionnelle et systèmes d'alerte précoce

i) Coordination

Constatation principale 28: tant au niveau central qu'au niveau décentralisé, les partenaires indiquent un manque de forums de coordination et de concertation dans le secteur de la sécurité alimentaire depuis la désactivation du système des clusters.

- 145 En ce qui concerne la coordination dans le domaine de la sécurité alimentaire, après la crise survenue en 2013, le cluster a été désactivé⁴⁷ et remplacé par le GSSA. Les réunions du groupe (au niveau central et régional) ont continué à se tenir sous la présidence du MINADER au niveau central et des préfets au niveau régional, mais à une fréquence moindre. Les partenaires rencontrés au niveau central et sur le terrain indiquent que le groupe ne fonctionne pas, ce qui a pour conséquence des besoins en termes de coordination qui restent sans réponse.
- 146 Dans le domaine de la nutrition, avec l'intégration de la Côte d'Ivoire au mouvement SUN en juin 2013, le CNN créé en juillet 2016 est le responsable de la coordination. Ce dispositif devrait aussi se décliner au niveau régional à travers la création de comités régionaux de nutrition.
- 147 Il n'existe pas aujourd'hui de groupe intégré sécurité alimentaire et nutrition, ce qui ne facilite pas le dialogue entre les différents acteurs qui devraient s'impliquer dans la stratégie multisectorielle de lutte contre la malnutrition.

47 Depuis le début de la crise en 2002, le cluster sécurité alimentaire a été activé à différents moments critiques – en particulier en 2003 et une nouvelle fois en 2008. En février 2011, un Groupe sectoriel sécurité alimentaire et nutrition a été mis en place et impliquait le PNN et le Ministère de l'agriculture. Ensuite, le cluster a été réactivé en 2011 puis désactivé au mois d'avril 2013, pour être remplacé par le Groupe sectoriel sécurité alimentaire.

ii) *Systèmes d'alerte précoce*

Constatation principale 29: le système d'alerte précoce sur la sécurité alimentaire en Côte d'Ivoire n'est pas fonctionnel. L'analyse du CH est faite une fois par an, mais le manque de données pour alimenter le CH ne permet pas le suivi effectif et l'évaluation de la sécurité alimentaire⁴⁸.

- 148 Depuis 2002, les agences humanitaires, et en particulier la FAO, ont fourni une assistance au développement en Côte d'Ivoire de mécanismes et d'outils d'alerte précoce et de suivi en matière de sécurité alimentaire⁴⁹. En 2010, la Côte d'Ivoire s'est dotée d'un Dispositif national de suivi de la sécurité alimentaire et nutritionnelle (DISSAN), qui devait fédérer tous les mécanismes et outils d'alerte précoce. En 2011, la FAO avait fourni un appui technique et financier pour des actions de renforcement des capacités du DISSAN à travers un PCT (TCP/IVC/3305). Le projet visait à appuyer le transfert de compétences dans ce domaine aux institutions nationales, en particulier au MINADER, qui assurait le secrétariat du DISSAN.
- 149 Le DISSAN est devenu plus récemment DISSA, car le sous-secteur de la nutrition a désormais été détaché de la tutelle du MINADER et rattaché au ministère en charge de la santé. Le décret de lancement officiel du dispositif pour le rendre fonctionnel a été signé en septembre 2016 seulement.
- 150 Un système d'alerte précoce a récemment été expérimenté dans quatre localités (Korhogo, Bondoukou, Man et Aboisso), mais les données sont géographiquement circonscrites et restent insuffisantes du point de vue des besoins en informations sur toute l'étendue du territoire. Selon le MINADER et les partenaires, cela limite la capacité de prise de décision pour orienter les interventions. Les agences du Système des Nations Unies n'ont aujourd'hui pas les ressources nécessaires pour conduire des enquêtes de terrain afin d'alimenter le CH.
- 151 Pour ce qui concerne la nutrition, il existe un système de veille nutritionnelle au niveau de la santé. Vu le lien étroit entre sécurité alimentaire et nutritionnelle, l'évaluation note un besoin, au niveau national et sous-national, de renforcer l'intégration de la sécurité alimentaire et de la nutrition au niveau des dispositifs d'alerte précoce.

4.3.4 Contributions de la FAO à la réponse à la crise post-électorale et à la transition

- 152 Sur la période 2012-2013 et en réponse à la crise post-électorale, la FAO a assisté environ 80 000⁵⁰ ménages, principalement à travers la mise à disposition de kits agricoles pour la production vivrière, l'appui à la production maraîchère – et en moindre partie au petit élevage⁵¹ et à la production de semences communautaires de qualité. En outre, dans une perspective de transition, elle a également mis en place un projet conjoint transfrontalier en faveur de la cohésion sociale, financé par ECHO, ainsi qu'un projet d'appui institutionnel au secteur du développement rural pour la sortie de la crise, financé par la BAD.
- 153 Le CPP inclut explicitement la mise en œuvre de projets de réhabilitation au niveau communautaire comme levier pour la consolidation de la cohésion sociale et le retour de la paix; la FAO a effectivement intégré ces aspects dans son intervention, en particulier dans le projet transfrontalier. Il s'agit là d'un point de force, car les effets que les projets de sécurité alimentaire et nutritionnelle peuvent avoir sur la consolidation de la paix ne sont pas souvent pris en compte explicitement par l'Organisation.

48 Les organismes n'ont plus de ressources pour financer les enquêtes qui devraient informer le CH. Cette année, une enquête sur la sécurité alimentaire et la vulnérabilité a été menée par le CILSS, mais l'enquête n'est pas suffisante pour couvrir tout le territoire.

49 Source: document de projet TCP/IVC/3305.

50 L'estimation du total de bénéficiaires est basée sur les rapports d'exécution et sur les documents de projets disponibles sur FPMIS.

51 Dans un seul projet de réponse à la crise, la FAO a supporté la mise en place de 16 petites fermes d'élevage traditionnel (OSRO/IVC/204/HCR).

i) La réponse à la crise post-électorale

- 154 Comme expliqué dans la méthodologie, le travail de l'équipe a fait face à la difficulté d'évaluer des interventions d'urgence, en particulier des distributions, plus de trois ans après la réponse.
- 155 Néanmoins, l'analyse a pu bénéficier des résultats d'études et d'évaluations conduites précédemment par la FAO en Côte d'Ivoire, en particulier l'étude sur l'impact des interventions humanitaires dans le domaine de la sécurité alimentaire dans l'ouest de la Côte d'Ivoire, qui a analysé l'ensemble des interventions financées par ECHO et OFDA en soutien à la production agricole pour la saison 2012-13.
- 156 La FAO a joué un rôle clé dans la réponse à la crise post-électorale en étant responsable de l'approvisionnement en semences de la plupart des intervenants^{52,53}. Au total, les distributions de semences pour la saison agricole de 2012 ont touché 118 741 ménages, soit 15% de la population totale de la zone d'intervention, et parmi lesquels environ 30 000 ont bénéficié de distributions directes de la FAO à travers des opérateurs nationaux (en particulier l'ANADER et des ONG nationales).

Constatation principale 30: les délais dans la mise à disposition de financements de la part des bailleurs de fonds et des difficultés dans le processus d'achat et dans la disponibilité en semences au niveau national ont engendré des retards dans les distributions de semences.

- 157 L'étude identifie comme faiblesse principale de l'intervention de la FAO la fourniture tardive de semences à certains partenaires qui n'a pas permis aux distributions de respecter le calendrier agricole⁵⁴. En effet, au moment de la crise, la disponibilité en semences de qualité au niveau national était limitée. Le processus d'appel d'offre piloté par le Service des contrats et achats (CSAP) prévoyait qu'un seul opérateur devait être détenteur du marché, ce qui n'était pas forcément possible dans le contexte du pays, qui était marqué par une déstructuration du système semencier national. Après l'attribution du marché, les opérateurs retenus ne disposaient pas de suffisamment de semences pour couvrir toute la quantité demandée et ont dû rechercher des quantités additionnelles, mais sans succès. Le bureau de pays de la FAO observe aujourd'hui qu'une compartimentation des quantités dans l'appel d'offre aurait pu réduire les risques.

Constatation principale 31: la contribution de la FAO comme co-facilitateur du cluster, avec le PAM, est un point de réussite de la réponse. Le cluster a permis d'assurer une cohérence dans la réponse et une meilleure coordination des actions des partenaires.

- 158 L'étude indique que «le cluster a permis de repérer et d'éviter autant que possible les doublons et les chevauchements d'actions ou de bénéficiaires. L'effort de planification qui a consisté à responsabiliser chaque partenaire d'intervention sur une zone spécifique, a permis de créer les conditions d'une meilleure efficacité dans les actions menées». L'effort de planification a aussi consisté à harmoniser les outils méthodologiques de suivi des activités des différentes interventions.
- 159 En général, les partenaires rencontrés dans le cadre de cette évaluation apprécient les activités du cluster. Selon le Service d'aide humanitaire de la Commission européenne (ECHO), par exemple, le rôle joué par la FAO dans le cluster a été positif, car grâce à son savoir-faire technique, elle a essayé d'assurer une cohérence dans la réponse et a également facilité le lien entre les acteurs humanitaires et le gouvernement.
- 160 Un exemple qui illustre la contribution de la FAO à l'harmonisation de la réponse est le plaidoyer conduit par l'Organisation, dans la réponse à la crise post-électorale, en faveur

52 Les intervenants comprennent ACF, PU-AMI, ACTED, NRC, DRC et IRC.

53 Les kits agricoles étaient de trois types: riz pluvial, riz bas-fonds et maïs.

54 En général, les retards observés étaient de deux à trois mois. Vu les difficultés d'approvisionnement, les semences ont été distribuées par vagues aux partenaires, les premiers servis étant les partenaires ayant aussi des contrats avec ECHO. De plus, un changement a été opéré dans la composition des kits pour tenir compte du retard, ainsi qu'une augmentation des kits de maïs, vu que ce dernier peut être semé plus tard dans certaines zones plus au Nord, qui ont reçu les semences en dernier.

des distributions directes de semences au lieu de la distribution d'argent liquide aux bénéficiaires pour leur permettre d'acheter les semences sur les marchés, position motivée au niveau de la FAO par la faible disponibilité de semences sur les marchés locaux et adoptée par toutes les ONG internationales, sauf une. La stratégie de distribution d'argent liquide, qui a été adoptée par l'ONG internationale en question, a ensuite montré sa faiblesse. En effet, après la distribution d'argent liquide, les informations ont été diffusées dans toute la zone d'intervention de l'ONG pour appeler tous ceux qui disposaient de semences à vendre à être présents sur les marchés. Selon l'étude, cette stratégie a donné lieu à des comportements pervers, dans la mesure où le riz déjà bouilli (qui n'est donc plus de la semence) a été vendu aux bénéficiaires dans de nombreux cas. Il en résulte que ces semences n'ont pas pu germer, au grand désarroi des bénéficiaires. Le rapport d'évaluation de cette intervention a bien mentionné que dans le contexte du projet, cette approche n'a pas été pertinente.

ii) L'appui à la production de semences

161 En réponse à la disponibilité limitée de semences de qualité à la suite de la crise, mais aussi aux problèmes structurels de dysfonctionnement du secteur semencier dans son ensemble, la FAO est intervenue à deux niveaux:

- **Au niveau institutionnel**, la FAO a donné son appui technique pour la révision de la législation semencière et de la réglementation pour le contrôle. Elle a également apporté un appui logistique⁵⁵ et un appui en faveur de la redynamisation de l'environnement organisationnel des acteurs de la filière semences et plants⁵⁶.
- **Au niveau opérationnel**, à travers des fonds de la délégation de l'UE, la FAO a soutenu la production de semences communautaires et de boutures de manioc dans l'ouest du pays pour améliorer la disponibilité et l'accessibilité au niveau local. Ainsi, la FAO a assisté des groupements (environ 6 800 ménages) et des organisations coopératives du secteur vivrier dont les activités avaient été arrêtées à cause de la crise. La FAO a mis à la disposition de ces deux types de bénéficiaires (groupements et coopératives) des semences de base, elle a contribué à leur formation sur les techniques culturales de production de semences et à la construction de magasins de stockage de produits. Les producteurs ont également bénéficié de matériel agricole motorisé (batteuses, vanneuses) et non motorisé (pulvérisateurs, petit outillage agricole, bâches de séchage, etc.), ainsi que de fertilisants afin d'accroître leurs capacités opérationnelles de production.

162 Au cours de la mission effectuée dans l'ouest, dans le cadre de cette évaluation, l'équipe a pu rencontrer un groupement dans la zone de Toulepleu qui avait bénéficié de ce volet, ainsi que deux coopératives: COPAFAN dans la zone de Zouhan-Hounien et CODERIZ à Guiglo.

Constatation principale 32: les bénéficiaires rencontrés ont abandonné l'activité à cause de difficultés dans la commercialisation des semences produites. Des besoins persistent en matière d'actions en appui à la commercialisation.

163 La commercialisation est le maillon plus faible de la chaîne dans le cadre des appuis qui ont été apportés par la FAO. Hormis les boutures de manioc, qui continuent de se vendre actuellement grâce à la forte demande nationale en produits dérivés du manioc, les bénéficiaires du projet n'arrivent toujours pas à commercialiser leurs semences. Plusieurs raisons permettent d'expliquer ce phénomène:

- **la maîtrise des coûts de production:** dans le cadre des interventions humanitaires, les semences de base ainsi que le matériel agricole et les intrants étaient distribués gratuitement. À la fin des interventions, les producteurs ne sont plus capables de supporter eux-mêmes les coûts de production et de certification.
- **les distributions de semences:** pendant que les groupements produisaient des semences en vue de leur commercialisation, certains projets de sortie de crise poursuivaient les distributions gratuites de semences dans la même zone. Cela rendait difficile les possibilités de vente pour les groupements producteurs de semences.

55 Le projet a appuyé le processus de certification des semences en mettant à la disposition du MINAGRI 11 motos et neuf kits de travail destinés aux contrôleurs semenciers, comme prévu.

56 Cinq ateliers de renforcement des capacités ont été organisés dans le cadre du projet. En outre, le projet a apporté un appui financier à l'Association nationale des semenciers de Côte d'Ivoire (ANASEM-CI), destiné à organiser son Assemblée générale, et à un atelier de renforcement du réseau semencier au niveau régional.

- **l'absence d'un marché réel au niveau des utilisateurs de semences:** en général, et bien avant la crise, les agriculteurs n'avaient pas pour habitude d'acheter les semences de qualité pour les cultures. Les semences se prêtaient ou s'échangeaient à des prix dérisoires à l'intérieur d'un système semencier dit «informel», dans lequel la production de semences n'allait pas jusqu'à la certification. Donc, on peut aujourd'hui penser qu'il n'existe pas de demande pour la semence de qualité, encore moins pour la semence certifiée, de la part de la majorité des producteurs de vivriers.

164 Au final, les bénéficiaires ont arrêté la production de semences et certains bénéficiaires se sont reconvertis à la production de paddy s'agissant du riz. Il est nécessaire de continuer à assister les groupements dans la commercialisation et de repenser le cadre institutionnel existant. En effet, le cadre institutionnel actuel est propre à un système formel de production de semences. Dans un tel système, la semence doit être certifiée avant sa commercialisation. Dans la pratique, ce système ne concerne que 20% de la semence utilisée alors que 80% de la semence utilisée par les producteurs est produite dans un cadre informel sans certification. Le processus de certification est coûteux et tous les producteurs ne peuvent pas le financer. Sur le moyen terme, l'idéal est de créer un système d'amélioration et de reconnaissance de la qualité des semences produites au niveau communautaire par le système informel. Sur le long terme, l'objectif peut effectivement être de produire la totalité des semences à partir du secteur formel.

iii) La transition: le projet transfrontalier

165 L'initiative transfrontalière intitulée «Renforcer la résilience, la protection et les capacités communautaires de prévention des conflits dans la région frontalière du Libéria et de la Côte d'Ivoire» a été lancée en 2013 et financée par ECHO. Cette initiative propose une approche intégrée visant à intervenir dans cette région transfrontalière qui a fait face à une forte instabilité et à des mouvements de population importants pendant les longues années de conflits qui ont touché les deux pays.

Constatation principale 33: l'approche transfrontalière proposée, qui voit la collaboration de la FAO en Côte d'Ivoire et de la FAO au Libéria, est innovatrice dans le sens où elle adhère à une logique de promotion de la collaboration entre les institutions locales et les communautés des deux côtés de la frontière pour améliorer la stabilité de la région et les conditions de vie des populations.

166 Le projet a été mis en place en partenariat avec le NRC s'agissant du volet de résolution des conflits fonciers, et le DRC pour le volet de protection et de cohésion sociale. La FAO était responsable du volet sur la sécurité alimentaire et de la coordination des acteurs impliqués.

167 Le projet a ciblé 30 villages frontaliers – 15 en Côte d'Ivoire et 15 au Libéria. Au total, la FAO en Côte d'Ivoire a contribué à travers ce projet à la distribution de semences et d'intrants (554 ménages pour le riz de bas-fonds et 450 pour les semences maraîchères), à la réhabilitation et à l'aménagement de bas-fonds (67 ha) suivant une approche de travail contre rémunération («cash for work»), à la réhabilitation de deux fermes avicoles (30 ménages) et d'une ferme porcine (15 ménages).

168 Le projet a introduit les Champs-Écoles Paysans (CEP) comme approche promouvant la cohésion sociale grâce à l'amélioration des relations et des échanges entre différentes populations. Pour ce faire, une attention particulière a été portée à l'inclusion au sein des groupements de bénéficiaires des différentes communautés.

169 L'équipe a pu visiter trois villages sur les 15 qui ont bénéficié de cette initiative (voir les comptes rendus des visites de terrain à l'appendice 3).

Constatation principale 34: dans les sites visités, le projet a permis aux bénéficiaires non seulement d'améliorer leur sécurité alimentaire, mais surtout de retisser des liens sociaux effrités durant la crise post-électorale selon l'approche Doing Together.

170 L'aide humanitaire apportée par les partenaires pendant les années de crise a eu des effets durables: les groupements existent toujours et les bénéficiaires cultivent encore les bas-

fonds, activité qui n'était traditionnellement pas pratiquée car la majorité des autochtones cultivaient le riz sur les plateaux et les bas-fonds étaient laissés aux autres communautés. D'ailleurs, les bénéficiaires et les institutions indiquent un besoin de continuer à réhabiliter les bas-fonds vu le potentiel existant dans la zone et la pression foncière croissante. Si dans le cadre de la réponse à la crise, les activités ont consisté principalement en des aménagements sommaires, les institutions indiquent un besoin d'aménagements «lourds» pour en assurer la durabilité.

- 171 Selon les bénéficiaires, au sein des associations et groupements, n'apparaît plus l'appartenance à une telle communauté mais plutôt la valorisation d'une chaîne de valeur associant fournisseurs d'intrants, exploitants agricoles, commerçants et consommateurs. La cohésion et l'entente dans les activités agricoles se répercutent entre les ménages, puis entre les communautés⁵⁷.
- 172 L'ANADER a assuré la formation et l'encadrement. Le dispositif d'encadrement est assez appréciable en termes de qualité du personnel technique et de déploiement sur le terrain. Cependant, force est de constater que dans le contexte actuel, les équipes locales de l'ANADER sont en effectif insuffisant et bien souvent sollicitées par plusieurs projets et plusieurs bailleurs à la fois.
- 173 C'est une expérience de cohésion sociale et de sécurité alimentaire réussie autour des bas-fonds et des AGR, mais qui nécessite: i) d'être encore accompagnée durant une phase de transition (en assurant, par exemple, la continuation de l'encadrement par l'ANADER); et ii) d'être reprise et multipliée dans d'autres lieux, dans le nouveau contexte de développement de l'économie agricole familiale et de lutte contre la pauvreté.

iv) Le Projet d'appui institutionnel au secteur du développement rural pour la sortie de crise en Côte d'Ivoire

- 174 Le Projet d'appui institutionnel au secteur du développement rural pour la sortie de crise en Côte d'Ivoire s'inscrit également dans la transition⁵⁸. Le projet a permis le redéploiement du personnel du CNRA et le renforcement des capacités opérationnelles à travers: la réhabilitation des bâtiments administratifs; la fourniture de mobilier de bureau; et l'appui en équipement agricole et en infrastructures de recherche (station piscicole). Cette station est aujourd'hui opérationnelle, même si, selon les responsables, certains besoins restent non satisfaits. Les activités de production de semences vivrières de base (maïs, riz, manioc, igname, soja et légumes) ont effectivement repris et le CNRA est aujourd'hui sollicité pour la production de semences par les projets gouvernementaux (PAFARCI, FIRCA, ONDR, etc.)

v) Un contexte encore fragile

- 175 Dans l'ouest du pays, le contexte est encore fragile en termes de coexistence des différentes populations. Il existe encore à ce jour des populations qui n'ont pas regagné leur localité. Malgré les besoins, les ressources disponibles pour les interventions de résilience sont limitées. On constate un manque de disponibilité en matière de financement pour la phase de transition.
- 176 Le problème de vulnérabilité se pose de façon conjoncturelle à l'ouest du pays, essentiellement à cause de la crise post-électorale. A l'échelle nationale, il s'agit d'une vulnérabilité «structurelle» liée aux conditions agro-écologiques de production, à l'appauvrissement des sols et au réchauffement climatique. Au niveau national, la FAO devrait inscrire de façon systématique dans son programme les activités d'appui aux poches de vulnérabilité et à la lutte contre la malnutrition.

57 La cohésion sociale est un élément qui a été largement pris en considération par « l'évaluation des interventions ECHO dans l'Afrique de l'Ouest ». L'évaluation qui avait visité l'Ouest de la Côte d'Ivoire avait constaté dans toutes les communautés visitées une amélioration de la cohésion sociale. L'évaluation souligne l'importance de cet aspect pour le succès des interventions dans un contexte de post-conflit.

58 En 2010, une évaluation finale du projet avait été conduite, mais au moment de cette évaluation le taux de réalisation des activités pour la composante communautaire était faible, alors que les activités pour la composante institutionnelle étaient terminées.

4.3.5 Contributions de la FAO dans le cadre de la santé animale

i) Grippe aviaire

177 L'épizootie aviaire est réapparue en Côte d'Ivoire en mai 2015 avec la découverte d'un foyer dans un élevage domestique à Bouaké. Au 31 août 2015, cette épidémie avait ravagé une importante partie de la population de volaille. Aussi, l'opération d'abattage systématique de volailles infectées – toutes espèces confondues – lancée par le Ministère des ressources animales et halieutiques a porté sur 27 919 oiseaux. De même, 63 marchés ont fait l'objet de contrôles dans le district d'Abidjan, parmi lesquels 58 ont été désinfectés. Dans un contexte de sortie de crise, à la réapparition du virus, les capacités de réponse de l'État étaient faibles. Il fallait avoir accès à des moyens pour établir la présence du virus et procéder à la détection rapide des foyers grâce à la réalisation d'analyses d'échantillons.

Constatation principale 35: l'appui de la FAO a permis de confirmer effectivement l'existence de la maladie en Côte d'Ivoire, d'établir un diagnostic fiable de la situation et de réagir rapidement pour maîtriser les foyers signalés.

178 La FAO a fourni un appui à travers le projet TCP/IVC/3505 en approvisionnant le Laboratoire national vétérinaire de Bingerville avec des réactifs et du matériel et en sensibilisant les acteurs de la filière. Aujourd'hui, les réactifs fournis permettent au laboratoire de continuer les prélèvements et les analyses dans le cadre de la surveillance épidémiologique. À ce jour, près de 1 000 échantillons ont été analysés. L'opérationnalisation de la surveillance a valu au laboratoire d'être sollicité par le Burkina Faso voisin dans le cadre de l'analyse de certains échantillons.

179 La FAO a également contribué à mobiliser 1 million d'USD auprès de la BAD pour un projet d'urgence visant à renforcer les capacités de la Côte d'Ivoire en matière de prévention, de détection précoce et de réponse à l'introduction du virus de la grippe aviaire, qui venait de commencer au moment de l'évaluation.

180 Les stratégies pour l'éradication totale de la grippe aviaire sont toujours en cours au niveau de la Direction des services vétérinaires (DSV). Un défi majeur à relever est l'implication effective des éleveurs dans la surveillance épidémiologique. En effet, contrairement à la filière porcine où la forte implication des éleveurs a permis de maîtriser rapidement la PPA, les acteurs de la filière avicole ne sont pas encore sensibilisés à la surveillance. C'est pourquoi la FAO pourrait soutenir davantage les activités de sensibilisation et renforcer les stratégies communautaires de surveillance épidémiologique dans le cadre de la prévention de la grippe aviaire.

ii) PPR

181 Le virus de la PPR a été découvert en Côte d'Ivoire en 1942, et depuis, des actions et des stratégies ont été mises en place au fil du temps pour apporter des réponses adéquates afin d'éradiquer la maladie.

182 Comme il a déjà été mentionné, la Côte d'Ivoire a organisé, en collaboration avec la FAO, la Conférence internationale pour l'éradication de la PPR. En outre, la FAO a appuyé le Gouvernement ivoirien à travers le projet TCP/IVC/3504 en finançant une étude diagnostique sur la PPR, qui a permis de disposer d'un état de lieux fiable sur la maladie, ainsi que l'élaboration d'une stratégie nationale cohérente de lutte contre la PPR. Les conclusions de l'étude diagnostique ainsi que la stratégie nationale (2015-2020) ont été adoptées par le gouvernement et constituent le cadre institutionnel qui oriente les initiatives nationales sur la question.

183 La mise en œuvre de la stratégie nationale, qui doit aboutir à l'éradication totale de la PPR, n'a pas véritablement démarré. La FAO pourrait apporter son appui, notamment pour renforcer les capacités nationales de surveillance épidémiologique qui constituent l'épine dorsale de la stratégie de lutte.

4.4 Thématiques transversales

4.4.1 Foncier et cohésion sociale

- 184 Le CPP réserve également une place importante à la sécurisation foncière comme élément essentiel pour la consolidation de la paix sociale et la relance des activités agricoles. Le CPP oriente ainsi les appuis de la FAO vers l'amélioration du cadre de gestion du foncier et la promotion de mécanismes de gestion et de résolution des conflits.
- 185 De manière générale, l'ensemble des activités de sécurisation foncière peut être réparti en deux groupes. D'un côté, tout ce qui est «renforcement de capacités et appui institutionnel » incluant l'information, la sensibilisation, la formation des acteurs ; la mise en place des institutions qui interviennent dans le processus d'immatriculation et de certification foncières; la mise en place d'outils juridiques et institutionnels; et la communication. De l'autre côté, tout ce qui est «opérationnel » incluant la délimitation des territoires de village; la délivrance de certificats fonciers; et la mise en place et la gestion du Système d'information foncière (SIF). Sur la période 2012-2016, la FAO est principalement intervenue pour appuyer le déroulement des activités du premier groupe. L'appui à la mise en œuvre du deuxième groupe d'activités est directement assuré par les PTF tels que l'UE, la Banque mondiale, la BAD et l'Agence française de développement (AfD).
- 186 En particulier, les appuis apportés par la FAO ont été en lien avec: i) la mise en place d'outils juridiques et institutionnels de sécurisation du foncier rural; ii) la promotion du dialogue entre les différents acteurs; iii) la mise en place et la formation des acteurs en charge de la mise en œuvre du processus de délimitation des territoires villageois et de certification foncière; iv) les campagnes d'information et de sensibilisation des populations; et v) la communication sur le foncier.

i) Contexte

- 187 Dans l'ensemble, l'évolution de la politique foncière en Côte d'Ivoire est semblable à celle de la plupart des pays de l'Afrique subsaharienne. Après quarante ans d'application infructueuse, depuis l'indépendance, en matière d'immatriculation et de titre foncier en milieu rural, la Côte d'Ivoire a finalement reconnu les droits coutumiers à travers la Loi sur le foncier rural de 1998 (voir le focus sur le foncier en Côte d'Ivoire à l'appendice 4).
- 188 Des défis en rapport avec le foncier rural subsistent. Ces défis ont été relevés par le Chef de l'État, le Président Alassane Ouattara, lorsqu'il a annoncé, dans son discours à la Nation le 31 janvier 2015, «[...] i) *La soumission à la session d'avril 2015 du Parlement, des aménagements à la loi sur le foncier rural; l'objectif étant de simplifier les procédures administratives, de réduire les coûts et d'accélérer la délivrance des certificats fonciers; ii) la création d'un organisme autonome, doté de moyens nécessaires et ayant les responsabilités de l'ensemble des procédures et étapes qui conduiront à la délivrance du certificat foncier[...]».*

ii) Contribution à la mise en place d'outils juridiques et institutionnels de sécurisation foncière rurale

Constatation principale 36: la FAO a été au centre des actions du gouvernement dans le cadre de la sécurisation du foncier en milieu rural. Elle a eu un rôle actif dans le processus d'élaboration du document de politique foncière en milieu rural, la relecture de la loi sur le foncier rural et la création d'une Agence foncière rurale.

a) L'appui à l'élaboration de la politique foncière en milieu rural

- 189 La définition d'une politique foncière relève du choix de propriété. Sa nécessité réside dans le fait qu'elle inclut les règles et pratiques administratives qui régissent les droits

de propriété, les formes d'accès et d'usage de la terre et le transfert de ces droits⁵⁹. En Côte d'Ivoire, il existe certes une Loi sur le foncier rural, mais pas une politique globale qui permette d'arbitrer le degré de reconnaissance des droits locaux, l'équilibre entre protection et obligation de mise en valeur, et qui associe fortement les enjeux de sécurité alimentaire, d'aménagement du territoire, d'environnement et du réchauffement climatique.

- 190 La FAO a ainsi pris une part active dans l'organisation et la tenue en janvier 2015 d'un atelier national de réflexion⁶⁰ sur la relance de la mise en œuvre de la loi relative au domaine foncier rural, financé par le C2D (AFD), organisé dans le cadre du projet PARFACI. Appuyées par tous les partenaires au développement, les conclusions de cet atelier ont retenu l'élaboration d'un document de déclaration de politique foncière rurale en Côte d'Ivoire.
- 191 La FAO, chef de file du SNU sur la thématique foncière, a apporté en 2015 une contribution technique et financière aux séances de travail et aux ateliers de partage (juin, novembre et décembre 2015) avec le MINADER, les PTF et les OSC. Ces ateliers ont abouti à la rédaction d'un draft consolidé de l'Avant-projet de Déclaration de la politique foncière en Côte d'Ivoire. Après avoir consulté les administrations gestionnaires des domaines concurrents et les populations, ce projet de déclaration de politique foncière rurale devrait être présenté devant l'Assemblée nationale en vue de son adoption à partir de juin 2016. Le processus est d'actualité et se poursuit. La FAO est donc au cœur des actions du gouvernement dans le cadre de la sécurisation du foncier en milieu rural.

b) Le comité de relecture de la loi n°98-750 du 23 décembre 1998 relative au domaine foncier rural

- 192 À la suite des différents blocages constatés depuis 18 ans en matière de certification foncière en milieu rural (procédures complexes, coûteuses et longues, mauvaise connaissance de la loi, multiplicité des acteurs, etc.), le MINADER a mis en place, sous la coordination de la Direction du foncier rural (DFR), un comité d'experts chargé de la relecture en vue de simplifier et de renforcer l'efficacité des procédures définies par la loi relative au foncier rural et par ses textes d'application.
- 193 Représentante du SNU au sein de ce comité, la FAO a contribué financièrement et techniquement aux travaux qui ont abouti en 2015 à la rédaction d'une note de synthèse des recommandations et suggestions qui devront, après leur prise en compte par l'État et le législateur, contribuer à la simplification des procédures et à la réduction du coût pour assurer une massification des certificats fonciers. La mise en œuvre des résultats de ce travail réalisé en réponse à l'annonce du Président de la République, et vivement sollicité par les partenaires techniques et financiers, sera assurée par l'AFOR en cours de création.

c) La mise en place de l'Agence foncière rurale

- 194 Afin de répondre aux suggestions des partenaires de développement et à l'annonce faite par le Chef de l'État, la FAO a participé, avec le groupe de réflexion sur le foncier du MINADER, en tant que chef de file du SNU et en valorisant son avantage comparatif dans les secteurs de l'agriculture et du foncier, à la rédaction d'une note d'exposé des motifs et d'un projet de loi pour la mise en place de l'AFOR⁶¹. L'argumentaire principal est que le cadre institutionnel actuel, qui repose sur la DFR du MINADER, reste marqué par la lourdeur administrative ainsi que par le déficit en moyens humains, matériels et financiers. L'AFOR serait dotée d'une personnalité morale et d'une autonomie en matière de financement pour se démarquer de la lourdeur administrative dans son fonctionnement actuel. Les prochaines échéances prévoient des consultations avec les parties-prenantes de l'AFOR suivies de sa présentation et de son adoption par les parlementaires.

59 Livre blanc des acteurs français de la Coopération «Gouvernance foncière et sécurisation des droits dans les pays du Sud», Comité technique «Foncier et Développement», juin 2009.

60 Communication de l'expert national foncier de la FAO en Côte d'Ivoire (Dr Fadiga) sur «les blocages et contraintes dans la mise en œuvre de la loi sur le foncier rural, analyse de la FAO».

61 Projet de loi portant création d'une agence nationale pour la sécurisation du domaine foncier rural dénommée Agence foncière rurale (AFOR) en cours de validation.

d) Pertinence de ces actions

195 D'une façon générale, les actions de la FAO en faveur de la mise en place d'outils juridiques et institutionnels relatifs à la sécurisation du foncier rural ont été fortement appréciées par le MINADER et par les autres partenaires de développement. Ces actions sont pertinentes du point de vue des attentes de l'État, s'agissant de débloquer les contraintes qui pèsent sur la mise en œuvre de la loi sur le foncier rural et de relancer l'économie foncière, ainsi que du point de vue des autres partie-prenantes, s'agissant de réduire les conflits fonciers et d'assurer la sécurité alimentaire et la cohésion sociale. Bien qu'il faille attendre la mise en place de ces outils et le déroulement des nouvelles procédures et mécanismes de certification foncière pour en percevoir les effets, si elles seront appliquées correctement, inciteront la massification de la délivrance du certificat foncier.

iii) Contribution de la FAO dans la promotion du dialogue sur les questions foncières

Constatation principale 37: la FAO se trouve au centre des échanges et rencontres autour du foncier par rapport à l'agriculture. Elle bénéficie également d'une confiance et de la reconnaissance de son expertise de la part des autorités nationales ainsi que des bailleurs de fonds.

196 Sur la période de l'évaluation, la FAO a participé en tant que chef de file et représentant du SNU aux travaux du sous-groupe technique chargé du foncier (SGT/Foncier) du groupe thématique sur l'agriculture, le développement rural et l'environnement des PTF (GT-ADRE/PTF)⁶². Le SGT/Foncier est piloté par le binôme Union européenne-Banque mondiale. C'est au sein de ce sous-groupe thématique que les échanges entre PTF sont opérés pour soutenir telle ou telle action du gouvernement dans le domaine foncier. Selon les interlocuteurs rencontrés, la participation de la FAO est fortement appréciée au sein du groupe, de par sa connaissance et sa maîtrise des secteurs agricole et foncier ivoiriens.

197 En tant que chef de file des partenaires de développement du secteur agricole en Côte d'Ivoire, la FAO est le partenaire privilégié à qui le MINADER et le MIRAH font appel pour des appuis techniques et financiers en faveur de l'organisation et de la tenue d'ateliers et de séminaires de réflexion ou de formation spécifiques. En effet, sur la période de l'évaluation, la FAO a contribué à l'organisation et au financement de plusieurs ateliers et formations en rapport avec le foncier rural⁶³.

198 L'expertise de la FAO sur le foncier a également été mise à la disposition des autres partenaires techniques et financiers. Par exemple, la FAO a apporté une contribution technique à la Banque mondiale dans le cadre de l'élaboration et de la finalisation de ses documents de stratégie foncière, notamment le *Cadre d'analyse de la gouvernance foncière (CAGF/LGAF)* et l'*Initiative sur les politiques foncières (IPF/LPI)*. En partenariat avec la FAO, le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat), le Fonds international de développement agricole (FIDA), l'International Food Policy Research Institute (IFPRI), l'Union africaine (UA) et les PTF, la Banque Mondiale a élaboré le Land Governance Assessment Framework (LGAF) Côte d'Ivoire, outil de diagnostic qui permet d'évaluer le statut de la gouvernance foncière d'un pays de manière systématique et compréhensive⁶⁴.

199 Au niveau de la société civile ivoirienne, il existe aujourd'hui des initiatives qui sont prises et qui méritent d'être soutenues. En ce qui concerne le secteur du foncier rural, plusieurs OSC sont en place pour suivre l'évolution de la mise en œuvre de la loi foncière de 1998. Certaines, comme le Centre de recherche et d'action pour la paix (CERAP), l'INADES-Formation ou Audace-Institut-Afrique (AIA), rencontrées lors de l'évaluation, se sont

62 Le SGT/Foncier est composé par: la FAO, l'UE, la Banque mondiale, l'AFD, l'Agence des États-Unis pour le développement international (USAID) et la GIZ.

63 Ces ateliers/rencontres portaient sur: i) la mise en place de la politique foncière rurale (MINADER et CERAP); ii) la mise en place de dispositifs pour la gestion des conflits fonciers en milieu rural (CERAP); iii) les travaux du comité de relecture de la loi foncière de 1998 (MINADER); iv) les travaux de réflexion sur la création de l'AFOR (MINADER); v) la formation des préfets et sous-préfets sur la réglementation foncière; et vi) les campagnes de prévention et de gestion pacifique des conflits fonciers (PBSO : UNJP/IVC/033/PBF).

64 Cadre d'analyse de la gouvernance foncière de la Côte d'Ivoire, janvier 2016, Banque mondiale.

réunies au sein d'une Plateforme ALERTE-Foncier⁶⁵. La FAO participe aux rencontres de la plateforme (en tant qu'expert national foncier) et a financé en 2015 l'atelier de partage de l'avant-projet de déclaration de politique foncière rurale organisé par le CERAP.

- 200 L'agriculture repose sur le foncier, et l'interlocuteur du SNU pour l'agriculture est la FAO. Cette position fait de l'Organisation un acteur incontournable dans la promotion de la coordination et du dialogue entre les différents acteurs du foncier. Sur la période de l'évaluation, la FAO a joué son rôle, mais très souvent en réponse à une sollicitation spécifique. Il s'agit bien d'un acquis, mais nous pensons qu'il faudra dépasser ce niveau et jouer le rôle de fédérateur/initiateur, ne serait-ce par exemple qu'au sein du SNU, de débats et de dialogues autour du foncier et de ses problématiques connexes.

iv) Attentes spécifiques de la FAO

a) Les directives volontaires de la FAO:

Constatation principale 38: la FAO encourage, au niveau international, les directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers⁶⁶. Ces directives sont peu voire non connues au niveau national par certains partenaires, notamment les acteurs qui soutiennent l'agriculture familiale et l'accès des jeunes et des femmes à la terre.

- 201 Du fait même que ces directives sont volontaires, elles nécessitent d'être expliquées, commentées, traduites, reproduites et disséminées pour être plus accessibles à grande échelle. Plusieurs demandes ont été exprimées à cet effet lors de la mission d'évaluation. Au moment de la relecture de la loi sur le foncier rural et de la mise en place des organes de gestion foncière, ces directives pourraient être utiles pour *améliorer la gouvernance en fournissant des indicateurs et des informations sur les pratiques acceptées au niveau international, pour mettre en place des systèmes de droits relatifs à l'utilisation, à la gestion et au contrôle des terres, des pêches et des forêts.*

b) Aller au-delà du cadre légal de sécurisation en délivrant des certificats fonciers:

Constatation principale 39: pour plusieurs partenaires rencontrés au cours de l'évaluation, la FAO doit jouer un rôle majeur dans la sécurisation des exploitations des petits paysans qui n'ont pas les moyens de se faire établir un certificat foncier.

- 202 Au niveau des donateurs rencontrés lors de la mission, les interlocuteurs affirment que dans le cadre de la coopération bilatérale ou multilatérale, les interventions en appui à la sécurisation foncière s'inscrivent impérativement dans le cadre légal, c'est-à-dire accompagner l'État dans la mise en œuvre de la Loi sur le foncier rural grâce à la délimitation des territoires de villages et la délivrance de certificats fonciers. La sécurisation des droits des petits propriétaires (moins de 5 ha) n'ayant pas les moyens financiers pour s'engager dans la délivrance de certificats fonciers, des occupants de terres sans droits coutumiers et autres détenteurs de droits délégués (femmes et jeunes) ne sont pas pris en compte.
- 203 La FAO, de par sa position de soutien à la sécurité alimentaire et aux droits d'accès à la terre comme source nourricière, devrait aller plus loin et inciter l'État à être plus regardant vis-à-vis des petits producteurs. Elle devrait mener les réflexions nécessaires et faire des propositions en vue d'une sécurisation de l'agriculture familiale sans nécessairement parvenir à la couteuse et complexe délivrance de certifications foncières.
- 204 L'ONG Audace Institut Afrique (AIA) s'est engagée dans une démarche expérimentale de mise en place de registre foncier communautaire au sein des comités villageois de gestion foncière rurale (CVGFR). La FAO pourrait éventuellement évaluer cet outil de sécurisation foncière et accompagner l'expérimentation pour l'agriculture familiale par exemple.

⁶⁵ ALERTE-Foncier comme Association Libre d'Experts et Réformateurs sur la Thématique du foncier.

⁶⁶ Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicable aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale, 2012, FAO: http://www.uneca.org/sites/default/files/PublicationFiles/vggt_french.pdf.

c) Autres opportunités de financement :

205 Selon les organismes de financement en faveur de la mise en œuvre de la Loi sur le foncier rural rencontrés, la FAO, de par son expérience, devrait capter les fonds et intervenir dans les phases préliminaires d'information, de sensibilisation et de formation des populations et des acteurs locaux dans le cadre des projets de délimitation des territoires de village et de certification foncière. L'exemple de la formation des préfets, sous-préfets et des chefs de village à travers les projets PBSO et UNJP/033/PBF confirme à juste titre cette expertise. D'importants moyens financiers sont mis à disposition par les PTF (UE, BAD, AFD) pour la délimitation des territoires de village et la délivrance des certifications foncières.

d) Une approche multisectorielle:

206 La question foncière n'a pas été abordée sous un angle multisectoriel dans le cadre du CPP 2012-2015. En effet, la sécurisation foncière ne concerne pas uniquement le domaine agricole. Si des appuis ont été consentis pour mettre en œuvre la Loi sur le foncier rural de 1998 (MINADER) et consolider la cohésion sociale (MSCSIV), l'approche développée par la FAO n'a pas pris en compte la sécurisation des parcs et réserves nationaux (MINEF et MINEDD), la pêche et le foncier halieutique (MRAH), l'exploitation des ressources minières (MIM) et le foncier péri-urbain pour faire face à la démographie croissante dans les grandes agglomérations (MEF). Étant donné que ces différents domaines fonciers s'entremêlent et sont potentiellement interchangeable, la FAO devrait proposer une approche davantage multisectorielle dans son intervention.

v) La sécurisation foncière dans les interventions de la FAO

Constatation principale 40: si la FAO est bien positionnée dans le domaine du foncier au niveau institutionnel, la prise en compte de la loi sur le foncier rural dans ses interventions sur le terrain n'est pas satisfaisante.

207 Lors de la mission de terrain, il a été constaté qu'aucun des aménagements agricoles réalisés avec l'appui de la FAO au profit des ménages vulnérables (UNJP/IVC/101/PBF et OSRO/RAF/301/EC) ne bénéficient d'un titre de sécurisation formel. En général, il s'agit de bas-fonds, mis à la disposition de la communauté par un notable ou par un membre du groupement détenteur de droits coutumiers. Très souvent, la cession fait l'objet d'un papier écrit et signé par les deux parties et par le chef de village, sans valeur légale. Cependant, il existe six modèles de contrats⁶⁷ finalisés par le MINADER et utilisables même si la parcelle n'a pas fait l'objet de délivrance de certification foncière. Il revient à la FAO de prendre contact avec le MINADER pour approfondir et mettre en œuvre cette démarche de contractualisation pour une sécurisation minimum des exploitations et des exploitants.

4.4.2 Genre

i) Le contexte

208 Les femmes représentent 48,3% de la population de Côte d'Ivoire (contre 51,7% d'hommes). La situation de ces femmes n'est pas encore satisfaisante par rapport à celle des hommes. Elles constituent la frange de la population la plus touchée par l'analphabétisme (63% contre 49% pour les hommes)⁶⁸. Sur le marché de l'emploi, elles représentent une faible proportion des salariés du secteur formel, aussi bien au niveau du secteur public (28% contre 72% d'hommes en 2013) que du secteur privé (19,25% contre 80,75% d'hommes en 2013). Dans le secteur agricole, elles constituent près de 67% de la main-d'œuvre⁶⁹. Elles y sont massivement présentes dans l'agriculture de subsistance, dont elles assurent 60% à 80% de la production sur des petites exploitations familiales individuelles. En

67 Modèles de contrats pour les transactions concernant les biens fonciers ruraux (source MINADER):

1) Contrat de vente de terrain rural avec condition suspensive; 2) Contrat de location à long terme d'un bien foncier rural; 3) Contrat de location à court terme d'un bien foncier rural; 4) Contrat de création, d'entretien et de partage de la récolte d'une plantation; 5) Contrat de création, d'entretien et de partage d'une plantation, sans partage du terrain rural; et 6) Contrat de création, d'entretien, de partage d'une plantation et de la terre rurale.

68 Source: RGPH 2014.

69 Source: PNIA.

tant que productrices de denrées périssables – en particulier les légumes –, les femmes sont les principales victimes de l'enclavement des zones de production, et de l'absence d'infrastructures de conservation et de transformation. Leur accès difficile au foncier du fait des droits coutumiers reconnus par la loi foncière les confinent sur des terres moins fertiles et moins irriguées, avec pour conséquences de faibles rendements et de faibles revenus. Elles ont également un accès limité au crédit pour financer leurs activités.

ii) La prise en compte du genre dans le programme de la FAO

- 209 Au niveau international, la FAO s'est dotée, depuis mars 2012, d'une politique sur l'égalité des sexes et a décidé d'accorder dans toutes ses interventions une attention particulière à la réduction des inégalités sociales et de la disparité entre les hommes et les femmes en faisant en sorte que l'accès aux ressources soit plus équitable, que les politiques et programmes soient plus sensibles à cette problématique et que la voix des femmes soit plus entendue dans la prise de décision à tous les niveaux.
- 210 Au niveau de la FAO en Côte d'Ivoire, le genre est inscrit au titre des questions transversales dans le CPP 2012-2015. Dans sa formulation, le CPP ne fait nullement référence à la Politique de la FAO sur l'égalité des sexes ni à la Politique de la Côte d'Ivoire sur l'égalité des chances, l'équité et le genre. Dans le CPP 2012-2015, la FAO en Côte d'Ivoire s'est fixé pour objectifs de contribuer à l'amélioration de la prise en compte des femmes dans la mise en œuvre du Plan national d'investissement agricole (PNIA) et au renforcement des capacités des femmes entrepreneuses dans le domaine agricole et de leurs organisations. Si les deux objectifs poursuivis répondent de manière opportune à certains des défis nationaux liés à la réduction des inégalités entre les sexes dans le secteur agricole, ils restent cependant limités dans leur spécificité et ne sont pas assortis d'indicateurs objectivement mesurables ni de cibles. Cette faiblesse rend difficile l'appréciation de l'atteinte des résultats escomptés dans le domaine du genre.

Constatation principale 41: la plupart des projets ne comportent pas dans leur formulation une analyse sexospécifique qui décrit de manière claire le contexte et les défis à surmonter en matière de réduction des inégalités entre les hommes et les femmes.

- 211 L'absence d'une analyse sexospécifique a été à l'origine de l'échec de certaines actions entreprises en faveur des femmes, comme la mission a pu le constater lors de la visite de terrain réalisée à Bouaké et à Adiaké, où des projets ont été introduits sans tenir compte du contexte local, des besoins spécifiques et des capacités techniques des femmes. Néanmoins, la grande majorité des projets du portefeuille mis en œuvre sur la période ont bénéficié aux femmes et certains d'entre eux leur ont été essentiellement consacrés.

Constatation principale 42: les projets se focalisent principalement sur les besoins pratiques des femmes et négligent d'autres dimensions.

- 212 Les principales actions entreprises ont facilité l'accès des femmes: i) aux intrants (semences, engrais, produits phytosanitaires); ii) aux équipements agricoles et de transformation modernes; et iii) aux nouvelles technologies. Ces actions ont consisté, en outre, à appuyer la commercialisation des productions agricoles et à renforcer les capacités techniques et organisationnelles des femmes. Si l'on considère le modèle de Sara Hlupekile Longwe⁷⁰ relatif au processus d'autonomisation des femmes, les actions mises en œuvre ont cherché à répondre aux besoins liés au bien-être et à l'accès aux ressources. Ces besoins constituent les deux premiers niveaux du processus d'autonomisation, sur les cinq nécessaires pour que les femmes deviennent des citoyennes détentrices du pouvoir au même titre que les hommes.
- 213 Selon les femmes bénéficiaires, les interventions de la FAO ont découlé sur un gain de temps et une réduction de la pénibilité des travaux. Ce gain de temps et cette réduction de la pénibilité du travail ont surtout été observés avec les fours améliorés FTT et les petites

70 Ce modèle, inspiré des travaux de Sara Hlupekile Longwe, prend en compte cinq domaines pour l'autonomisation de femmes qui sont: i) l'accès au bien-être; ii) l'accès aux revenus; iii) la prise de conscience de sa condition et de sa position; iv) la participation dans les processus de prise de décisions; v) le contrôle des conditions d'égalité (concernant les ressources, le corps, les options personnelles, etc.). Source: <http://www.mondefemmes.be/pdf/fr-les-essent-02web.pdf>.

unités de transformation. Les femmes bénéficiaires ont aussi vu leurs capacités financières et leur contribution au sein du foyer et de la communauté s'accroître. Ainsi, selon les femmes de l'Organisation des femmes actives de Côte d'Ivoire (OFACI) dans la région de San-Pédro, grâce à l'appui que leur a apporté la FAO dans le cadre du Programme conjoint de lutte contre la pauvreté dans la région de San Pedro, elles sont aujourd'hui à même de contribuer aux charges du foyer, notamment la scolarisation des enfants, aux dépenses de santé et aux dépenses domestiques. Et bien que le projet soit fini, elles poursuivent leurs activités et continuent d'investir. Il en va de même pour les femmes de la Coopérative des mareyeuses et transformatrices des produits halieutiques d'Abidjan (Abobo Doumé), qui déclarent avoir accru leur implication dans la filière des produits halieutiques grâce aux revenus substantiels issus de l'utilisation des fours améliorés. Ces revenus leur ont permis d'acquérir des équipements et matériels de pêche et de construire quatre hangars dédiés à leurs activités.

- 214 Comme on l'a déjà noté dans le cadre du DPA, malgré l'impact certain des FTT sur la vie des femmes, leur utilisation reste néanmoins très limitée à un nombre restreint de bénéficiaires. Aussi, dans les conditions actuelles, l'hydroponie ne pourrait pas permettre d'améliorer les revenus des femmes. En outre, des outillages agricoles introduits par la FAO (arrosoirs, pulvérisateurs, dabas, machettes, etc.) restent rudimentaires et peuvent freiner l'intégration des femmes dans certaines filières agricoles.
- 215 La plupart des interventions de la FAO sont très peu sensibles à l'alphabétisation et à l'amélioration des compétences de vie des femmes, même si l'écrasante majorité des femmes en milieu rural est analphabète. Bien que l'alphabétisme ne soit pas un domaine de travail traditionnel de la FAO, l'Organisation pourrait prendre en compte ces aspects à travers des partenariats avec des organisations compétentes dans ce domaine.
- 216 L'appui de la FAO à la structuration de ces organisations met faiblement l'accent sur le positionnement des femmes aux postes de décision. La plupart des coopératives rencontrées dans le cadre de cette évaluation emploient des femmes au niveau du bureau exécutif, mais ces dernières occupent généralement des postes de secrétaires et rarement de présidente, de vice-présidente ou de trésorière, sauf lorsqu'il s'agit de coopératives de femmes.

Constatation principale 43: les capacités de l'équipe pays de la FAO et de ses partenaires d'exécution dans la promotion de l'égalité des sexes sont limitées.

- 217 Le bureau de la FAO en Côte d'Ivoire ne dispose pas non plus d'un expert de la parité hommes-femmes mais d'un point focal qui, en plus de ses attributions, veille tant bien que mal à la prise en compte du genre, en particulier des besoins spécifiques des femmes dans les interventions du bureau, conformément à Politique de la FAO sur l'égalité des sexes. Ce point focal, qui part d'ailleurs à la retraite, a recommandé le recrutement d'un expert ou d'un assistant dédié pleinement à la prise en compte de cette problématique. La quasi-majorité du personnel du bureau et des consultants nationaux recrutés pour la mise en œuvre des projets n'ont pas été formés sur les questions de genre. En outre, il n'y a pas de femmes parmi les experts techniques de la FAO au niveau de l'équipe pays. S'agissant du choix de ses partenaires d'exécution, il n'existe aucun critère relatif à la capacité d'intégration des questions de genre.

Constatation principale 44: l'appui de la FAO au renforcement des capacités des institutions nationales du secteur rural dans le domaine du genre a été limité.

- 218 Au niveau stratégique, la FAO a apporté un appui au Ministère de l'agriculture pour la prise en compte du genre dans le PNIA. Elle a également participé, à travers son point focal, au processus d'élaboration de la Politique nationale sur l'égalité des chances, l'équité et le genre de la Côte d'Ivoire. En dépit de ces interventions, l'appui de la FAO en Côte d'Ivoire au renforcement des capacités institutionnelles dans le domaine du genre reste encore limité. En effet, le secteur agricole ne dispose pas de profil de genre qui constitue pourtant un outil pertinent pour l'orientation des interventions à cet égard. La FAO pourrait appuyer la production de ce document qui intéresse de nombreux partenaires nationaux et internationaux. De plus, le bureau n'a apporté aucun appui au renforcement des capacités techniques dans le domaine du genre ni à la réalisation d'études thématiques sur des problématiques d'égalité des sexes. Pour corriger ces lacunes, la FAO envisage

d'entreprendre bientôt un audit de genre dans le secteur agricole. Cet audit vise à évaluer les capacités du personnel du Ministère de l'agriculture et du bureau de pays de la FAO à intégrer la question du genre dans leurs interventions. Cette action sera réalisée dans le cadre d'un projet régional.

4.4.3 Emploi des jeunes

i) Le contexte

219 En Côte d'Ivoire, la jeunesse a un poids démographique important. En effet, selon le RGPH 2014, près de 78 % de la population ivoirienne a moins de 35 ans. En dépit de leur prédominance dans la population totale, les jeunes représentent la frange la plus durement touchée par le chômage. La situation nationale de l'emploi en 2013 montre que les jeunes de 14-35 ans constituent plus des trois quarts des chômeurs, avec un taux de chômage de l'ordre de 12,2% au niveau national (dont 9,7% pour les jeunes hommes contre 15% pour les jeunes femmes).

220 Conscient des difficultés rencontrées par la jeunesse, le Gouvernement ivoirien a inscrit la question de l'emploi des jeunes au rang de ses priorités et en a fait l'un des cinq axes stratégiques de ses interventions depuis 2012. Au plan politique et institutionnel, un ministère a été exclusivement dédié à la promotion de la jeunesse et à l'emploi des jeunes, et des cadres stratégiques en faveur de la création d'emplois ont été adoptés (Politique nationale de l'emploi, stratégie de relance de l'emploi). Sur le plan opérationnel, l'Agence nationale pour l'insertion et l'emploi des jeunes, appelée «Agence emploi jeunes», a été créée au sein de ce ministère afin de fédérer toutes les initiatives existantes en faveur de la promotion des jeunes et du renforcement de leur employabilité.

ii) La prise en compte de l'emploi des jeunes dans le programme de la FAO

221 En réponses aux préoccupations nationales exprimées, le CPP 2012 -2015 de la FAO a décidé d'adresser certains défis en matière d'emploi des jeunes dans les domaines de prédilection de l'Organisation, au titre de question transversale.

222 La mission d'évaluation a permis de constater que l'emploi des jeunes fait partie des priorités de la FAO en Côte d'Ivoire, qui y a consacré des initiatives parmi lesquelles le projet UTF/IVC/028/IVC, intitulé «Appui aux organisations de base en charge de l'appui aux groupes vulnérables» et mis en œuvre dans les zones post-conflit (zones du centre, du Nord et l'Ouest). Avec ce projet, la FAO a permis de mettre à disposition des kits d'activité, soit pour la production de tomates, soit pour l'élevage de moutons ou de poulets, au profit des bénéficiaires constitués en groupements. L'approche d'appui aux groupements a été privilégiée puisqu'elle permet de les responsabiliser et d'effectuer le suivi de leurs activités plus aisément par rapport aux individus. Ainsi, de nombreux groupements, y compris ceux des jeunes, ont bénéficié d'un encadrement technique et de divers appuis (en termes d'organisation, de planification d'activités, de mise en réseaux avec des acheteurs, de compétences de vie, etc.). En somme, les initiatives de la FAO ont contribué à la réinsertion socioéconomique des jeunes (aussi bien ceux à risque que ceux affectés par les conflits) en leur permettant de pratiquer une activité génératrice de revenus dans un cadre collectif.

223 Un nouveau projet régional destiné spécifiquement aux jeunes vient d'être lancé: «Création d'opportunités d'emplois décents pour les jeunes dans le secteur agroalimentaire via des systèmes aquacoles et des chaînes de valeurs durables du manioc en Afrique de l'Ouest».

5. Conclusions et Recommandations

Conclusion 1: positionnement stratégique de la FAO

La FAO est très visible dans le domaine du développement rural et elle a joué un rôle central dans la facilitation du dialogue entre les acteurs. L'expertise et la contribution de la FAO dans des secteurs clés comme la gouvernance des ressources naturelles et la sécurisation foncière sont reconnues par les partenaires. La crédibilité dont jouit la FAO au niveau pays pourra lui permettre d'influencer davantage les orientations des institutions nationales et des autres acteurs dans ces secteurs.

Conclusion 2: appui à la production et accès au marché

Le CPP intègre les défis majeurs que le pays doit relever, parmi lesquels la transformation du secteur agricole, thème central dans les plans de développement nationaux. Dans ce domaine, la FAO a mis en place des projets pilotes distincts, mais pas complémentaires, dans le cadre d'un programme. L'adoption d'une approche plus globale et intégrée aurait permis une intervention plus cohérente et un impact majeur.

Conclusion 3: résilience et cohésion sociale

Pendant la crise, la FAO a apporté un soutien important aux communautés vulnérables dans l'ouest du pays. Dans cette phase de transition, une partie importante de la population reste vulnérable. Par ailleurs, les impacts du changement climatique observés ces dernières années constituent une menace réelle pour la résilience de l'agriculture vivrière familiale au niveau national. Le système de suivi de la sécurité alimentaire est faible et la coordination des acteurs intervenant dans le domaine de la sécurité alimentaire au niveau national et décentralisé est insuffisante. Un renforcement des capacités dans ce domaine est nécessaire pour lancer les alertes au moment opportun et coordonner la réponse dans le cas d'une crise.

Le projet transfrontalier montre comment les interventions en matière de sécurité alimentaire et nutritionnelle peuvent avoir un impact positif sur le renforcement de la cohésion sociale. Aborder explicitement la cohésion sociale dans le programme et dans les projets est nécessaire dans le contexte de la Côte d'Ivoire, qui reste encore fragile en termes de tensions entre différents groupes de population, et où les conflits autour de l'exploitation des ressources foncières et naturelles sont d'actualité.

Conclusion 4: nutrition

Dans le cadre du nouveau Plan national multisectoriel de nutrition récemment adopté, il faut veiller à l'implication de tous les secteurs, y compris celui de l'agriculture, qui a un rôle important à jouer. La FAO est bien positionnée pour sensibiliser ses partenaires traditionnels (MINADER et MIRAH) et les impliquer davantage dans cette stratégie. Le nouveau projet conjoint que la FAO a développé en collaboration avec le PAM et l'UNICEF pourrait offrir des expériences intéressantes pour l'adoption d'approches intégrées.

Conclusion 5: genre

Les interventions de la FAO-CI sont très peu sensibles à l'alphabétisation et à l'amélioration des compétences de la vie courante des femmes. Par ailleurs, les capacités du bureau de pays dans la promotion de l'égalité des sexes sont limitées. Cela empêche la FAO de mieux prendre en compte la dimension de genre dans ses projets au niveau communautaire et d'apporter un appui institutionnel dans ce sens aux ministères techniques avec qui elle collabore.

Conclusion 6: faiblesses dans la mise en œuvre des interventions au niveau communautaire

Des faiblesses dans la mise en œuvre de certains projets au niveau communautaire ont réduit leur impact, notamment: la durée limitée des interventions qui n'a pas toujours permis d'adopter les innovations proposées; le manque de suivi après la fin des projets; la faiblesse des mécanismes de durabilité; et dans certains cas l'attention insuffisante portée à la commercialisation. En outre, les questions foncières n'ont pas été toujours prises en compte de manière systématique. Une attention systématique accordée à ces aspects pourrait permettre à la FAO d'améliorer les effets de ses interventions et de garantir leur durabilité.

Recommandation 1: Cadre de programmation par pays

La FAO devrait associer tous les ministères techniques avec qui elle collabore dans l'élaboration et la mise en œuvre du prochain CPP. Elle devrait également définir des mécanismes pour informer régulièrement les partenaires des activités menées au long de la mise en œuvre du programme.

Le CPP devrait fournir une approche plus programmatique/globale pour le soutien au secteur agricole et privilégier l'adoption d'approches chaînes de valeur. Il devrait inscrire les ressources naturelles et la sécurisation foncière parmi ses priorités et maintenir une attention élevée à l'appui aux communautés vulnérables et à la lutte contre la malnutrition. Il devrait également considérer le rôle que la FAO pourrait jouer pour assurer que le développement du secteur privé soit compatible avec l'agriculture familiale et les ressources naturelles.

Recommandation 2: sécurisation foncière

La FAO devrait consolider son rôle de chef de file dans le domaine de la sécurisation foncière dans le milieu rural en appuyant, comme par le passé, la mise en œuvre de la loi de 1998 et la réforme du cadre légal. Elle devrait prendre une part active dans l'appui au fonctionnement de l'AFOR et lancer des actions en vue de: i) faciliter l'accès des femmes et des jeunes à la terre; et ii) sécuriser l'agriculture familiale et les activités des petits producteurs.

Aujourd'hui, les procédures de délivrance du certificat foncier sont longues et trop onéreuses pour les petits producteurs. Il est nécessaire de réfléchir à des solutions de certification foncière simplifiées et moins coûteuses pour sécuriser l'agriculture familiale et les activités des petits producteurs. La FAO en Côte d'Ivoire dispose des expertises et de la crédibilité nécessaires pour contribuer à ces réflexions.

La FAO devrait poursuivre son intervention selon une approche multisectorielle axée sur le foncier pour concilier les usages variés que les différents acteurs font de la terre – par exemple, en s'appuyant sur la future politique foncière rurale, contribuer à l'élaboration de plans d'aménagements conçus selon une vision globale de développement du territoire.

Enfin, la FAO devrait veiller à la dissémination des Directives volontaires en Côte d'Ivoire, à leur appropriation par les organisations de la société civile (OSC), à leur prise en compte dans les politiques ainsi qu'au suivi de leur mise en œuvre. Cela pourrait se faire par la mise en place de comités de pilotage et de suivi et par une demande d'appui à l'équipe responsable des Directives volontaires au Siège.

Recommandation 3: ressources naturelles

La FAO devrait consolider son positionnement dans le domaine des ressources naturelles et contribuer à renforcer les synergies entre les différents acteurs institutionnels (Ministère de l'environnement et du développement durable [MINEDD], Ministère des eaux et forêts [MINEF], Ministère de l'agriculture et du développement rural [MINADER], Ministère des ressources animales et halieutiques [MIRAH], etc.) pour favoriser le développement d'une agriculture qui se réconcilie avec l'environnement.

Recommandation 4: résilience et cohésion sociale

La FAO devrait continuer à supporter le gouvernement dans la mise en place d'interventions en appui aux communautés vulnérables. Le nouveau CPP et les interventions de sécurité alimentaire de la FAO devront continuer à intégrer explicitement la cohésion sociale parmi leurs objectifs. Cela permettra de consolider les acquis dans les régions à l'ouest du pays et prévenir les fractures sociales dans les autres localités.

Recommandation 5: coordination et surveillance dans le domaine de la sécurité alimentaire

La FAO devrait accompagner l'État dans la coordination des acteurs dans le domaine de la sécurité alimentaire au niveau national et décentralisé, et renforcer le système d'alerte précoce. En outre, elle devrait également favoriser les échanges entre les thématiques de la nutrition et de la sécurité alimentaire dans les dispositifs existants (DISSA, SUN et groupe de PTF).

Recommandation 6: nutrition

La FAO devrait contribuer à impliquer davantage ses partenaires traditionnels (MINADER et MIRAH) dans le Plan national multisectoriel de nutrition 2016-2020 et faciliter la mise en place au niveau du terrain d'interventions multisectorielles de lutte contre la malnutrition.

Recommandation 7: genre

La FAO devrait apporter un appui institutionnel et opérationnel aux institutions nationales (par exemple, MINADER, MIRAH, Ministère de la promotion de la femme, de la famille et de l'enfant (MPFFE), etc.) en matière de promotion des questions de genre et assurer l'intégration de cette dimension dans les politiques et programmes-cadres concernant l'agriculture. La FAO devrait également mieux intégrer les questions de genre dans son programme. Pour ce faire, un renforcement des capacités de l'équipe pays est nécessaire.

Recommandations 8: améliorer l'impact des interventions au niveau communautaire

La FAO devrait impliquer les bénéficiaires et les partenaires locaux dans la définition des interventions et assurer leur appropriation, dès le début, pour en garantir la durabilité. La commercialisation devrait faire partie intégrante des projets. La FAO devrait également veiller à la prise en compte de la Loi sur le foncier rural dans ses interventions.

Appendice 1: Le Cadre de programmation par pays

Les domaines prioritaires, effets et produits

- DOMAINE PRIORITAIRE A: les productions alimentaires et l'accès au marché
- Effet A.1. Le potentiel de production des agriculteurs, des éleveurs et des populations vulnérables est rétabli.
- Produit A.1.1. Les aménagements hydro-agricoles et pastoraux dans les zones affectées par la crise sociopolitique sont réhabilités.
- Produit A.1.2. L'intensification des productions de légumes en milieu urbain et périurbain est assurée à travers la technologie d'hydroponie.
- Produit A.1.3. L'accès à la terre pour l'agriculture vivrière pour les populations vulnérables est amélioré.
- Produit A.1.4. Les spéculations non-conventionnelles et les élevages en développement à fort potentiel économique sont promus.
- Produit A.1.5. La production aquacole au niveau communautaire est promue.
- Effet A.2. La compétitivité des productions végétales, animales et halieutiques est améliorée.
- Produit A.2.1. Les capacités techniques et organisationnelles des producteurs agricoles, des éleveurs, des aquaculteurs et de leurs organisations – notamment les femmes entrepreneuses agricoles – sont améliorées.
- Produit A.2.2. L'accès aux semences et alevins de qualité et à la fertilisation organique ainsi que leur utilisation par les petits producteurs sont améliorés.
- Produit A.2.3. Le mécanisme de financement de l'agriculture familiale vivrière, de l'élevage à cycle court, de la pêche et de l'aquaculture est amélioré.
- DOMAINE PRIORITAIRE B: la gouvernance dans les secteurs de l'agriculture, de l'élevage, de la pêche, des eaux et forêts et de l'environnement
- Effet B.1. La gouvernance dans les secteurs de l'agriculture, de l'élevage, de la pêche, des eaux et forêts et de l'environnement est améliorée.
- Produit B.1.1. Les cadres institutionnels, réglementaires et juridiques des secteurs des ressources animales et halieutiques, de l'agriculture, et des eaux et forêts (y compris de la préservation des écosystèmes et de la gestion durable des ressources naturelles) sont renforcés.
- Produit B.1.2. Les systèmes d'information et de production de statistiques dans les secteurs de l'agriculture, des forêts, de l'élevage et de la pêche sont renforcés.
- Produit B.1.3. La coopération sous régionale, régionale et internationale est renforcée.
- DOMAINE PRIORITAIRE C: la résilience des ménages vulnérables
- Effet C.1. L'état sanitaire des aliments et l'état nutritionnel des populations vulnérables sont améliorés.
- Produit C.1.1. Les populations vulnérables, notamment les femmes, sont appuyées pour la production vivrière et d'élevage à cycle court.
- Produit C.1.2. L'éducation nutritionnelle intégrée est promue au niveau communautaire et en milieu scolaire.
- Produit C.1.3. Les capacités nationales en matière de contrôle de la qualité des aliments et des denrées alimentaires d'origine animale (DAOA) sont améliorées à travers le comité national du codex alimentarius.
- Effet C.2. La gestion des crises, des risques de catastrophe et d'adaptation aux changements climatiques est améliorée.
- Produit C.2.1. Les connaissances et capacités des autorités nationales en matière de prévention et de préparation aux crises, en particulier la gestion des risques et catastrophes, sont renforcées.
- Produit C.2.2. Les mécanismes de coordination des opérations d'urgence et de réhabilitation agricole sont renforcés.
- Produit C.2.3. Le cadre institutionnel et réglementaire national en matière d'adaptation des secteurs de l'agriculture et des ressources naturelles et halieutiques aux changements climatiques est renforcé.

Alignement du CPP aux priorités du PND et du PNIA

Domaines prioritaires du CPP 2012-2015	Priorités du Plan national de développement (PND)	Priorités du Programme national d'investissement agricole (PNIA)
<p>DOMAINE PRIORITAIRE A: les productions alimentaires et l'accès au marché</p> <p><u>Effet A.1:</u> le potentiel de production des agriculteurs, des éleveurs et des populations vulnérables est rétabli.</p> <p><u>Effet A.2:</u> la compétitivité des productions végétales, animales et halieutiques est améliorée.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • La compétitivité de l'agriculture ivoirienne et sa capacité à rémunérer suffisamment les producteurs sont renforcées. • Les filières agricoles, animales et halieutiques sont développées. • Les capacités des parties prenantes au développement de l'agriculture et des ressources animales et halieutiques sont renforcées. 	<ul style="list-style-type: none"> • Effet 1: la compétitivité de l'agriculture ivoirienne et sa capacité à rémunérer suffisamment les producteurs tout en assurant la sécurité alimentaire sont renforcées. • Effet 2: les différentes filières pour lesquelles la Côte d'Ivoire bénéficie d'un avantage comparatif sont développées. • Effet 4: les capacités de tous les acteurs du développement agricole à atteindre les objectifs de croissance escomptés sont renforcées. • Effet 5: les activités de la filière pêche et aquaculture visant à satisfaire les besoins nationaux tout en relevant le niveau des revenus des pêcheurs et aquaculteurs sont renforcées.
<p>DOMAINE PRIORITAIRE B: La gouvernance dans les secteurs de l'agriculture, de l'élevage, de la pêche, des eaux et forêts et de l'environnement</p> <p><u>Effet B.1:</u> La gouvernance dans les secteurs de l'agriculture, de l'élevage, de la pêche, des eaux et forêts et de l'environnement est améliorée.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Les différents écosystèmes sont restaurés et la gestion des ressources naturelles est améliorée • La gestion du secteur de l'environnement et du développement durable est participative, transparente et efficace. • La gouvernance du secteur des eaux et des forêts est transparente, participative et efficace. • La gouvernance du secteur agricole est améliorée. • Les ressources halieutiques sont durablement gérées. 	<ul style="list-style-type: none"> • Effet 3: la gouvernance du secteur agricole est renforcée à l'effet d'améliorer l'efficacité des actions de l'État et de tous les acteurs du secteur agricole. • Effet 6: les activités de la filière bois et de la forêt sont renforcées.
<p>DOMAINE PRIORITAIRE C: la résilience des ménages vulnérables</p> <p><u>Effet C.1:</u> l'état sanitaire des aliments et l'état nutritionnel des populations vulnérables sont améliorés</p> <p><u>Effet C.2:</u> la gestion des crises, des risques de catastrophe et d'adaptation aux changements climatiques est améliorée</p>	<ul style="list-style-type: none"> • La gestion des risques de catastrophe est améliorée. 	<ul style="list-style-type: none"> • Promouvoir le développement durable et diversifier les productions.

Appendice 2: Liste des projets

Domaine prioritaire A

Symbole du projet	Titre du projet	Date de début	Date de fin	Budget total (DWH)
TCP/IVC/3303	Projet de renforcement de capacités et d'appui à l'Installation de modules d'hydroponies dans le district d'Abidjan	2011/01/05	2013/30/04	459 236 USD
TCP/IVC/3501	Projet d'appui au renforcement des capacités et du cadre réglementaire en matière de prévention et réduction des pertes post-capture des produits halieutiques en Côte d'Ivoire	2014/01/04	2016/31/03	375 000 USD
TCP/IVC/3502	Projet pilote d'intensification durable des productions agricoles dans les bas-fonds.	2015/12/01	2016/30/12	326 000 USD
GCP /IVC/028/AGF et UTF /IVC/029/IVC	Empowering Youths and women in the Crab fisheries value chain of Aby lagoon system of Côte d'Ivoire	2010/01/02	2013/30/06	248 891 USD
UTF /IVC/027/IVC	Appui institutionnel au secteur du développement rural pour la sortie de crise en Côte d'Ivoire	2008/08/05	2013/30/11	5 166 209 USD
UTF /IVC/028/IVC	Projet d'appui institutionnel et multisectoriel de la BAD à la sortie de crise (AIMSC): Appui aux organisations de base en charge de l'appui aux groupes vulnérables	2009/01/01	2013/30/11	2 802 380 USD
UNJP/IVC/032/UNJ	Programme conjoint de lutte contre la pauvreté dans la région de San Pedro	2015/28/07	2016/30/12	310 000 USD
GCP /RAF/453/SPA	Amélioration de la production de riz en Afrique de l'Ouest en réponse à la flambée des prix des denrées alimentaires (Initiative to Boost Rice Production in Sub-Saharan Africa)	2010/01/09	2013/31/12	5 829 016 USD
GCP /RAF/467/MUL	Strategic HIV/AIDS Response for Fisheries Communities in Africa	2012/01/03	2015/31/10	1 000 000 USD
GCP /RAF/496/NOR	Support Transition Towards Climate Smart Agriculture Food Systems	2015/01/06	2017/31/05	1 300 000 USD
GCP /RAF/254/MUL BABY07 Cote d'Ivoire	Creating Agribusiness Employment Opportunities for Youth through Sustainable Aquaculture Systems and Cassava Value Chains in West Africa	2014/15/10	2017/13/10	558 347 USD
GCP /RAF/497/ROK	Capacity Development and Experience Sharing for Sustainable Rice Value Chain Development in Africa through South-South Cooperation	2014/01/11	2017/31/10	1 897 533 USD
GCP /RAF/495/MUL	Africa's South-South Cooperation Facility for Agriculture and Food Security	2015/19/03	2017/28/02	1 000 000 USD

Domaine prioritaire B

Symbole du projet	Titre du projet	Date de début	Date de fin	Budget total (DWH)
TCP/IVC/3401 BABY04	Appui à la préparation des États Généraux de la forêt et des ressources en eau	2013/12/11	2015/14/04	0 USD
TCP/IVC/3402	Projet d'appui au processus de REDD+ en Côte d'Ivoire par la préparation de la mise en place d'un système de surveillance et de mesure, notification et vérification (S&MNV).	2012/12/10	2014/31/05	202 000 USD
TCP/IVC/3503	Développement de la bioénergie durable en Côte d'Ivoire	2015/09/02	2016/29/02	221 000 USD
UNJP/IVC/031/UNJ-GLOBAL	Programme national ONU-REDD d'appui au processus REDD+ en Côte d'Ivoire	2014/01/12	2017/30/11	1 599 650 USD
GCP /RAF/447/GFF	Development of a transfrontier conservation area linking forest reserves & protected areas in Ghana and Cote d'Ivoire (MSP)	2013/31/05	2016/30/05	859 000 USD
MTF /GLO/345/BMG	CountrySTAT for Sub-Saharan Africa: Strengthening the CountrySTAT System established in 17 Sub-Saharan African Countries - Phase II of GCP/GLO/208/BMG (Grant OPPGD1452)	2011/01/06	2016/30/06	6 929 304 USD
TCP/IVC/3403	Assistance préparatoire au recensement des exploitants et des exploitations agricoles (REEA)	2013/10/01	2015/31/03	366 000 USD
GCP /IVC/033/EC	Appui et assistance technique de la FAO à la mise en œuvre du recensement des exploitants et des exploitations agricoles (REEA)	2014/06/05	2016/05/05	6 916 113 USD
TCP/IVC/3401 BABY01	Appui pour la préparation du RNA et la mise en place d'un SPISA	2012/14/05	2013/31/12	0 USD
TCP/IVC/3504 BABY02	Renforcement des capacités du Ministère des ressources animales et halieutiques (MIRAH) de Côte d'Ivoire pour l'opérationnalisation du Plan stratégique de développement de la pêche et de l'aquaculture dans la perspective d'une promotion de la Croissance bleue	2015/06/07	2016/29/02	0 USD
TCP/IVC/3401 BABY02	Appui technique à l'élaboration du Programme d'action national de lutte contre la désertification (PAN-LCD)	2012/14/05	2014/13/05	0 USD
TCP/IVC/3401 BABY03	Appui à la tenue de la Table Ronde de mobilisation des ressources pour la mise en œuvre du PNIA et de l'Initiative du G-8 sur la sécurité alimentaire et la nutrition	2012/14/05	2013/31/12	0 USD

Domaine Prioritaire C

Symbole du projet	Titre du projet	Date de début	Date de fin	Budget total (DWH)
TCP/IVC/3301	Appui à la mise en œuvre d'un programme d'urgence pour la prévention et la lutte contre les maladies à tiques du bétail dans le nord de la Côte d'Ivoire	2010/01/05	2012/31/08	383 189 USD
TCP/IVC/3305	Appui au renforcement des capacités en gestion durable des mécanismes et outils de collecte d'informations, d'analyse et de suivi de la sécurité alimentaire	2011/01/06	2013/31/01	87 453 USD
TCP/IVC/3306	Appui d'urgence à la relance de l'agriculture	2011/07/07	2012/31/03	318 404 USD
TCP/IVC/3504 BABY01	Appui à la mise en œuvre de la stratégie mondiale de lutte contre la PPR en Côte d'Ivoire	2015/24/02	2015/31/12	0 USD
TCP/IVC/3504 BABY03	Appui à l'organisation d'une table ronde pour le financement du Plan stratégique multisectoriel de la nutrition 2016-2020 et le renforcement de la coordination multisectorielle pour la nutrition	2015/01/11	2016/31/03	0 USD
TCP/IVC/3505	Assistance d'urgence pour le contrôle des foyers d'Influenza Aviaire Hautement Pathogène (IAHP)	2015/12/08	2016/30/04	470 000 USD
OSRO/IVC/102/ SWI	Appui d'urgence à la sécurité alimentaire et nutritionnelle, aux moyens d'existence des ménages vulnérables dans les zones affectées par la crise post-électorale	2011/01/07	2012/30/06	361 181 USD
OSRO/IVC/103/ CHA	Reinforcing emergency support to food security and nutrition, livelihood and reintegration of vulnerable households affected by the post-election crisis in Côte d'Ivoire	2011/01/08	2012/30/01	749 910 USD
OSRO/IVC/104/ EC	Amélioration des moyens d'existence des ménages affectés par la crise postélectorale et renforcement de l'analyse et de la coordination dans le domaine de la sécurité alimentaire	2011/01/07	2012/30/06	1 599 705 USD
OSRO/IVC/105/ EC	Appui à la sécurité alimentaire des ménages agricoles affectés par la crise postélectorale en Côte d'Ivoire par le soutien aux systèmes communautaires de production de semences vivrières	2012/17/04	2014/16/04	1 064 945 USD
OSRO/IVC/201/ CHA	Assistance aux populations affectées par la crise postélectorale dans la région du Moyen Cavally	2012/01/04	2013/31/03	765 380 USD

Symbole du projet	Titre du projet	Date de début	Date de fin	Budget total (DWH)
OSRO/IVC/202/EC	Amélioration des moyens d'existence des ménages affectés par la crise postélectorale en Côte d'Ivoire	2012/15/03	2013/14/02	1 726 428 USD
OSRO/IVC/203/USA	Improving livelihood and resilience of affected population by the post-election crisis in Côte d'Ivoire.	2012/15/06	2013/14/07	700 000 USD
OSRO/IVC/204/HCR	Appui au programme de relance de l'agriculture et de réintégration des retournés, rapatriés et ménages vulnérables dans le Bas Sassandra	2012/26/07	2012/31/12	300 000 USD
OSRO/IVC/302/EC	Assistance pour la sécurité alimentaire des personnes vulnérables encore affectées par les effets de la crise postélectorale dans les districts des Montagnes et du Bas-Sassandra.	2013/01/04	2014/31/03	651 600 USD
GCP /IVC/030/CEF	Apprendre le long des frontières pour vivre au-delà des frontières: appui à l'approvisionnement des cantines scolaires"	2010/01/05	2012/31/12	281 263 USD
UNJP/IVC/033/PBF	Renforcement de la prévention et de la gestion pacifique des conflits fonciers	2015/15/06	2017/31/12	1 150 000 USD
UNJP/IVC/101/PBF	Activités génératrices de revenus dans le cadre de la réintégration socio-économique des groupes vulnérables afin de restaurer la cohabitation pacifique	2011/01/11	2013/31/12	219 349 USD
TCP/RAF/3406	Ensuring the provision of safe and quality street food for better public health	2013/27/06	2015/31/03	274 000 USD
OSRO/GLO/501/USA	Emergency assistance for prevention and control of H5N1 HPAI in West and Central Africa	2015/01/06	2017/31/05	2 435 000 USD
OSRO/RAF/310/EC	Cross border initiative to strengthen resilience, community-based protection and conflict prevention capacities for peace in the fragile border region of Côte d'Ivoire and Liberia	2013/01/05	2014/30/06	1 555 581 USD
TCP/INT/3503	Technical assistance for the formulation of strategies for the control of peste des petits ruminants (PPR) at global and regional levels	2015/01/01	2016/31/07	500 000 USD
OSRO/IVC/601/AFB	Projet d'urgence pour soutenir la Côte d'Ivoire dans la lutte contre la grippe aviaire	2016/06/04	2017/05/01	1 000 000

Appendice 3: Comptes rendus des visites de terrain sur les sites concernés par le projet transfrontalier

Visite sur le site de Kéibly: Village à quelques kilomètres de la forêt de Tai, fortement marqué par la crise post-électorale. Dans le village, l'équipe d'évaluation a pu rencontrer un groupement avicole, un groupement de producteurs de riz de bas-fond et un groupement maraîcher.

- La **ferme avicole** a été créée dans le cadre du projet transfrontalier et sa création a été accompagnée par la mise en place d'un Champ-École. Les bénéficiaires qui étaient initialement 22 sont aujourd'hui 100. La FAO avait fourni un noyau de 1 000 poulets de chair et l'ANADER a assuré l'encadrement et les formations. L'option avec les poulets de chair a connu des taux de mortalité de poulets élevés à cause des mesures d'accompagnement insuffisantes (aliments, produits vétérinaires) pour des communautés qui n'avaient aucune expérience de l'élevage moderne, tout de même exigeant dans sa conduite. Néanmoins, vu l'impact potentiel économique et social de l'appui, les bénéficiaires ont continué l'activité, mais en optant pour l'élevage traditionnel amélioré avec des poulets traditionnels «bicyclette» pour réduire la mortalité. Ici, les actions initiées par la FAO ont pu s'inscrire dans la durée, à la suite de la reprise de l'accompagnement et de l'encadrement par l'ONG Développement rural et agricole de l'ouest (DRAO). Les bénéficiaires affirment que la ferme constitue un véritable facteur de rapprochement et de vie associative de toutes les communautés du village. On peut conclure que les objectifs de la ferme école ont été atteints par l'installation d'un nouveau type d'élevage (capacité d'innover et de maîtriser l'innovation) et par la poursuite des activités (pérennisation), mais il faut que le soutien matériel et technique soit maintenu encore quelques années.
- Le groupement a commencé **l'exploitation du bas-fond** pour la production du riz en 2014. Avec 45 membres (dont trois femmes) au départ, le bas-fond, qui couvre aujourd'hui 10 ha sur les 15 ha disponibles, est exploité par 32 membres (dont une femme). L'adhésion au groupement est ouverte. La FAO a fourni les moyens de production (semences sélectionnées, petits outils, engrais) et a contribué à l'aménagement du bas-fond. Les formations et l'encadrement ont été assurés par l'ANADER. En termes de cohésion sociale, toutes les communautés étaient initialement représentées au sein du groupement, mais certaines se sont retirées et il n'y a aujourd'hui que cinq communautés (Sénofo, Dioula, Burkinabé, Guinéen et Maliens). Le Champ-École a été accepté par toutes les populations et a permis d'atteindre deux objectifs principaux: i) l'amélioration des rendements par l'assimilation d'itinéraires techniques appropriés et adaptés; et ii) le renforcement du tissu social par rapprochement, co-usage du bas-fond, changes et écoute. Le président du groupement soutien que «les ONG ont réconcilié les populations».
- Le **groupement maraîcher** a été mis en place en 2013 par la FAO. Il compte aujourd'hui 30 membres (dont six hommes) issus de toutes les communautés du village. La FAO a fourni les moyens de productions: semences (salade, chou, tomate, concombre, etc.), le petit outillage agricole (machettes, dabas, limes) et les engrais. Une partie de la production est vendue par les femmes et procure en moyenne 60 000 FCFA par an. Le soutien de l'ANADER a cessé il y a deux ans et, malgré la présence du relai communautaire chargé de poursuivre localement le suivi et le conseil, les bénéficiaires semblent avoir abandonné l'activité et sollicitent un conseiller/encadreur extérieur. L'ONG DRAO vient de prendre la relève pour assurer l'encadrement des producteurs et la poursuite de l'activité.

Visite sur le site de Kaadé: le village a beaucoup souffert de la crise post-électorale survenue en 2012. Plusieurs ménages ont été obligés de se réfugier au Libéria. Depuis la fin de 2013, les ménages déplacés ont repris le chemin du retour avec la fin des hostilités. À ce jour, les réfugiés continuent d'arriver. La FAO a assisté un groupement de producteurs de riz et un groupement de production de porcs.

- **Groupement de producteurs de riz:** la FAO a contribué à l'aménagement d'un bas-fond de 12 ha à cheval sur les territoires des villages limitrophes de Kaadé et de Guinkin. Après les travaux, l'aménagement a été reparti équitablement entre les deux villages. L'encadrement a été assuré par l'ANADER, et la FAO a mis à disposition les moyens de production. Sur les bas-fonds, 96 ménages se sont installés en 2014, 105 en 2015 et 206 en 2016. Le Champ-École a permis selon les bénéficiaires d'améliorer les pratiques culturales et les rendements. Dans la région, les bas-fonds sont de plus en plus utilisés pour la riziculture, car les terres de plateau disponibles se sont

appauvries et sont parfois très éloignées. Selon les bénéficiaires, l'intervention a profondément changé les habitudes de production, car les bas-fonds n'étaient pas exploités par le passé. Les producteurs estiment que la FAO, au travers de l'aménagement, a significativement amélioré leurs conditions de vie en assurant une meilleure sécurité alimentaire pour les ménages. Avec l'arrivée continue des réfugiés, le village souhaite l'aménagement de deux nouveaux bas-fonds identifiés et le renouvellement de la semence de riz. La population se dit prête à contribuer aux aménagements (à travers par exemple la modalité vivres contre travail [*food for work*]). Selon les bénéficiaires, la vie menée dans le bas-fond permet aux communautés du village de se côtoyer chaque jour et de tisser des liens entre les ménages. L'appui de la FAO est fortement apprécié par les populations bénéficiaires, mais avec l'arrivée continue de réfugiés, la pression foncière est de plus en plus marquée sur les aménagements. Les résultats obtenus dans les bas-fonds peuvent être un des facteurs d'incitation au retour des réfugiés. Il revient à la FAO de poursuivre ce type d'appui.

- La **production de porcs** n'a pas été une réussite à cause du manque d'aliments pour les animaux, mais le groupement souhaite reprendre cette activité.

Visite sur le site de Denan: le village de Denan se situe dans la nouvelle sous-préfecture de Péhé, dans la préfecture de Toulepleu. Chef-lieu de canton et situé à la lisière de la frontière avec le Libéria, le village de Denan, tout comme les autres villages de la localité, a souffert de la crise socio-politique et des attaques de milices venues du Libéria voisin.

- **Groupement de producteurs du riz:** la FAO a contribué à l'aménagement d'un bas-fond de 15 ha et a fourni les moyens de productions (semences, engrais, petit outillage). L'encadrement a été assuré par l'ANADER. Initialement, 60 personnes ont participé aux travaux d'aménagement, mais seulement 40 sont restées jusqu'à la fin des travaux et ont bénéficié de l'accès au bas-fond. Les bénéficiaires indiquent avoir des difficultés à trouver les semences et l'engrais (malgré le fait que l'équipe d'évaluation ait rencontré un groupement de producteurs de semences de qualité dans un village de la même zone). Avant l'aménagement du bas-fond, les populations cultivaient le riz sur le plateau, moins productif. Les travaux d'aménagement ont permis à l'eau de ne pas stagner dans le bas-fond et ont ainsi réduit les risques pour la santé. Les bénéficiaires indiquent que grâce à cet appui, la période de soudure s'est raccourcie, passant de quatre à trois mois, voire deux mois pour certains ménages. Par ailleurs, l'appui a effectivement permis de jeter les bases d'une dynamique de chaîne de valeur du riz. En effet, une connexion a pu être établie avec la coopérative CODERIZ de Toulepleu qui achète le paddy avec le groupement et qui lui fournit des intrants en retour (semences, engrais, produits phytosanitaires, etc.). La réussite du projet a suscité un réel engouement chez les autres membres de la communauté qui ont émis le souhait d'exploiter le bas-fond qui demeure tout de même insuffisant du point de vue des superficies aménagées disponibles. Pour ce qui concerne la cohésion sociale, le projet a permis aux différentes communautés de se retrouver ensemble dans le bas-fond.

Appendice 4: Focus sur le foncier en Côte d'Ivoire

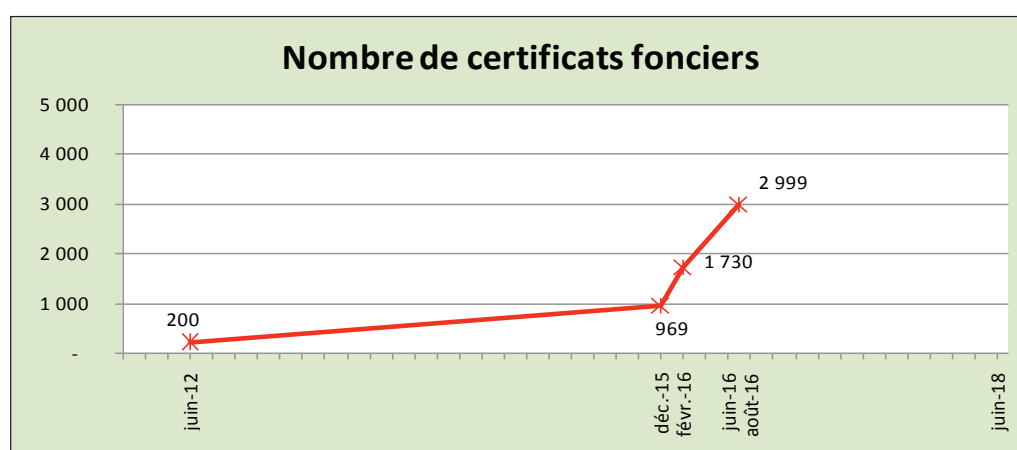
En Côte d'Ivoire, il n'existe pas à ce jour de véritable politique foncière prenant en compte les enjeux de sécurisation foncière rurale, d'aménagement du territoire, de gestion des ressources naturelles, de préservation de l'environnement et de cohésion sociale. Face aux difficultés rencontrées par l'État dans l'application de l'immatriculation et le titre foncier en milieu rural depuis l'indépendance (moins de 5% de terres rurales immatriculées), la Loi n°98-750 relative au domaine foncier rural, promulguée le 23 décembre 1998, reconnaît enfin le droit coutumier.

L'article 1 précise que le domaine foncier rural est constitué par l'ensemble des terres mises en valeur ou non et quelle que soit la nature de la mise en valeur. Il constitue un patrimoine national auquel toute personne physique ou morale peut accéder. Toutefois, seuls l'État, les collectivités publiques et les personnes physiques ivoiriennes sont admis à en être propriétaires. La propriété d'une terre y est établie à partir de l'immatriculation de cette terre au registre foncier ouvert à cet effet par l'Administration.

Cette loi et ses décrets d'application constituent les principaux instruments juridiques de sécurisation des droits fonciers ruraux en Côte d'Ivoire. Elle prévoit la délimitation de 8 563 territoires de village et la délivrance de certifications foncières sur 25 millions d'ha⁷¹. Cependant, 18 années après sa promulgation et malgré les nombreux textes d'application⁷² et les amendements successifs dont elle a fait l'objet, notamment en 2004 et en 2013⁷³, la loi rencontre multiples blocages et contraintes dans sa mise en œuvre. Les difficultés rencontrées sont diverses et variées. La mise en œuvre globale de la loi sur le foncier rural se présente tel qu'il suit:

	Certificats fonciers	Territoires villageois délimités	CVGFR installés	CGFR installés	SIF (nb départements équipés)
Objectifs à long termes (= besoins)	500 000	8 571	8 571	423	108
Date et niveau des réalisations					
juin-12	200	168	-	-	-
déc-15	969	204	3 168	101	17
févr-16	1 730	244	4 017	233	-
juil-16	2 999	279	-	-	-

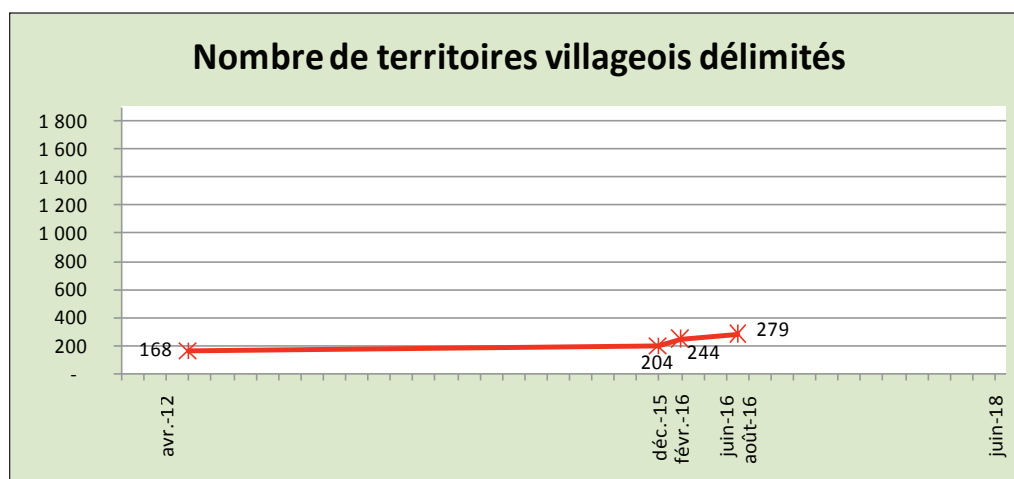
Source : MINADER, Direction du foncier rural



71 Au 31 juillet 2016, seuls 279 territoires de village ont été délimités sur 8 571, et 2 999 certifications foncières délivrés sur environ 500 000 certifications prévues.

72 Quatre décrets présidentiels et 16 arrêtés ministériels ou interministériels.

73 Loi n° 2004-412 du 14 août 2004 portant amendement de la loi n° 98-750 du 23 décembre 1998 relative au domaine foncier rural (article 26), afin de mieux garantir les droits de propriété acquis antérieurement à la Loi 98-750, et Loi n° 2013-655 du 13 septembre 2013 portant amendement de la loi n°98-750 du 23 décembre 1998 relative au domaine foncier rural (article 6), pour proroger de 10 ans le délai de constatation de l'exercice des droits coutumiers.



Principales contraintes bloquant la mise en œuvre de la loi foncière de 1998:

- manque de documents de politique foncière formalisée, traitement de la question foncière à travers les programmes nationaux (PND, PNIA, PNSFR);
- mauvaise connaissance ou mauvaise compréhension de la loi par les populations et par les acteurs du foncier;
- information et sensibilisation insuffisantes – malgré les actions entreprises, le message ne passe pas;
- absence d'une stratégie de communication pour toucher les acteurs, notamment pour faciliter l'accès à la terre des femmes et des jeunes;
- peu ou pas d'engouement pour la certification foncière; les populations rurales qui se considèrent comme «propriétaire de leur patrimoine foncier» n'y trouvent pas leur compte;
- confidentialité de l'opération de délivrance de certification foncière dans certaines localités alors que l'opération est publique (publicité);
- procédures complexes, coûteuses et longues et les résultats ne sont pas assez certains pour être incitatif. Le certificat foncier est-il un document transitoire ou intermédiaire?
- prise en charge de tous les coûts logistiques par le demandeur; absence d'infrastructure technique, pas de mutualisation des efforts;
- moyens humains, matériels et financiers inadéquats dans la perspective d'une massification du certificat foncier, personnel de la DFR et agents du MINADER insuffisants;
- multiplicité des ministères impliqués: Ministère de l'intérieur, Ministère de l'agriculture puis ministères techniques;
- manque de dispositif clair en rapport avec le foncier rural dans le cadre de partenariat public privé.

Par rapport à certains pays de la sous-région comme le Sénégal ou le Burkina Faso, où la gestion du foncier rural a été transférée aux collectivités locales (communes), en Côte d'Ivoire, l'État est resté au centre de la gestion des terres rurales (MINADER). Intervenir légalement pour la sécurisation du foncier rural ivoirien consiste à intervenir principalement pour la délimitation des territoires de village et pour la délivrance de certificats fonciers, opérations sous la gestion de la DFR⁷⁴.

⁷⁴ La DFR est la direction technique du MINADER en charge de la gestion des activités foncières rurales. Elle a pour mission la gestion du domaine foncier rural de l'État, la mise en œuvre du code foncier rural, l'instruction et la gestion des litiges fonciers, la gestion du système d'information foncière, et l'élaboration et la mise en œuvre de politiques de gestion de l'espace rural.



Organisation des Nations Unies
pour l'alimentation
et l'agriculture

BUREAU DE L'ÉVALUATION
www.fao.org/evaluation